

RAPPORT MAJORITAIRE DE LA COMMISSION DES FINANCES DU GRAND CONSEIL

RELATIF

AUX COMPTES DE L'ETAT DE VAUD DE L'ANNEE 2008

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES

Bureau

(et sous-commission Finances et relations extérieures et Ordre judiciaire vaudois)

Président et rapporteur général	M. Armand Rod
Vice-présidents	M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur Mme Monique Weber-Jobé

Sous-commissions

Départements	Commissaires
Sécurité et environnement	M. Grégoire Junod, rapporteur M. Hans Rudolf Kappeler
Formation, jeunesse et culture	M. Eric Walther, rapporteur M. Guy-Philippe Bolay
Intérieur et Grand Conseil	Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice Mme Jacqueline Bottlang-Pittet
Santé et action sociale	M. Rémy Jaquier, rapporteur Mme Tinetta Maystre
Economie	M. Frédéric Grognez, rapporteur Mme Michèle Gay Vallotton
Infrastructures	M. Eric Bonjour, rapporteur M. Jean-Michel Dolivo

TABLE DES MATIERES

1. Travaux de la Commission des finances	3
1.1 Généralités.....	3
1.2 Thèmes d'études.....	3
2. Comptes 2008	4
2.1 Comparaison avec le budget total 2008 (budget voté + crédits supplémentaires).....	4
2.2 Comparaison avec les comptes 2007.....	4
2.3 Résultat 2008.....	6
3. Dépenses d'investissement	7
3.1 Dépenses d'investissement à amortir.....	7
3.2 Crédits d'investissement disponibles.....	7
3.3 Dépenses d'investissement 2008.....	7
4. Compte de Pertes et profits	9
5. Bilan	10
6. Considérations générales	11
6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires.....	11
6.1.1 Crédits supplémentaires.....	11
6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires.....	11
6.1.3 Suivi budgétaire.....	12
6.2 Reports de crédits.....	12
6.3 Dépenses par secteur d'activités.....	13
6.4 Revenus fiscaux.....	13
6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud.....	14
6.6 Fonds spéciaux hors bilan.....	14
6.7 Régimes financiers particuliers.....	14
6.7.1 Université de Lausanne.....	14
6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois.....	14
6.8 Participations (patrimoine administratif).....	15
6.9 Réduction de la valeur nominale de l'action BCV.....	15
7. Rapport annuel du Conseil d'Etat	16
8. Prise de position de la Commission des finances sur le rapport du Contrôle cantonal des finances (CCF)	17
9. Conclusion générale	18
9.1 Remerciements.....	18
9.2 Prise de position de la Commission des finances sur les comptes 2008.....	18
9.2.1 Compte de fonctionnement.....	18
9.2.2 Compte de Pertes et Profits.....	18
9.2.3 Découvert au bilan.....	18
9.2.4 Etat de la dette.....	18
9.2.5 Investissements.....	19
9.2.6 Autofinancement.....	19
9.2.7 Note finale.....	19
9.3 Proposition d'approbation des comptes 2008.....	19
10. Observations	20
11. Rapports des sous-commissions	22
11.1 Département de la sécurité et de l'environnement.....	22
11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.....	29
11.3 Département de l'intérieur.....	48
11.4 Département de la santé et de l'action sociale.....	53
11.5 Département de l'économie.....	62
11.6 Département des infrastructures.....	66
11.7 Département des finances et des relations extérieures.....	74
11.8 Ordre judiciaire vaudois.....	78
11.9 Grand Conseil.....	80

1. TRAVAUX DE LA COMMISSION DES FINANCES

1.1 Généralités

La Commission des finances (ci-après COFIN) a tenu 5 séances plénières consacrées à :

- la présentation des comptes 2008,
- l'examen des comptes de chaque département, avec un rapport de chaque sous-commission,
- l'examen du bilan et du compte de pertes et profits,
- l'adoption des comptes et du présent rapport.

Conjointement avec la Commission de gestion, la COFIN a reçu les représentants du Contrôle cantonal des finances (Mme M. Kellenberger et MM. Th. Bonard, P.-A. Romanens et C.-A. Rohrbach) et, parallèlement au Conseil d'Etat, a pris connaissance du rapport du CCF sur le contrôle des comptes de l'exercice 2008. Elle a reçu également M. Ph. Maillard de l'Administration cantonale des impôts et a pris connaissance du rapport de l'ACI sur les revenus et charges fiscaux ainsi que de la partie financière du rapport annuel 2008 du Conseil d'Etat.

1.2 Thèmes d'études

Pour l'examen des comptes de cette année, la COFIN n'a pas défini de thèmes d'études transversaux particuliers. En revanche, elle a porté son attention sur la mise en œuvre de la RPT et son impact sur les comptes 2008.

2. COMPTES 2008

Ce rapport présente un certain nombre d'éléments relatifs aux résultats 2008. Pour plus de détails, il est important de se référer également à la brochure des comptes 2008 ainsi qu'au rapport annuel du Conseil d'Etat pour 2008.

2.1 Comparaison avec le budget total 2008 (budget voté + crédits supplémentaires)

Les comptes de fonctionnement bouclent avec un résultat plus favorable que les prévisions budgétaires comme le montre le tableau ci-dessous :

	Charges	Revenus	Résultat
Budget voté	6'993'541'100	7'001'375'500	+ 7'834'400
Crédits supplémentaires	53'446'400	37'419'300	- 16'027'100
Budget total	7'046'987'500	7'038'794'800	- 8'192'700
Comptes	7'381'655'217	7'751'910'497	+ 370'255'280
Différence comptes - budget total en CHF	+ 334'667'717	+ 713'115'697	+ 378'447'980
En % du budget total	+ 4,75	+ 10,13	-

Le budget total résulte en un déficit de CHF 8,2 mios. Le résultat des comptes constitue par conséquent une amélioration de CHF 378,4 mios, qui s'explique par des revenus supérieurs de CHF 713,1 mios aux prévisions et des charges en croissance de CHF 334,7 mios. Notons qu'avant amortissements supplémentaires, les charges effectives étaient inférieures de CHF 86,3 mios (1,23 %) par rapport au budget total.

2.2 Comparaison avec les comptes 2007

Par rapport aux comptes de l'exercice 2007, la situation se présente comme suit :

	Charges	Revenus
Comptes 2007	7'081'137'566	7'354'721'606
Comptes 2008	7'381'655'217	7'751'910'497
Différence en CHF	+ 300'517'651	+ 397'188'891
Différence en %	+ 4,24	+ 5,40

Les **charges** 2008 sont, par rapport à celles de 2007, en augmentation de 4,24 %, soit CHF 300,5 mios, contre + 7,60 % un an auparavant. Si l'on fait abstraction de l'amortissement supplémentaire du découvert (CHF 420,0 mios), les charges sont en baisse de CHF 119,5 mios, soit 1,69 %. Les efforts d'économie conjugués du Conseil d'Etat et du Grand Conseil continuent à porter leurs fruits, malgré la demande toujours aussi importante de prestations dans les domaines de la santé, du social et de l'enseignement.

Quant au découvert, il s'agit de pertes accumulées d'exercices antérieurs. Un amortissement ordinaire de CHF 140 mios était déjà porté au budget 2008. Mais un équilibre durable des finances cantonales veut que ce poste tende aussi rapidement que possible vers zéro.

Les **revenus**, quant à eux, ont progressé de 5,40 %, soit CHF 397,2 mios. Cet écart favorable s'explique notamment par une augmentation de CHF 178,4 mios de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, à quoi s'ajoutent + CHF 50,8 mios sur l'impôt à la source. En revanche, on enregistre des baisses de CHF 26,5 mios sur l'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés et de CHF 54,8 mios sur l'impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation, reflets du refroidissement conjoncturel.

Variation des charges et des revenus par rapport au budget 2008 et aux comptes 2007

	Comptes 2008		Variations		Variations	
	Budget 2008	Comptes 2007	Comptes 2008 - Budget 2008 en CHF	en %	Comptes 2008 - Comptes 2007 en CHF	en %
Charges						
DSE	312'999'539	288'999'760	63'823'239	2.08%	23'999'779	7.67%
DFJC	2'253'281'853	2'030'459'207	21'005'653	0.94%	222'822'646	9.89%
DINT	332'375'079	289'443'897	-6'666'821	-1.97%	42'931'182	12.92%
DSAS	2'151'373'142	2'147'395'800	3'977'342	0.19%	3'851'873	0.18%
DEC	400'776'410	401'271'496	-45'542'190	-10.20%	-495'086	-0.12%
DINF	415'402'485	366'778'976	81'407'085	2.00%	48'623'509	11.71%
DFIRE	1'336'986'481	1'398'264'012	381'642'181	39.95%	-61'277'531	-4.58%
OJV	172'131'077	152'049'546	20'018'877	13.16%	20'081'531	11.67%
GC	632'915	634'940	-839'249	-11.71%	-20'252	-0.32%
Total	7'381'655'217	7'081'137'566	388'114'117	5.55%	300'517'651	4.07%
Revenus						
DSE	381'895'281	360'599'298	18'497'381	5.09%	21'295'983	5.58%
DFJC	463'565'085	374'239'256	34'568'285	8.06%	89'325'829	19.27%
DINT	160'483'925	152'379'399	2'520'225	1.60%	8'104'526	5.05%
DSAS	830'629'978	738'522'668	9'660'578	1.18%	92'107'310	11.09%
DEC	337'674'809	335'760'173	-2'527'391	-0.75%	191'4636	0.57%
DINF	133'443'329	112'262'154	5849'729	4.58%	21'181'175	15.87%
DFIRE	5'355'334'807	5'191'382'974	707'713'307	15.23%	163'951'833	3.06%
OJV	88'871'338	89'599'701	-739'062	-0.82%	-688'363	-0.77%
GC	11'946	15'983	-8'054	-40.27%	-4'037	-33.79%
Total	7'751'910'498	7'354'721'606	750'534'998	10.72%	397'188'892	5.12%

2.3 Résultat 2008

Au résultat du compte de fonctionnement de CHF 370,3 mios, il convient d'ajouter le résultat du compte de pertes et profits qui enregistre un profit exceptionnel de CHF 25,4 mios. Ce montant provient essentiellement de la vente de parcelles (CHF 13,3 mios) et de l'inscription de prêts et bourses à rembourser au bilan de l'Etat (CHF 9,3 mios). Le résultat global de l'exercice 2008 se solde donc par un profit net de CHF 395,7 mios.

Profit net de l'exercice 2008	CHF
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	370'255'280
Résultat du compte de pertes et profits (voir ch. 4 ci-après)	25'428'591
Profit net	395'683'871

3. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

3.1 Dépenses d'investissement à amortir

Les crédits accordés par le Grand Conseil pour les dépenses d'investissement en cours d'amortissement au 31 décembre 2008 totalisent CHF 3,814 mrd (voir tableau «Amortissement des dépenses d'investissement - Etat au 31 décembre 2008», pages 341 à 353 de la brochure des comptes).

Les amortissements sur les dépenses d'investissement comptabilisés en 2008 aux rubriques 7041.3311 à 3319 s'élèvent à CHF 219,9 mios. Ce montant est diminué des corrections techniques liées au bouclage d'objets présentant un solde disponible pour un montant de CHF 19,3 mios. Le détail figure dans le tableau mentionné ci-dessus. Sur le total des crédits d'investissement en compte (CHF 3,814 mrd), le solde à amortir, au 31 décembre 2008, représente CHF 1,327 mrd.

3.2 Crédits d'investissement disponibles

Selon le tableau de contrôle des dépenses d'investissement (voir tableau «Etat des dépenses d'investissement au 31 décembre 2008», pages 332 à 340 de la brochure des comptes), le solde des crédits d'investissement disponible pour les prochaines années s'élève à CHF 401,3 mios.

3.3 Dépenses d'investissement 2008

Le budget des dépenses d'investissement prévoyait un total net de CHF 215,0 mios à la charge du Canton, soit respectivement CHF 241,3 mios de dépenses brutes (hors prêt M2 de CHF 149,0 mios) et CHF 26,3 mios de contributions de tiers. En tenant compte des participations de la Confédération et de tiers pour les différents ouvrages (CHF 27,8 mios), les dépenses brutes effectivement injectées dans l'économie vaudoise atteignent, pour l'exercice 2008, CHF 181,6 mios. L'effet net pour les comptes de l'Etat est de CHF 153,8 mios, soit CHF 61,2 mios de moins que ne le prévoyait le budget. Le détail des dépenses d'investissement de l'exercice 2008 est présenté en pages 322 à 329 de la brochure des comptes.

Le tableau ci-après montre l'évolution des écarts enregistrés depuis 1989 entre les prévisions d'investissement et les investissements effectifs.

Année	Dépenses budgétisées	Dépenses effectuées	En % du budget	Ecart par rapport au budget
	en mios de CHF	en mios de CHF		
1989	169,6	197,0	116,2 %	+ 27,4
1990	182,7	183,9	100,7 %	+ 1,2
1991	212,6	221,8	104,3 %	+9,2
1992	236,5	236,5	100,0 %	-
1993	256,1	252,3	98,5 %	- 3,8
1994	275,7	261,8	95,0 %	- 13,9
1995	314,7	251,0	79,8 %	- 63,7
1996	301,1	229,8	76,3 %	- 71,3
1997	288,4	189,7	65,8 %	- 98,7
1998	300,0	251,1	83,7 %	- 48,9
1999	207,0	195,0	94,2 %	- 12,0
2000	202,0	165,6	82,0 %	- 36,4
2001	213,4	207,7	97,3 %	- 5,7
2002	231,7	221,6	95,6 %	- 10,1

Année	Dépenses budgétisées	Dépenses effectuées	En % du budget	Ecart par rapport au budget
2003	250,6	201,4	80,4 %	- 49,2
2004	219,8	187,1	85,1 %	- 32,7
2005	200,0	160,4	80,2 %	- 39,6
2006	200,0	157,8	78,9 %	- 42,2
2007	200,0	140,9	70,5 %	- 59,1
2008	215,0	153,8	71,5 %	- 61,2

4. COMPTE DE PERTES ET PROFITS

Le résultat du compte de pertes et profits enregistre un profit exceptionnel de CHF 25,4 mios. La vente de parcelles y a contribué à hauteur de CHF 13,3 mios.

Charges extraordinaires (CHF 193,5 mios)

Charges résultant d'exercices antérieurs (CHF 0,4 mio)

Il s'agit essentiellement d'écritures correctives relatives à d'anciens comptes de régularisation, comme, par exemple, les débiteurs anciens du SAN.

Moins-values sur éléments du bilan (CHF 193,1 mios)

Il s'agit principalement de la réduction de la valeur des actions BCV de CHF 187,3 mios, visant à respecter l'art. 51 LFin selon lequel les actifs figurent au bilan au maximum pour leur prix d'achat ou de revient (voir ch. 6.9 ci-après).

Des correctifs d'actifs ont été également comptabilisés : CHF 2,8 mios concernant les prêts et bourses à rembourser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage et CHF 2,9 mios d'amortissements extraordinaires sur divers actifs du Fonds d'acquisition de droits réels d'immeuble de réserve.

Produits extraordinaires (CHF 218,9 mios)

Annulation de soldes disponibles sur décrets d'investissement (CHF 1,4 mio)

En 2008, 14 objets d'investissement ont été bouclés, dont 10 objets présentaient un solde disponible provenant de la différence entre l'effectif réalisé et le montant amorti prévu par le décret et 4 ont nécessité un crédit additionnel avant bouclage.

Annulation de crédits reportés échus (CHF 4,4 mios)

L'art. 27 LFin précise notamment que tout crédit reporté de l'exercice 2007 sur l'exercice 2008 est périmé à fin 2008. Les soldes restant ouverts sont donc comptabilisés dans le compte de pertes et profits.

Produits résultant d'exercices antérieurs (CHF 0,5 mio)

Il s'agit essentiellement d'écritures correctives relatives à la prescription de créanciers anciens du SAN.

Plus-values sur éléments du bilan (CHF 211,3 mios)

Le poste principal (CHF 187,3 mios) provient de la réduction de la valeur nominale de l'action BCV de CHF 62.50 à CHF 30, qui a été versée aux actionnaires (voir ch. 6.9 ci-après).

Par ailleurs, CHF 13,3 mios résultent de la vente de parcelles, CHF 9,3 mios de l'inscription au bilan des prêts et bourses à rembourser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage et CHF 1,1 mio du bouclage du projet de mise en place d'un réseau de sirènes.

Liquidation de successions dévolues à l'Etat (CHF 1,3 mio)

Ce poste est composé de divers produits de successions en déshérence.

5. BILAN

L'actif du bilan de l'Etat reflète, d'une part, la création de valeurs dans le cadre de l'activité courante de l'Etat (patrimoine financier) et, d'autre part, les actifs engagés à long terme en tant que support de l'activité de l'Etat (patrimoine administratif).

Le passif du bilan reflète les moyens mis en œuvre afin de garantir cette activité en période de déficit et montre en particulier de quelle manière l'Etat finance ses actifs à long terme.

Le bilan de l'Etat de Vaud au 31 décembre 2008 est présenté en pages 311 à 316 de la brochure des comptes. Une description des variations principales des postes actifs et passifs figure en pages 25, 27 et 28 du rapport annuel du Conseil d'Etat.

Le découvert au bilan à fin 2008

Le compte de pertes et profits présente un profit comptable extraordinaire de CHF 25,4 mios (voir ch. 4 ci-dessus). Avec le bénéfice du compte de fonctionnement de CHF 370,3 mios (voir ch. 2 ci-dessus), il en résulte un profit net de CHF 395,7 mios. Le découvert s'en trouve diminué d'autant.

	2008	2007
Découvert au 1 ^{er} janvier	1'526'850'431	2'429'533'814
Excédent de revenus du compte de fonctionnement	- 370'255'280	- 273'584'039
Excédent de produits du compte de pertes et profits	- 25'428'591	- 69'099'344
Amortissement du découvert	- 560'000'000	- 560'000'000
Découvert au 31 décembre	571'166'559	1'526'850'431

6. CONSIDERATIONS GENERALES

6.1 Crédits supplémentaires et autorisations de dépassements budgétaires

6.1.1 Crédits supplémentaires

Le total général des crédits supplémentaires nets a passé de CHF 34,3 mios (0,52 % du budget voté) en 2007 à CHF 16,0 mios (0,23 %). Le tableau ci-dessous montre que les compléments principaux nets ont été nécessaires au DFJC (Alloc. fam. CHF 3,5 mios), au DINT (SJL CHF 2,3 mios), au DSAS (PC AVS/AI CHF 4,6 mios ; RI CHF 2,5 mios), au DINF (DSI CHF 3,5 mios ; SIPAL CHF 1,1 mios).

	Budget 2007 voté Charges brutes	Crédits supplémentaires nets	Crédits supplémentaires en % du budget voté
DSE	306'621'300	- 352'000	- 0,11
DFJC	2'232'276'200	8'584'400	0,38
DINT	339'041'900	2'523'900	0,74
DSAS	2'147'395'800	4'273'100	0,20
DEC	446'318'600	126'600	0,03
DINF	407'262'400	4'491'100	1,10
DFIRE	955'344'300	- 3'086'900	- 0,32
OJV	152'112'200	- 543'100	- 0,36
GC	7'168'400	10'000	0,14
Total	6'993'541'100	16'027'100	0,23

Le nombre de crédits supplémentaires demandés par les services en 2008 est en augmentation par rapport aux deux années précédentes. Ainsi, 292 demandes ont été acceptées pour un total de CHF 16,0 mios contre 187 demandes et CHF 34,3 mios en 2007. Cette augmentation du nombre de crédits supplémentaires trouve notamment sa justification dans l'application plus stricte de la LFin de la part des départements.

Historique du total des crédits supplémentaires nets, après compensation

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre	241	194	117	102	119	187	292
En mios de CHF	72,4	51,6	44,1	64,0	13,3	34,3	16,0

Les CHF 16,0 mios découlant des 292 demandes acceptées en 2008, se répartissent comme suit :

- 63 demandes pour CHF 0 net de compétence des chefs de département (art. 24, al. 2 LFin) ;
- 211 demandes pour CHF 373'900 nets de compétence du Conseil d'Etat (art. 24, al. 1 et 25, al. 2 LFin) ;
- 18 demandes pour CHF 15'653'200 nets de compétence de la Commission des finances (art. 24, al. 1 et 25, al. 3 LFin).

On note donc que même si le nombre de crédits supplémentaires soumis à la Commission des finances est faible, les dispositions de la LFin lui ont permis d'examiner l'essentiel des demandes de crédits supplémentaires présentant des enjeux financiers importants.

6.1.2 Autorisations de dépassements budgétaires

La LFin prévoit l'abrogation des demandes d'autorisation de dépassements budgétaires (postulat Thévoz) et renforce l'exigence de la compensation pour les crédits supplémentaires. Le montant total de ces dépassements s'élève tout de même à CHF 16,9 mios pour 2008, soit 0,30 % des charges totales (groupes 30, 31, 35 et 36 après suppression des effets financiers dus à DECFO-SYSREM, l'application de la nouvelle LALOC et de la directive n° 18 sur les fonds). A titre de comparaison, le montant total des dépassements budgétaires 2007 s'élevait à CHF 18 mios, soit 0,34 % pour le même périmètre.

Comme en 2006, le non-respect des dispositions de la LFin en la matière par certains services, en 2007, démontrait la nécessité d'une clarification par voie de directives et de procédures. Le Conseil d'Etat a répondu à l'observation transversale de la Commission des finances, reprise par le Grand Conseil, en soulignant la

généralisation du suivi budgétaire mensuel et le rappel insistant des dispositions légales dans les instructions de boucllement.

En 2008, le nombre des dépassements non autorisés a reculé de 311 à 201 cas, le total passant donc de CHF 17,8 mios à CHF 16,9 mios. La Commission des finances, admettant que cet assainissement est une opération de longue haleine, renonce à formuler une nouvelle observation.

6.1.3 Suivi budgétaire

Les montants nets des crédits supplémentaires, y compris les dépassements budgétaires autorisés, ont évolué comme suit au cours des cinq dernières années :

Exercice	Charges brutes crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Revenus bruts crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés	Montants nets crédits supplémentaires et dépassements budgétaires autorisés
2004	103'584'900	47'508'400	56'076'500
2005	103'557'600	21'667'900	81'889'700
2006	46'952'700	33'617'100	13'335'600
2007	60'671'100	26'370'000	34'301'100
2008	53'446'400	37'419'300	16'027'100

Il y a lieu de rappeler que la LFin du 20.09.05, par ses articles 28 (suivi du budget de fonctionnement) et 36 (suivi du budget d'investissement), constitue un outil de surveillance indispensable, non seulement pour le Conseil d'Etat, mais également pour le Grand Conseil par l'intermédiaire de sa Commission des finances. Celle-ci veille au respect de ces dispositions et le Conseil d'Etat s'est engagé à lui communiquer le résultat du suivi en la forme la plus élaborée possible.

Pour l'exercice sous revue, et conformément à cet engagement, M. le président du Conseil d'Etat a renseigné la Commission des finances sur la situation budgétaire au 30.06.08 le 11.09.08. Un point de situation au 30.09.08 a été fait dans le cadre de l'examen du projet de budget 2009, le 30.10.08.

6.2 Reports de crédits

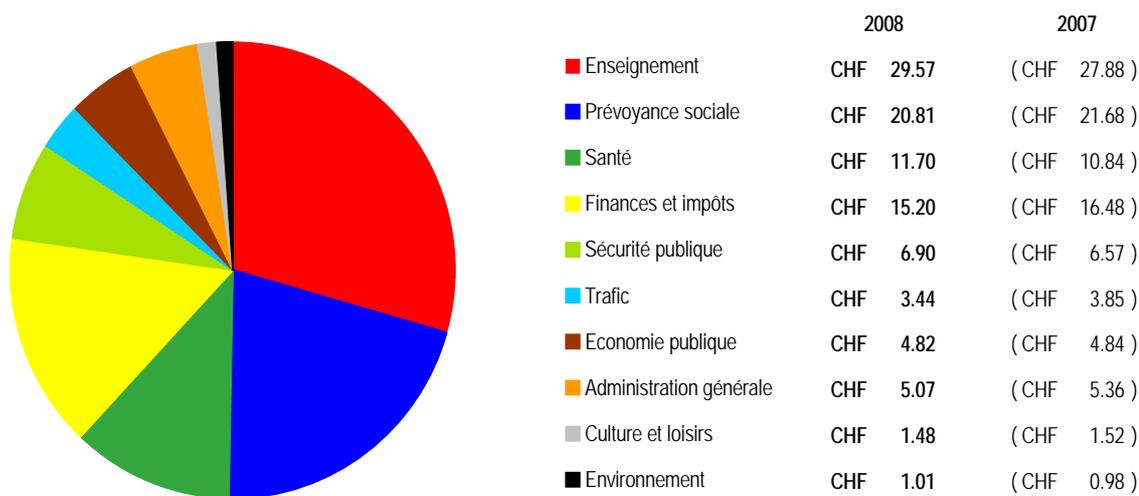
La LFin précise qu'en principe, après la clôture des comptes, les départements ne peuvent disposer des crédits budgétaires non utilisés. Toutefois, le Conseil d'Etat peut autoriser le report sur l'année suivante des crédits partiellement ou totalement inutilisés pendant l'exercice budgétaire. La Commission des finances est informée de ces reports. A la fin de l'année, les crédits reportés sont en principe périmés.

Les reports de crédits adoptés par le Conseil d'Etat en 2008, sont les suivants :

	Reports totaux 2008 sur 2009	Pour comparaison	
		Reports totaux 2007 sur 2008	Reports totaux 2006 sur 2007
DSE	3'765'600	522'200	550'000
DFJC	275'700	120'000	32'500
DINT	263'600	179'900	520'400
DSAS	285'000	1'171'700	70'000
DEC	312'200	2'233'300	103'000
DINF	3'558'800	2'895'100	2'880'400
DFIRE	1'421'100	1'449'500	294'000
Total	9'882'000	8'571'700	4'450'300

6.3 Dépenses par secteur d'activités

Chaque fois qu'il dépense CHF 100, l'Etat consacre les montants suivants à ses différents secteurs d'activités :



Dans l'appréciation de ces chiffres, il y a lieu de tenir compte de l'entrée en vigueur de la RPT en 2008. Cela concerne notamment les dépenses d'enseignement (suppression des contributions fédérales pour la formation spéciale), de santé (suppression des subventions de l'OFAS pour les homes etc.) et de trafic (reprise de l'entretien des routes nationales par la Confédération).

6.4 Revenus fiscaux

Dans le cadre de ses travaux sur l'examen des comptes 2008, la Commission des finances a pris connaissance du rapport de l'Administration cantonale des impôts traitant des recettes fiscales. Une synthèse figure aux pages 23 et 24 du rapport annuel du Conseil d'Etat (voir aussi le tableau ci-après).

L'écart entre les prévisions budgétaires relatives à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et les comptes 2008 (+ CHF 212,2 mios) s'explique notamment par la sous-évaluation des acomptes des années antérieures, notamment en 2006, par les contribuables et par la poursuite du rattrapage. Il y a lieu de noter que la stabilisation du système postnumerando suit son cours, mais devrait durer jusqu'à fin 2010 (période fiscale 2009).

D'autres écarts importants apparaissent notamment dans l'impôt à la source (situation conjoncturelle encore favorable, amélioration des outils de communication pour les employeurs, + CHF 72,3 mios) et l'impôt sur le bénéfice net des sociétés (conjoncture encore favorable, + CHF 131,6 mios). A noter que l'impôt sur le bénéfice est en recul de CHF 33,6 mios par rapport aux comptes 2007, qui incluaient des bénéfices extraordinaires pour environ CHF 150 mios, suite à des restructurations comptables à caractère unique.

Quant à l'impôt sur les gains immobiliers et aux droits de mutation (+ CHF 20,6 mios par rapport au budget 2008), ils reculent globalement de CHF 54,8 mios par rapport aux comptes 2007, sous l'effet du ralentissement conjoncturel, démontrant ainsi toute la difficulté de la prévision en matière de recettes fiscales.

En ce qui concerne la part du Canton à l'impôt fédéral direct (+ CHF 93,8 mios par rapport au budget 2008, mais - CHF 168,6 mios par rapport aux comptes 2007), il faut noter qu'elle était, en 2007, pour la dernière fois de 30 %. Elle est réduite à 17 % à partir de 2008.

Recettes fiscales *	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007	Variations			
				C 2008 - B 2008		C 2008 - C 2007	
				en CHF	en %	en CHF	en %
Impôt sur le revenu	2'803'467'317	2'627'004'000	2'654'254'513	176'463'317	6.7%	149'212'804	5.6%
Impôt sur la fortune	455'930'724	420'211'000	426'766'942	35'719'724	8.5%	29'163'782	6.8%
Impôt à la source	149'829'356	77'493'000	99'046'820	72'336'356	93.3%	50'782'536	51.3%
Impôt spécial des étrangers	77'447'360	65'115'000	85'521'642	12'332'360	18.9%	-8'074'282	-9.4%
Impôt sur le bénéfice	531'799'706	400'197'000	565'397'728	131'602'706	32.9%	-33'598'022	-5.9%
Impôt sur le capital	126'656'546	120'400'000	119'600'202	6'256'546	5.2%	7'056'344	5.9%
Impôt compl. immeubles	19'259'980	18'000'000	17'810'263	1'259'980	7.0%	1'449'717	8.1%
Gains immobiliers	107'793'484	92'000'000	139'929'169	15'793'484	17.2%	-32'135'685	-23.0%
Droits de mutation	140'822'016	136'000'000	163'531'364	4'822'016	3.5%	-22'709'348	-13.9%
Successions et donations	91'987'714	71'500'000	82'188'620	20'487'714	28.7%	9'799'094	11.9%
Impôt sur les chiens	3'406'090	3'400'000	3'358'410	6'090	0.2%	47'680	1.4%
Impôt récupéré après défalcation	2'497'621	3'000'000	4'390'374	-502'379	-16.7%	-1'892'753	-43.1%
Patentes de boissons et de tabacs	169'241	220'000	173'872	-50'759	-23.1%	-4'630	-2.7%
Intérêts sur créances débiteurs	23'271'469	10'600'000	20'664'922	12'671'469	119.5%	2'606'547	12.6%
Remboursement de frais divers	424'473	157'000	296'095	267'473	170.4%	128'378	43.4%
Amendes	7'106'889	3'500'000	9'000'900	3'606'889	103.1%	-1'894'011	-21.0%
Part à l'impôt fédéral direct	288'197'288	194'442'000	456'833'828	93'755'288	48.2%	-168'636'540	-36.9%
Part à l'impôt sur les frontaliers	53'846'450	38'063'000	46'896'233	15'783'450	41.5%	6'950'217	14.8%
	4'883'913'723	4'281'302'000	4'895'661'897	602'611'723	14.1%	-11'748'174	-0.2%

* Selon périmètre de gestion de l'ACI

6.5 Garanties accordées par l'Etat de Vaud

Lors du bouclage des comptes, le SAGEFI demande sous une forme standardisée à tous les services des informations ciblées sur les garanties et cautionnements octroyés. L'information demandée a trait aussi bien à la base légale qu'au détail du prêt sous-jacent. Pour chaque garantie et cautionnement octroyé les services doivent se positionner quant au risque pour l'Etat d'être actionné en garantie dans un délai d'une année par les institutions financières.

Ces risques sont énumérés à la page 318 de la brochure des comptes et sont évalués à CHF 3,0 mios à fin 2008.

Le détail des garanties hors bilan accordées se trouve en pages 319 à 321 de la brochure des comptes. Au 31 décembre 2008, le total s'élève à CHF 1,2 mrd.

6.6 Fonds spéciaux hors bilan

La situation détaillée des fonds hors bilan est présentée aux pages 354 à 356 de la brochure des comptes. Une comptabilité détaillée est adressée chaque année aux services propriétaires. Le processus d'assainissement des fonds induit par l'observation de la Commission des finances dans son rapport de 1998 a permis de ramener le nombre des fonds de 176 à fin 2000 à 76 au 31 décembre 2007. Deux nouveaux fonds, émergeant au DFJC, ont été ouverts en 2008. La structure des fonds est désormais adéquate par rapport à leur mission.

Le portefeuille sous gestion atteint, à fin 2008, CHF 91,0 mios, le capital total CHF 94,7 mios. Les importantes pertes sur titres ont pu être compensées au moyen de la provision existante.

6.7 Régimes financiers particuliers

6.7.1 Université de Lausanne

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DFJC. Le rapport de révision de KPMG SA figure à la page 361 de la brochure des comptes.

6.7.2 Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Ce chapitre est désormais intégré au rapport de la sous-commission pour le DSAS. Le rapport de révision de KPMG SA figure à la page 362 de la brochure des comptes.

6.8 Participations (patrimoine administratif)

L'inventaire des participations appartenant au patrimoine administratif de l'Etat se trouve en pages 313 et 314 de la brochure des comptes (Eléments constitutifs du bilan). Leur total est porté pour CHF 765,6 mios à l'actif du bilan, dont CHF 756,5 mios pour la seule BCV (voir ch. 6.9 ci-après).

La loi du 17.05.05 sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales est entrée en vigueur le 01.01.06. Sur cette base, le Grand Conseil, par décret du 21.02.06, a autorisé le Conseil d'Etat à se désengager entièrement ou partiellement de 20 participations ne représentant pas un intérêt prépondérant pour l'Etat de Vaud. Dans son rapport au Grand Conseil sur son activité au 1^{er} trimestre 2009, la Commission des finances traitera de cet objet.

6.9 Réduction de la valeur nominale de l'action BCV

Suite à la décision prise lors de l'assemblée générale des actionnaires de la BCV du 24.04.08, la valeur nominale des actions a été réduite de CHF 62.50 à CHF 30. Le versement par la BCV de la différence, soit CHF 32.50 net par action, a été effectué le 16.07.08. Pour l'Etat, détenteur de 5'762'252 actions, c'est un total de CHF 187'273'190 qui a été enregistré dans sa trésorerie.

Conformément aux principes comptables en vigueur et à l'art. 51 LFin, qui précise que les actifs figurent au maximum pour leur prix d'achat ou de revient, il a été nécessaire de diminuer de CHF 32.50 le prix de revient du titre qui est passé de CHF 198.41 à CHF 165.91, ce qui représente une correction de la valeur des titres et participations au bilan de l'Etat de CHF 187'273'190. *In fine*, cette opération se traduit par une entrée de liquidités permettant de réduire la dette d'autant, mais par un effet neutre sur le compte de résultat. Pour 2009, il est prévu que la BCV réitère cette opération et rembourse aux détenteurs de titres CHF 10 net par action. Pour l'Etat de Vaud, cela représentera une entrée de liquidités de CHF 57'622'520.

7. RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ETAT

Selon l'article 139 de la loi du 08.05.07 sur le Grand Conseil, le Conseil d'Etat remet au Grand Conseil son rapport de gestion et les comptes d'Etat pour l'année écoulée le 31 mai au plus tard, sauf cas exceptionnel.

Ces dispositions ont été respectées et la Commission des finances a pu prendre connaissance de la partie financière du rapport. Elle demande au lecteur de s'y référer, notamment en ce qui concerne l'évolution du bilan de l'Etat et des recettes fiscales.

8. PRISE DE POSITION DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE RAPPORT DU CONTROLE CANTONAL DES FINANCES (CCF)

Le 14.05.09, dans une séance commune avec la Commission de gestion, la Commission des finances a pris acte des conclusions du CCF quant à la révision des comptes 2008. Elle constate que le CCF a maintenu sa seule réserve, à propos de la tenue de la comptabilité de l'ACI. Le CCF estime que la traçabilité des données comptables est difficilement assurée et voit des carences en termes de fonctionnabilité et d'adaptabilité du logiciel de perception pour les personnes physiques.

Connaissant toutefois les réelles difficultés à résoudre ces points dans l'immédiat, cette réserve n'empêche pas le CCF de recommander l'approbation des comptes 2008.

9. CONCLUSION GENERALE

9.1 Remerciements

La Commission des finances se plaît à relever, en particulier, la grande disponibilité du SAGEFI. Elle remercie M. le chef du Département des finances, M. le chef du SAGEFI et ses collaborateurs, le secrétaire de la Commission, ainsi que l'ensemble des services visités par les sous-commissions.

9.2 Prise de position de la Commission des finances sur les comptes 2008

9.2.1 *Compte de fonctionnement*

L'Etat de Vaud enregistre, pour la quatrième année consécutive, un bénéfice dans le compte de fonctionnement. L'excédent de revenu de CHF 370,3 mios finalement arrêté par le Conseil d'Etat provient d'abord de revenus supérieurs de CHF 750,5 mios aux prévisions budgétaires, principalement au niveau des recettes fiscales.

L'augmentation des charges de CHF 388,1 mios par rapport au budget est influencée par un facteur lié aux opérations de bouclage, soit, comme en 2007, un amortissement supplémentaire extraordinaire du découvert de CHF 420 mios, équivalant à 3 ans d'amortissement selon décision du Conseil d'Etat (découvert de CHF 2,8 mrd à amortir sur 20 ans) ; cet amortissement représente une allocation de moyens pour compenser les pertes accumulées au cours de 17 exercices déficitaires.

Ainsi, comparativement au budget 2008 et en faisant abstraction de cette opération de bouclage, on constate en fait une diminution des charges de CHF 31,9 mios (- 0,5 %). Par rapport aux comptes 2007, l'évolution objective révèle une progression de 3,0 %, après déduction des effets de la RPT (CHF 164,8 mios), de la nouvelle méthode de comptabilisation des fonds du bilan (CHF 16,7 mios) et du rattrapage DECFO-SYSREM (CHF 32,0 mios).

L'appréciation du résultat du compte de fonctionnement serait incomplète si l'on n'ajoutait pas aux amortissements et financements extraordinaires de bouclage les amortissements extraordinaires prévus au budget 2008, soit une tranche annuelle d'amortissement du découvert (CHF 140,0 mios).

Ainsi, le bénéfice avant amortissements et financements extraordinaires s'élève CHF 980,6 mios.

La croissance des revenus (+ CHF 750,5 mios ou + 10,7 % par rapport au budget 2008 et + CHF 397,2 mios ou + 5,4 % par rapport aux comptes 2007) provient principalement des recettes fiscales. Celles-ci sont supérieures de CHF 483,1 mios ou + 11,3 % par rapport aux prévisions budgétaires et de CHF 151,0 mios ou + 3,3 % par rapport à celles de l'exercice 2007. Cette croissance quelque peu réduite s'explique aussi par le bénéfice à caractère extraordinaire et unique de deux sociétés débouchant sur plus de CHF 100 mios de recettes fiscales en 2007.

9.2.2 *Compte de Pertes et Profits*

Le résultat net des comptes 2008 est encore augmenté du profit exceptionnel de CHF 25,4 mios du compte de pertes et profits influencé principalement par la vente de parcelles (CHF 13,3 mios) et l'inscription au bilan des prêts et bourses à rembourser à l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (CHF 9,3 mios).

Ainsi, le résultat net de 2008 s'élève à CHF 395,7 mios au total.

9.2.3 *Découvert au bilan*

Après amortissements budgétaires et extraordinaires (au total CHF 560 mios), le découvert au bilan est ramené à CHF 571,2 mios au 31.12.08 (CHF 1'526,9 mios au 31.12.07). Ces amortissements extraordinaires permettront d'atteindre l'objectif global d'amortir en 20 ans l'entier du découvert accumulé en 17 ans, même si les comptes annuels futurs devaient être péjorés par l'évolution économique.

9.2.4 *Etat de la dette*

Au 31.12.08, la dette brute s'élevait à CHF 3'890 mios contre CHF 5'410 mios au 31.12.07. Après déduction du montant des placements à hauteur de CHF 930 mios, la dette nette se situe à CHF 2'960 mios à fin 2008 contre 4'055 mios à fin 2007. Cette sensible diminution provient essentiellement de la réduction de la valeur nominale de l'action BCV (CHF 187 mios) et du résultat du compte de fonctionnement avant amortissement (CHF 1'150 mios).

Le coût net de la dette diminue de CHF 48 millions par rapport à 2007 pour se contenir à CHF 107 millions en raison de la réduction de la dette, de la persistance des taux bas et de l'optimisation du produit des placements. On mesure une fois encore la nécessité de rembourser, tant que faire se peut, la dette de l'Etat. Cette politique de diminution de la dette assure une sensible amélioration et une consolidation du pouvoir de prestations de l'Etat.

9.2.5 Investissements

Budgétisés à CHF 215 millions, les investissements n'ont atteint, en 2008, que CHF 153,8 millions. Cette différence regrettable et récurrente provient principalement du retard pris sur une multitude de projets qui souffrent de blocage suite à des recours ou de report en cours d'année.

Les investissements consentis sont ainsi supérieurs de CHF 12,9 millions à ceux de l'exercice 2007, qui constituaient, il est vrai, un montant minimum pour la politique d'investissement de l'Etat. Avec la part des investissements consentis pour d'autres collectivités sous la responsabilité de l'Etat, ce sont au total CHF 181,6 millions d'investissements bruts qui ont été dépensés dans l'économie vaudoise.

9.2.6 Autofinancement

Le degré d'autofinancement positif de 747,8 % permet à l'Etat de couvrir les charges de son ménage courant et de ses investissements sans recourir à l'emprunt. Il se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Résultat de fonctionnement} + \text{amortissement du découvert} + \text{amortissement du patrimoine administratif}}{\text{Dépenses d'investissement}}$$

soit

$$\frac{\text{CHF 370,2 millions} + \text{CHF 560,0 millions} + \text{CHF 219,9 millions}}{\text{CHF 153,8 millions}}$$

De plus, les dispositions constitutionnelles de l'article 165 Cst VD sont en tout point respectées.

9.2.7 Note finale

La Commission des finances invite Mesdames et Messieurs les Députés du Grand Conseil à consulter la partie «Rapport sur les comptes 2008» (pages vertes 14 à 30) du rapport annuel 2008 du Conseil d'Etat, qui fournit toute indication utile à une meilleure compréhension des comptes et de l'évolution de la situation des finances cantonales.

9.3 Proposition d'approbation des comptes 2008

La COFIN propose au Grand Conseil, par 12 avis favorables et 1 avis contraire, d'approuver les comptes 2008 de l'Etat de Vaud tels que présentés par le Conseil d'Etat.

Un rapport de minorité a toutefois été annoncé.

Lutry, le 18 juin 2008

Armand Rod, rapporteur général

10. OBSERVATIONS

A la suite de ses débats, la Commission des finances propose les observations suivantes :

1^{ère} observation

DSE - SEVEN

Les comptes 2007 du SEVEN avaient fait apparaître une activité inférieure aux prévisions budgétaires. L'élaboration de la nouvelle loi sur l'énergie expliquait ce démarrage moins rapide que prévu. Les comptes 2008 montrent que le Service n'est actuellement pas en mesure de faire face aux problèmes de démarrage, respectivement de traiter les demandes conformément à la volonté exprimée par le Grand Conseil avec la nouvelle loi sur l'énergie.

Au 31 décembre 2008, le solde du Fonds pour l'énergie atteint ainsi le montant de CHF 7,2 mios contre CHF 2,8 mios une année plus tôt ! Les charges du Fonds se sont limitées à CHF 3,5 mios en 2008, dont à peine plus de CHF 1,9 mio pour les rubriques 113.3657 et 113.3667.

Observation

La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à expliquer les raisons pour lesquelles l'activité du SEVEN dans le domaine de la promotion énergétique se situe très en-dessous des prévisions budgétaires. Elle l'invite également à exposer les mesures qu'il entend prendre pour apporter une solution à ce problème et permettre de respecter les objectifs fixés par le Grand Conseil dans la nouvelle loi sur l'énergie.

2^{ème} observation

DFJC - Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Les contrats de prestations ont pris fin en 2004, mais les reports de solde cumulés restaient acquis aux entités. Globalement, ces soldes représentaient un montant de CHF 1'582'273.55. Depuis 2005, ces reports sont présentés dans les comptes et votés par le Parlement.

Observation

Compte tenu du temps écoulé, il est nécessaire désormais de procéder à leur liquidation dans un délai raisonnable, d'ici la fin de l'année 2009 par exemple. La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à se déterminer sur cette proposition.

3^{ème} observation

DFJC - Direction générale de l'enseignement postobligatoire

Les demandes de subventions fédérales dans le domaine de la formation professionnelle nécessitent des décomptes avec divers services (SIPAL et SAGEFI notamment) pour pouvoir présenter le vrai coût de la formation vaudoise. Beaucoup de charges sont en effet comptabilisées dans des services différents (loyers, conciergerie par exemple).

Observation

Le niveau de précision des décomptes liés aux demandes de subventions fédérales nécessitant un temps important confinant à l'absurde, la Commission des finances propose au Conseil d'Etat de réfléchir à des solutions plus simples pour l'établissement de ces décomptes (comptabilité analytique, sous-location, montants forfaitaires négociés avec la Confédération, réinternalisation de certaines prestations, etc.).

4^{ème} observation

DINT - Service pénitentiaire

La rubrique 308.4371 inclut des amendes de la Gendarmerie, des Préfectures et le résultat de séquestres. Le SPEN n'a aucune responsabilité fonctionnelle ou politique dans le montant des amendes de la Police cantonale et

des Préfectures. Il met au budget les montants qui lui sont communiqués et ne fait qu'enregistrer le résultat de ces amendes dans ses comptes.

Observation

La Commission des finances invite le Conseil d'Etat à expliquer au Grand Conseil pourquoi le SPEN enregistre les amendes de la Police cantonale et des Préfectures dans l'une de ses rubriques. Ne serait-il pas plus transparent que les émetteurs de ces amendes en soient aussi responsables dans leur budget et leurs comptes ?

5^{ème} observation

DEC - Service de l'emploi

A la rubrique 52.3668.01, soit les coûts des mesures cantonales de réinsertion professionnelle RI, on constate que de manière récurrente, année après année, le montant indiqué dans les comptes présente une diminution importante par rapport au montant inscrit au budget. Le commentaire de la brochure des comptes indique simplement «Il est particulièrement difficile d'évaluer de manière précise l'évolution des dépenses de ce poste tant sur le nombre des bénéficiaires que sur celui du coût moyen annuel des mesures mises à disposition.».

Concernant des mesures de réinsertion professionnelle où la marge de manœuvre du Canton est entière, puisqu'il s'agit de mesures régies par des dispositions cantonales, cette explication générale mérite quelques précisions à l'intention du Grand Conseil, ce d'autant plus que cet écart se reproduit d'année en année.

Observation

La Commission des finances souhaite connaître les raisons des écarts répétés entre le budget et les comptes en ce qui concerne les coûts relatifs aux mesures cantonales de réinsertion professionnelle RI et demande au Conseil d'Etat d'informer le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour remédier à cette situation.

11. RAPPORTS DES SOUS-COMMISSIONS

11.1 Département de la sécurité et de l'environnement

Commissaires : M. Grégoire Junod, rapporteur
M. Hans-Rudolf Kappeler

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré neuf entretiens, un par service, à l'examen des comptes 2008. Elle a bénéficié des explications des chefs de service, accompagnés des responsables financiers. Elle a aussi été suivie dans ses travaux par M. Jacques Ehrbar, responsable des finances au Secrétariat général. Nous les remercions toutes et tous pour leur collaboration et leur disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	306'621'300	363'397'900
Crédits supplémentaires	1'864'700	2'216'700
Budget total 2008	308'486'000	365'614'600
Comptes 2008	312'999'539	381'895'281
Différence en CHF	+ 4'513'539	+ 16'280'681
Différence en %	+ 1,46	+ 4,45

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	288'999'760	360'599'298
Comptes 2008	312'999'539	381'895'281
Différence en CHF	+ 23'999'779	+ 21'295'982
Différence en %	+ 8,30	+ 5,91

c) Comparaison du revenu net

	Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007
Revenu net	68'895'742	56'776'600	71'599'539

3. Impact de la double comptabilité des fonds

Les comptes 2008 du DSE sont fortement marqués par l'application de la directive 18 sur la double comptabilité des fonds. Si cette directive a été appliquée pour le budget 2009, elle ne l'était pas pour le budget 2008 ni les comptes 2007, ce qui rend toute comparaison difficile.

Pour pouvoir établir un comparatif valable, il convient donc d'examiner les comptes 2008 corrigés des effets de l'application de la directive 18.

Comptes 2008 hors impact de la directive 18 sur la double comptabilité des fonds

	Charges	Revenus
Budget 2008	306'621'300	363'397'900
Crédits suppl.	1'864'700	2'216'700
Budget total 2008	308'486'000	365'614'600
Comptes 2008	300'013'194	368'908'935
Différence en CHF	- 8'472'806	+ 3'294'335
Différence en %	- 2,75	+ 0,90

	Charges	Revenus
Comptes 2007	288'999'760	360'599'298
Comptes 2008	300'013'194	368'908'935
Différence en CHF	11'013'434	8'309'637
Différence en %	3,81	2,30

Corrigés des effets de l'application de la directive 18, les comptes 2008 font en fait apparaître des charges maîtrisées, en baisse de 2,75 % par rapport au budget, et des recettes en très légère croissance (+ 0,9 %).

Il convient donc de relever que l'application de cette directive se traduit par une augmentation des charges et des recettes de l'ordre de CHF 13 mios pour l'ensemble du Département. Ce sont le SSCM et le SFFN qui sont concernés. Il est à noter que le SEVEN appliquait déjà la règle de la double comptabilité pour les exercices antérieurs. L'application générale de la directive 18 est donc sans effet particulier sur ce service.

4. Effets de la RPT sur les comptes 2008

Les effets de la RPT sont visibles sur deux services, le SESA et le SFFN :

- au SESA, on constate une augmentation des recettes et des charges de CHF 1,4 mio par rapport au budget dans les rubriques 3726 et 4726 en raison de l'application des conventions-programme ;
- au SFFN, l'impact de la RPT se solde par une baisse des recettes et des charges de CHF 1,3 mio par rapport au budget (rubriques 3728 et 4728).

En raison de l'application de la directive 18, la lecture n'en est toutefois pas aisée.

5. Effets de DECFO-SYSREM et de la politique du personnel

L'impact de la bascule, au 1^{er} décembre 2008, dans le nouveau système salarial DECFO-SYSREM s'est traduit par un coût de CHF 2,3 mios pour l'ensemble du Département, qui se répartit comme suit entre les différents services :

Nos U.B.	U.B.	Montants
103	SG-D.S.E.	16'801.33
105	POLICE CANTONALE	1'742'794.43
107	SAN	84'971.50
109	SSCM	44'644.37
111	SESA	124'381.35
112	SFFN	94'958.64
113	SEVEN	15'857.00
114	SCAV	80'264.42
131	BEFH	75'062.53
	Total D.S.E.	2'279'735.57

6. Explication des principaux écarts entre les comptes 2008 et le budget 2008

Il convient de relever qu'à l'exception des écarts principaux mentionnés ci-dessous, les comptes 2008 sont dans l'ensemble très proches des montants inscrits au budget 2008.

Charges	En mios de CHF
Général - Application de la directive 18 sur les fonds (SSCM - SFFN)	+ 13,0
POLCANT - Conventions avec les communes	+ 1,9
SESA - Subv. CH redistribuées, effet 1ère tranche conventions-programme RPT	+ 1,4
SAN - Vacance de poste et autres non dépenses	- 1,5
SFFN - Subv. CH redistribuées, effet estimation introduction conventions-programme RPT	- 1,3
SEVEN - LCene, mandats énergétiques et aides moins importantes que prévues	- 4,4
SCAV - Fournitures de soins et analyses + mandats	- 0,7
Diverses non-dépenses	- 2,0
Total	+ 6,4

Revenus	En mios de CHF
Général - Application de la directive 18 sur les fonds (SSCM - SFFN)	+ 13,0
POLCANT - Conventions avec les communes et gestion du trafic autoroutier	+ 2,6
SAN - Taxes et émoluments et contentieux refacturé	+ 6,1
SAN - Part cantonale RPLP - relèvement des taux de perception au 1.1.08	+ 1,0
SESA - Patentes et concessions hydrauliques	+ 0,8
SESA - Subv. CH pour intempéries 2007	+ 0,7
SESA - Subv. CH redistribuées, effet 1ère tranche conventions-programme RPT	+ 1,4
SFFN - Subv. CH redistribuées, effet estimation introduction conventions-programme RPT	- 1,3
SEVEN - Surestimation de la contribution globale CH et des aides financières distribuées	- 0,7
SEVEN - Effet du résultat des comptes sur le fonds sur l'énergie	- 4,9
Divers non-recettes	- 0,2
Total	+ 18,5

7. Analyse par service

Les remarques ci-dessous sont conçues comme des compléments aux commentaires des services dans la brochure des comptes 2008, auxquels le lecteur est prié de se référer en premier lieu.

103 Secrétariat général du DSE

	Charges	Revenus
Budget 2008	4'636'600	80'900
Crédits supplémentaires	600	0
Budget total 2008	4'637'200	80'900
Comptes 2008	4'181'089	74'028
Différence en CHF	- 456'111	- 6'872
Différence en %	- 9,84	- 8,49

3091 Les charges de formation professionnelle de l'ensemble des services du DSE (sauf PolCant) sont centralisées au SG-DSE. Ces charges sont en baisse par rapport au budget en raison, notamment, des changements de chefs de service (SG-DSE, SAN et SSCM), qui ont occasionné quelques perturbations par rapport au programme prévu.

105 Police cantonale

	Charges	Revenus
Budget 2008	146'353'000	12'196'100
Crédits supplémentaires	1'216'900	1'029'900
Budget total 2008	147'569'900	13'226'000
Comptes 2008	148'799'037	15'104'408
Différence en CHF	1'229'137	1'878'408
Différence en %	0,83	14,20

Les principaux écarts ont trait aux nouveaux contrats de prestations (crédit supplémentaire de CHF 2,5 mios entièrement compensé refusé en Commission des finances) ainsi qu'aux opérateurs de trafic.

Par ailleurs, le bouclage des comptes 2008 permet de récapituler l'entier des dépenses consacrées à l'Euro 2008. Celles-ci se sont finalement montées à CHF 640'000 en 2007 et à CHF 2'157'000 en 2008, soit à près de CHF 2,8 mios au total. C'est environ CHF 1,2 mio de plus que ce qui avait été inscrit au budget.

L'indemnisation des heures supplémentaires et la prime de CHF 500 ont coûté un peu plus de CHF 900'000.

3011 L'écart s'explique ainsi : DECFO CHF 1'750'000, opérateurs trafic professionnels CHF 560'000, contrats de prestations CHF 1'025'000, postes vacants - CHF 515'000.

3099 L'écart s'explique par le versement d'une indemnité de départ.

4361 L'écart est dû, notamment, à des recettes liées aux opérateurs de trafic professionnels (CHF 700'000) ainsi qu'à des prestations d'assurances pour perte de gain (CHF 380'000).

4521 L'écart s'explique par les contrats de prestations avec des communes (CHF 2'350'000), des recettes polycom supplémentaires de communes (CHF 130'000) et l'acquisition d'uniformes refacturés à des communes (CHF 170'000).

107 Service des automobiles et de la navigation

	Charges	Revenus
Budget 2008	31'474'100	281'865'100
Crédits supplémentaires	263'100	610'600
Budget total 2008	31'737'200	282'475'700
Comptes 2008	30'005'266	289'085'771
Différence en CHF	- 1'731'934	+ 6'610'071
Différence en %	- 5,46	+ 2,34

3011 L'écart s'explique notamment par la vacance de 7 à 8 postes de travail durant l'année 2008.

4067 L'augmentation des produits de la taxe provient en grande partie de l'augmentation du parc des véhicules (1 1,5 %).

4356 Recettes supplémentaires dues à la facturation des frais de poursuites (commandements de payer, actes de défaut de biens).

109 Service de la sécurité civile et militaire

	Charges	Revenus
Budget 2008	12'517'400	7'043'700
Crédits supplémentaires	0	0
Budget total 2008	12'517'400	7'043'700
Comptes 2008	17'900'710	12'561'585
Différence en CHF	+ 5'383'310	+ 5'517'885
Différence en %	+ 43,01	+ 78,34

Aucun élément significatif n'est à relever, sinon les écarts comptables liés à la double comptabilité des fonds. L'impact est de l'ordre de CHF 5,8 mios sur les recettes et les dépenses.

111 Service des eaux, sols et assainissements

	Charges	Revenus
Budget 2008	31'241'600	19'076'500
Crédits supplémentaires	251'000	250'000
Budget total 2008	31'492'600	19'326'500
Comptes 2008	32'389'698	21'782'029
Différence en CHF	+ 897'098	+ 2'455'529
Différence en %	+ 2,85	+ 12,71

Outre les effets de la RPT évoqués en introduction, les comptes 2008 du SESA se caractérisent par une augmentation des recettes de l'ordre de CHF 800'000 en lien avec les patentes et concessions hydrauliques (rubrique 4111). Par ailleurs, concernant la RPT, il convient de noter que les dépenses inscrites sous la rubrique 3726 sont pour l'essentiel des écritures transitoires dont les dépenses effectives interviendront en 2009.

112 Service des forêts, de la faune et de la nature

	Charges	Revenus
Budget 2008	42'280'400	17'334'400
Crédits supplémentaires	171'100	188'200
Budget total 2008	42'451'500	17'522'600
Comptes 2008	47'762'338	22'957'979
Différence en CHF	+ 5'310'838	+ 5'435'379
Différence en %	+ 12,51	+ 31,02

Les variations entre le budget et les comptes ont été essentiellement influencées par la directive 18 sur la double comptabilité des fonds (CHF 7,1 mios environ) et les effets de la RPT (- CHF 1,3 mio). Pour ces derniers, le montant des subventions fédérales à redistribuer n'était pas encore définitivement connu au moment de l'élaboration du budget.

Concernant spécifiquement les subventions fédérales, il convient de relever que la mise en œuvre de la RPT et la directive sur les fonds ont compliqué la gestion «comptable». En 2008, sur les CHF 10,3 mios de subventions fédérales reçues, CHF 7'713'656 concernent les conventions-programmes (RPT). Le solde de CHF 2'577'230 se répartit comme suit :

CHF 1'382'731 pour d'anciens projets forestiers,

CHF 600'000 pour la réserve de la Grande Cariçaie,

CHF 514'972 pour le solde 2007 des subventions fédérales Nature,

CHF 79'528 pour les subventions fédérales Faune,

Sur la totalité des CHF 10,3 mios, CHF 4,5 mios sont des écritures transitoires.

113 Service de l'environnement et de l'énergie

	Charges	Revenus
Budget 2008	20'145'600	18'936'200
Crédits supplémentaires	- 103'400	30'000
Budget total 2008	20'042'200	18'966'200
Comptes 2008	14'997'580	13'375'595
Différence en CHF	- 5'044'620	- 5'590'605
Différence en %	- 25,17	- 29,48

Les comptes 2007 du SEVEN avaient fait apparaître une activité inférieure aux prévisions budgétaires. L'élaboration de la nouvelle loi sur l'énergie expliquait cette évolution moins rapide que prévu. Les comptes 2008 montrent que le Service n'est actuellement pas en mesure de faire face aux problèmes de démarrage, respectivement de traiter les demandes conformément à la volonté exprimée par le Grand Conseil avec la nouvelle loi sur l'énergie. Si le renforcement des aides et subventions fédérales peut expliquer une partie de cet écart, il y a quand même lieu de relever que les dépenses énergétiques sont inférieures d'environ CHF 4,4 mios au budget.

Au 31 décembre 2008, le solde du Fonds pour l'énergie atteint ainsi le montant de CHF 7,2 mios contre CHF 2,8 mios une année plus tôt ! Les charges du fonds se sont limitées à CHF 3,5 mios en 2008, dont à peine plus de CHF 1,9 mio pour les rubriques 3667 et 3677.

114 Service de la consommation et des affaires vétérinaires

	Charges	Revenus
Budget 2008	12'941'900	4'739'300
Crédits supplémentaires	- 49'500	0
Budget total 2008	12'892'400	4'739'300
Comptes 2008	11'920'609	4'526'624
Différence en CHF	- 971'791	- 212'676
Différence en %	- 7,54	- 4,49

Les charges se sont révélées inférieures au budget en raison notamment d'une solution meilleur marché concernant la diarrhée virale bovine (BVD, rubrique 3132) et d'économies à la rubrique 31852.

Concernant les émoluments (rubrique 4313), les retards liés à la mise en œuvre de la police des chiens et une surestimation du nombre de chiens, et donc des recettes escomptées, se traduisent par un écart d'environ CHF 430'000 par rapport au budget, partiellement compensé par une augmentation des émoluments du Laboratoire cantonal de CHF 160'000 (établissements publics non conformes). Selon toute vraisemblance, les montants inscrits au budget 2009 (CHF 620'000) pour la police des chiens ne seront pas tenus.

131 Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

	Charges	Revenus
Budget 2008	5'030'700	2'125'700
Crédits supplémentaires	114'900	108'000
Budget total 2008	5'145'600	2'233'700
Comptes 2008	5'043'211	2'427'262
Différence en CHF	- 102'389	193'562
Différence en %	- 1,99	8,67

L'écart, à la rubrique 4361, s'explique par le remboursement de CHF 300'000 de la FAJE non inscrit au budget.

8. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	38'070'000	3'602'500	34'467'500
Comptes 2008	16'186'278	3'978'628	12'207'650
Différence en CHF	- 21'883'722	376'128	- 22'259'850
Différence en %	- 57,48	10,44	- 64,58

Les comptes 2008 font apparaître des dépenses d'investissement très inférieures aux prévisions. Moins de la moitié des sommes prévues ont effectivement pu être engagées. Ce sont essentiellement au SESA et au SFFN, où se concentrent les investissements, que les écarts sont les plus significatifs.

Les dépenses nettes d'investissement sont près de trois fois inférieures aux prévisions.

11.2 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Commissaires : M. Eric Walther, rapporteur
M. Guy-Philippe Bolay

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission rattachée au DFJC a consacré sept séances à l'étude des comptes de l'année écoulée. Lors de ces séances, les commissaires ont rencontré les responsables et les principaux collaborateurs de chaque direction générale ou service. Ils ont pu poser toutes questions utiles et ont reçu tous documents, informations et réponses étayées à celles-ci. Lors de leurs travaux, ils ont été régulièrement accompagnés par M. Laurent Schweingruber, responsable financier du Département, qui a contribué à collationner les renseignements utiles sur les aspects transversaux et de portée générale.

Les commissaires tiennent à remercier chacune et chacun pour leur disponibilité, l'aide précieuse ainsi que tous les compléments d'information qui ont été apportés.

Ils ont pu, à la fin des visites des services, s'entretenir et échanger sur ce rapport avec Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département, accompagnée de M. Jean-Paul Jubin, secrétaire général et de M. Laurent Schweingruber, responsable financier.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	2'232'276'200.00	428'996'800.00
Crédits supplémentaires	21'810'200.00	13'225'800.00
Budget total 2008	2'254'864'400.00	442'222'600.00
Comptes 2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95
Différence en CHF	- 1'582'546.67	+ 21'342'484.95
Différence en %	- 0,04	+ 4,82

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84
Comptes 2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95
Différence en CHF	+ 22'822'645.91	+ 89'325'829.11
Différence en %	+ 1,12	+ 23,87

c) Evolution des charges nettes par rapport au budget 2008

Budget 2008	Comptes 2008	Variation en CHF	Variation en %
1'803'279'400.00	1'789'716'768.38	- 13'562'631.68	- 0,75

d) Evolution des charges nettes par rapport aux comptes 2007

Comptes 2007	Comptes 2008	Variation en CHF	Variation en %
1'656'219'951.58	1'789'716'768.38	+ 133'496'816.20	+ 8,04

e) Résumé et évolution des charges et des revenus par rapport aux années précédentes

Année	Charges	Revenus	Charges nettes
2005	1'901'887'241.97	348'360'806.41	1'553'526'935.56
2006	1'923'055'470.43	364'924'886.88	1'558'130'583.55

2007	2'030'459'207.42	374'239'255.84	1'656'219'951.58
2008	2'253'281'853.33	463'565'084.95	1'789'716'768.38

Les tableaux ci-dessus montrent que si les charges nettes de l'année 2008 présentent une très faible diminution par rapport au budget, elles présentent une augmentation de 8,04 % par rapport à l'exercice 2007.

Elles sont notamment dues aux adaptations liées à la RPT, spécialement pour l'enseignement spécialisé, au nombre toujours grandissant des étudiants et apprentis ou des jeunes nécessitant des mesures de protection et soutien soit :

- Aux augmentations de la masse salariale plus effets des rattrapages DECFO-SYSREM (rubriques 3011, 3014, 3016, 3021, 3023, 3024)		CHF	48'561'939.09
- Au nouveau système d'allocations pour enfants (3013, 30232, 30233)		CHF	3'266'333.80
- Aux participations à enseignement autres cantons (3512)		CHF	12'050'338.83
- Aux participations à enseignement communes (3512)		CHF	4'952'744.30
- Aux aides et subventions à l'enseignement (3652)		CHF	85'758'724.10
- Aux aides et subventions prévoyance sociale (3655)		CHF	19'522'509.10
- Aux aides formations et études (3662)		CHF	2'572'242.22
- Aides et prévoyance sociale (3665)		CHF	2'042'596.08
- Aux subventions à redistribuer enseignement (3752)		CHF	21'979'090.18

Pour les principales variations de revenus entre les exercices 2007 et 2008, on remarque notamment:

- Participation CH à enseignement, (4502)	CHF	- 3'346'838.30
- Participation CH à prévoyance sociale (4505)	CHF	4'812'924.67
- Participation autres cantons enseignement (4512)	CHF	5'329'135.21
- Participation communes enseignement (4522)	CHF	39'341'997.60
- Participation communes prévoyance sociale (4525)	CHF	8'879'536.00
- Subventions CH enseignement (4602)	CHF	13'323'760.42
- Contribution tiers enseignement (4652)	CHF	2'418'767.33
- Subventions à redistribuer enseignement (4752)	CHF	21'979'090.20

f) Crédits supplémentaires

	+ Charges	- Charges	Charges nettes
2007	10'503'100.00	7'275'400.00	3'227'000.00
2008	33'985'600.00	12'175'400.00	21'810'200.00

	+ Revenus	- Revenus	Revenus nets	Résultat net
2007	3'849'200.00	0.00	3'849'200.00	622'200.00
2008	13'275'800.00	50'000.00	13'225'800.00	8'584'400.00

g) Dépassements budgétaires non autorisés

Rubrique	Libellé	Dépassement en CHF	Dépassement en %	Commentaire
252.3024	Rémunération intervenants extérieurs	2'380'335	38,38	Changement de traitement comptable des projets gérés par le CETT. Compensation à la rubrique 252.4652 (subvention HES-SO)

232.3021 232.3032 232.3052	Traitement personnel enseignant et liées	1'477'040	0,68	Insuffisance budgétaire à la Formation professionnelle non compensée par les Gymnases comme prévu
281.3665	Aides individuelles de prévoyance sociale	948'462	6,83	Augmentation des situations suivies plus forte que lors de la demande du crédit supplémentaire
252.31161	Achats de mat. spéc. d'ens. et de recherche	756'113	33,87	Crédit supplémentaire demandé trop tardivement
252.31162	Achats d'équ. inform. d'ens. et de recherche	419'025	21,16	Idem

h) Reports de crédits

Reports de crédits de 2006 sur 2007 CHF 32'500.00

Reports de crédits de 2007 sur 2008 CHF 120'000.00

Reports de crédits de 2008 sur 2009 CHF 275'700.00

Principaux reports de crédit de 2008 sur 2009 :

- DGEO : Achats mobilier et équipement de bureau CHF 10'100.00

- DGES : HECVSanté, divers projets CHF 235'000.00

- DGES : HEV, projet Universités d'été CHF 20'600.00

- DGES : HEV, projet Inde CHF 10'000.00

i) Régularisation de crédits d'étude

Pas de régularisation de crédits d'étude en 2008

3. Effectifs du personnel (en ETP)

	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	1'454,84	8'190,40	0,00	9'645,24
Au 31.12.08	1'498,57	8'178,66	0,00	9'677,23
Variations	43,73	- 11,74	0,00	31,99

4. Points particuliers

4.1 Bascule DECFO-SYSREM

UB	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Charges sociales
21 SG-DFJC	80'369.60	457.00	14'540.72
22 DGEO	347'896.12	9'564'855.38	2'102'557.55
23 DGEP	142'465.62	1'233'864.85	289'387.89
25 DGES	103'742.85	0.00	31'714.08
27 SERAC	117'542.56	0.00	24'492.00
28 SPJ	426'794.80	0.00	90'869.55
29 SESAF	330'933.92	589'368.48	194'051.26
Totaux	1'469'375.98	11'388'088.71	2'723'072.33

Le total général pour les salaires versé par le Département est de CHF 15'580'537.00. A ceci s'ajoute l'effet sur la subvention à l'Université de Lausanne soit CHF 1'038'618.90.

4.2 Charges et revenus liés à la RPT pour le Département

	Charges	Revenus	Charges nettes	Dont facture sociale
Budget	110'298'900.00	36'630.800.00	73'668'100.00	41'237'000'00
Comptes	108'116'266.00	39'886'512.00	68'229'754.00	39'050'019.00
Variations	-2'182'634.00	3'255'712.00	-5'438'346.00	-2'186'981.00

5. Analyse par directions ou services

21 Secrétariat général du DFJC

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	26'892'413.05	1'805'332.95	23'208'708.10
Budget 2008	34'789'700.00	276'500.00	34'513'200.00
Comptes 2008	30'899'383.20	358'134.62	30'541'248.58

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.06	61,83	1,98	0,00	63,81
Au 31.12.07	69,55	2,06	0,00	71,61
Variations	+ 7,72	+0,08	0,00	+7,80

Le budget du Secrétariat général comprend les sous-UB suivantes :

- 2111 Administration du Département
- 2112 Unité informatique du Département
- 2113 Unité de recherche et de pilotage de systèmes pédagogiques
- 2114 Office du personnel enseignant
- 2115 SIEF

Au SG-DFJC, c'est le projet SIEF qui a connu le plus de difficultés. Suite à un appel d'offres, le mandat a été confié à Hewlett-Packard (HP), qui avait proposé un programme pour l'enseignement obligatoire fonctionnant à satisfaction à Linz, en Autriche. Le mandat SIEF a débuté en 2006. Les difficultés commencèrent en 2007-2008, l'outil s'avérant plus difficile à adapter que prévu. Le mandat n'est pas terminé et le programme ne marche pas bien, notamment par le fait que, au lieu de le «roder» à la DGEO, où les contraintes sont moindres, il a été décidé de le mettre en place à la DGEP et dans les établissements de formation professionnelle, où les attentes et exigences sont plus fortes, plus complexes et l'urgence plus grande. Actuellement, HP joue son rôle et fait avancer le projet, car il a l'ambition de vendre le produit aux autres cantons.

Pour ce qui est de l'entretien des postes liés à l'informatique scolaire, la difficulté de trouver du personnel et la distribution des établissements sur le territoire ont conduit à un glissement de cette maintenance vers des mandats extérieurs. Une douzaine de mandataires travaillent avec un centre de gestion au DFJC.

Le CCF a fait un audit spécifique des factures.

Le Secrétariat n'a pas été touché par la RPT, si ce n'est par la surveillance de la démarche.

Etat du fonds des congés sabbatiques

Etat au 31.12.07 CHF 8'480'596.30

Attribution 2008 CHF 3'060'700.00

Consommation 2008 :

- DGEO CHF 907'915.09

- DGEP CHF 606'278.14

- SESAF CHF 0.00 CHF 1'514'193.23

Etat au 31.12.08 CHF 10'027'103.07

Le SESAF représente proportionnellement une petite partie des enseignants et n'a pas eu de demande l'an passé.

- 3011 L'équipe du SIEF incomplète et une vacance à l'équipe juridique ont conduit à un disponible avant DECFO-SYSREM qui a financé les coûts liés à ce dernier. Cela a permis également une compensation partielle liée au crédit supplémentaire sur la rubrique 31852.9 (mandats informatiques).
- 3101 2. Paiement maquettes et location nacelle pour la campagne sur le MCBA.
- 31162 Foire OLMA. Une compensation de CHF 50'000 a été demandée au DFJC en regard de la non-dépense constatée à cette rubrique.
- 31512, 315622 Impossibilité de réaliser, par manque de forces, le programme de maintenance et glissement sur des entretiens sur mandats. Un crédit supplémentaire compensé a été nécessaire pour imputer sur la bonne rubrique la proposition de diminution budgétaire du Grand Conseil proposée par la DSI. Le correctif n'a pas été proposé au 2^{ème} débat afin d'éviter un 3^{ème} débat.
- 31852 Mandat Ecole de musique et préparation. EMPD : CHF 4'358.00
Mandats MCBA, coordination et communication : CHF 168'797.20
- 4522 Résiliation de l'accord particulier avec Genève.
- 4602 Suppression des recettes liées au financement de l'informatique de la DGEP par la Confédération, ceci suite au passage au système des forfaits.
- 4609 Les fonds découlant de la démarche EtaCom (CHF 3'000'000) ont été dissous sur les exercices 2006 et 2007.

22 Direction générale de l'enseignement obligatoire

221 Administration de la DGEO

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	10'209'333.37	178'274.65	10'031'058.72
Budget 2008	11'568'700.00	137'000.00	11'431'700.00
Comptes 2008	10'693'947.83	190'248.11	10'503'699.72

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	56,37	16,77	0,00	73,14
Au 31.12.08	56,37	16,77	0,00	73,14
Variations	0,00	0,00	0,00	0,00

DECFO-SYSREM n'a pas connu de problématiques particulières.

La DGEO n'a pas eu d'impacts financiers de la RPT, excepté la nécessité de favoriser le maintien ou l'admission d'élèves en situation de handicap dans l'école régulière et moins dans l'enseignement spécialisé. Actuellement, les prestations spécialisées et d'appui sont «achetées» au SESAF, en attente d'une nouvelle loi prévue pour 2010.

- 3011 Economies au niveau du budget en raison des nombreux temps partiels et d'engagements reportés ou de conditions particulières, notamment pour HarmoS, pour lequel une unité a été constituée pendant l'année 2008. Cette unité doit proposer des adaptations de nos lois et règlements à l'accord intercantonal d'harmonisation scolaire. Elle est composée d'une cheffe de projet, d'une secrétaire et de personnes engagées progressivement par CDD en fonction des besoins, de même que d'un juriste pour la rédaction de la loi, soit, à terme, 5 ETP. Elle proposera une alternative à l'initiative populaire Ecole 2010.
- 31851 Révision du système des commissions.
- 3652 4. Montant en relation avec le nombre relatif des musiciens vaudois.
- 3652 6. Pas d'achat de prestation en 2008.
- 3652 7. Rattrapage de l'année 2007, donc 2 années de subventionnement (zoo de la Garenne).

222 *Scolarité enfantine, primaire, secondaire et classes de raccordement*

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	730'910'185.14	14'533'884.97	716'376'300.17
Budget 2008	748'216'300.00	13'179'200.00	735'037'100.00
Comptes 2008	755'284'306.04	14'972'003.51	740'312'302.53

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	294,00	5'478,24	0,00	5'772,24
Au 31.12.08	294,00	5'461,16	0,00	5'755,16
Variation	0,00	- 17,08	0,00	- 17,08

Effectif des établissements scolaires (nombre d'élèves)

Cycle	Enfantin	Primaire	Secondaire	Raccordement	Total
2005	14'181	29'580	36'422	542	80'725
2006	13'995	29'447	36'367	528	80'337
2007	13'597	29'282	36'012	579	79'470
2008	13'332	29'055	35'797	640	78'824
Var. 08/07	- 265	- 227	- 215	+ 61	- 646

Le nombre des élèves a diminué de 1'901 en 4 ans, soit 2,35 %. Ce n'est qu'en classes de raccordement que l'on remarque une progression.

Dotation en périodes d'enseignement (enveloppe pédagogique)

Cycle	Enfantine	Primaire	Secondaire	Raccord.	Total
2005	18'940,14	48'685,72	77'540,52	1'109,37	146'275,75
2006	18'691,72	48'466,82	77'102,14	1'080,71	145'341,39
2007	18'160,15	48'195,24	76'294,22	1'185,10	143'834,71
2008	17'806,22	47'821,62	75'841,49	1'309,95	142'779,28
Var. 08/07	- 353,93	- 373,62	- 452,73	+ 14,85	- 1'055,43

Pour la même période de 4 ans, le nombre de périodes d'enseignement n'a diminué que de 3'497,47, soit 0,72 %.

3011 La démarche DECFO-SYSREM a pu être absorbée dans les montants du budget.

Cette rubrique comprend 294 ETP, soit 91 directeurs d'établissement, 26 dépositaires, ainsi que les secrétaires et bibliothécaires d'établissement.

302 L'effet DECFO-SYSREM de CHF 9'559'813.77 a été absorbé pour CHF 3'277'229.97.

3013, 30232 Augmentation due à l'introduction de l'attribution d'allocation pour enfants vu le nombre élevé de collaborateurs (notamment enseignants) travaillant à temps partiel.

3063 Cette rubrique permet d'assumer des collations en situations particulières (séances portant sur une journée, repas de commissions, etc.). Le montant pour les collations de bienvenue et occasions particulières correspondant à 13 centimes par an et élève est, pour la première fois, inscrit dans cette rubrique.

3091 Cette rubrique concerne essentiellement les frais de formation continue des enseignants et, occasionnellement, des prestations de médiation et d'appui au personnel CHF 823'558.18, ce qui correspond à CHF 97 par année et enseignant. Elle concerne également la mise en place de la formation en emploi continue (FORDIF) des directions d'instituts de formation donnée par l'IDEAP, l'UNIL et l'IFFP (CHF 84'000). Cette formation est certifiée.

- 31112 Logiciel pour les enclassements et les bibliothèques.
- 31851 5. Opération conduite auprès des communes dans lesquelles les écoles sont toujours rattachées au central téléphonique communal, dans le but de les rattacher au réseau cantonal au tarif négocié par l'Etat avec Swisscom, inférieur aux conditions communales, avec proposition de prise en charge de l'installation par VD.Télécom.
- 3512, 4512 Les charges nettes découlant de la scolarité intercantonalisée (Convention CIIP) sont de CHF 44'900 (charges CHF 269'580, revenus CHF 224'680).
- 3522, 4522 5. Lorsqu'une commune reçoit un élève d'un autre canton, la DGEO lui verse la part correspondant aux charges en infrastructures et transports scolaires effectifs la concernant. Le cas inverse est également valable pour les communes qui voient leurs élèves suivre une scolarité hors du canton, celles-ci contribuent au financement à hauteur de leur coût moyen effectif par élève.

23 Direction générale de l'enseignement postobligatoire

231 Administration de la DGEP

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	46'023'504.30	9'758'125.09	36'265'379.21
Budget 2008	53'155'200.00	42'184'700.00	10'970'500.00
Comptes 2008	52'640'147.72	43'112'954.14	9'527'193.58

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	61,33	0,00	0,00	61,33
Au 31.12.08	65,58	0,00	0,00	65,58
Variations	+ 4,25	0,00	0,00	+ 4,25

Le projet SIEF passe de mauvais moments, car on n'a pas simplifié le système avant d'introduire cette informatisation et le pilotage du projet a été faible. La DGEP était contrainte d'arrêter l'ancien système dont le coût de maintenance était énorme. Elle imagine prendre la direction de ce secteur d'adaptation du programme afin de le faire aboutir au plus vite, car il est primordial que les établissements puissent, entre autres, saisir les notes, établir les bulletins et les décomptes pour les apprentis.

Le Service a été difficile à gérer pendant les négociations DECFO-SYSREM (110 postes ouverts, 2'800 postulants et nombreux recours.)

Les reports de soldes des services et établissements qui étaient sous contrats de prestation et qui leur sont restés acquis ne sont pas encore liquidés et représentent encore globalement CHF 1'582'273.55. Une solution passant peut-être par une gestion centralisée et un délai pour leur liquidation semble nécessaire

Des simplifications sont à étudier avec le SAGEFI, le SIPAL et d'autres services transversaux, afin de pouvoir fournir des données et chiffres précis à l'OFFT. En effet, l'externalisation des charges dans ces services transversaux ne permet pas une vue réelle des coûts que le Canton consacre à la formation professionnelle et contraint chaque année la DGEP à chercher partout les informations nécessaires à l'élaboration de décomptes. Cette démarche permettrait d'éviter des décomptes absurdes (pour les locaux, le chauffage, etc). Ces subventions sont calculées sur une moyenne des charges sur quatre ans.

La RPT a pour effet d'obtenir plus de subventions fédérales pour APPIM et CLAIRVAL. Ces charges sont désormais assumées par le Canton. En contrepartie, les nouveaux systèmes de financement de la Confédération par des forfaits par apprenti permettent de compenser cette charge supplémentaire.

	Charges Budget	Revenus Budget	Comptes	Ecart
231.3652	2'473'000.00		2'168'720.00	- 304'280.00
231.4602		1'000'000.00	2'500'000.00	+ 1'500'000.00

Les écarts entre le budget et les comptes en relation avec la démarche RPT ont été favorables au Canton pour CHF 1'804'280.

- 3011 Départ à la retraite du Directeur, dont la charge était inscrite pour l'année. L'UPPA (unité chargée de la prospection de places d'apprentissage) a terminé son travail en mai 2008.
- 3161 Des locations supplémentaires avaient été prévues au budget 2008 en raison de la réorganisation de la DGEP. Ces locations n'ont pas eu lieu en 2008.
- 31851 Cette rubrique comporte l'ensemble des charges principalement consacrées aux commissions d'examens et aux commissaires professionnels.
- 31852 4 mandats ont été confiés au cours de l'année 2008 soit :
 - pour un accompagnement de l'équipe pédagogique de la formation professionnelle,
 - pour un appui à la nouvelle loi sur la formation professionnelle,
 - pour un audit du gymnase d'Yverdon,
 - pour mettre sur pied une fusion entre l'ARPIH et l'Ecole supérieure de Lausanne pour les formations du travail social (par un crédit supplémentaire).
- 3652.345 Dédommagements pour places de stage de l'OPTI.
- 3652.336 Versement à la FVE pour des travaux non budgétisés mais pour lesquels une participation est reconnue, soit CHF 990'000.00.
- 3909 Imputations internes. Les subventions fédérales pour le SFFN sont rétrocédées intégralement.
- 4752 Les subventions de la Confédération perçues pour les associations organisatrices de cours interentreprises n'existent plus. En contrepartie, le Canton verse un forfait par jour de cours et par apprenti, selon les dispositions de la CSFP.

232 Enseignement secondaire II

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	292'637'655.83	44'610'812.00	248'026'853.83
Budget 2008	308'511'100.00	30'442'300.00	278'068'800.00
Comptes 2008	308'234'740.28	33'818'251.20	274'416'489.08

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	161,35	1'663,06	0,00	1'824,41
Au 31.12.08	165,80	1'729,69	0,00	1'895,49
Variations	+ 4,45	+ 66,63	0,00	+ 71,08

Dès l'exercice 2008, les comptes du COFOP sont présentés en dehors de l'OPTI, comme un établissement de formation. Dès 2010, les comptes de l'OPTI regagneront également la structure de la formation professionnelle. D'une manière générale, il apparaît que les moyens administratifs et techniques ne suivent pas l'augmentation des classes et des étudiants.

Evolution des effectifs des apprentis et étudiants

Effectifs	Gymnases	Formation prof.	OPTI	Total
Au 31.12.05	9'336	16'920	1'036	27'292
Au 31.12.06	9'873	17'483	1'007	28'363
Au 31.12.07	10'294	18'756	1'238	30'288
Au 31.12.08	10'249	18'445	1'099	29'789*
Var. 08/07	- 45	- 311	- 139	- 499*

* Les chiffres 2008 sont toujours provisoires. Ils doivent être interprétés avec une certaine prudence

Evolution des charges et revenus par types d'établissements

Etablissements		Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007
Gymnases	Charges	147'675'155.22	149'400'800.00	139'749'317.13
	Revenus	8'481'428,15	8'293'900.00	9'798'889.85

Etablissements.	Charges	135'892'419.77	134'911'000.00	129'484'961.55
Formation prof.	Revenus	20'014'861,22	16'655'000.00	28'940'523.84
OPTI	Charges	6'404'07.33	6'619'700.00	23'403'387.15
	Revenus	4'961'584.62	5'204'100.00	5'871'398.31
Total Enseignement Secondaire II	Charges	16'826'777.08	15'720'200.00	292'637'665.83
	Revenus	360'377.21	289'300.00	44'610'812.00
	Net	274'416'489.08	278'068'800.00	248'026'853.83

- 3011, 3021 En dépit de la démarche DECFO-SYSREM, les charges sont exactement dans la cible budgétaire.
- 3013, 30232 Augmentation par rapport au budget de CHF 436'637.62.
- 3014 Indemnités compensatoires des jeunes professeurs des gymnases porteurs d'un titre HEP, dans l'attente d'une classification définitive.
- 3021 L'objectif de l'OPTI de dédoubler certaines classes a engendré des augmentations de postes pour environ CHF 1,2 mio.
- 3081 Remplacements maladie ou maternité. Augmentations des charges par rapport au budget de CHF 220'505.65. Programme Réagir pour les absences prolongées de personnel.
- 3091 Non-dépensé de CHF 154'500.00, alors que le budget 2009 présente une augmentation de charges de CHF 368'800.00 par rapport au budget 2008.
- 3161 Sous-estimation des locations des surfaces louées.
- 3163 Non-dépensé de CHF 175'090.98.
- 3114 Renouvellement de matériel (charges liées aux reports de soldes).
- 3129 Budget CHF 118'000.00, Comptes CHF 0.00. Montant transféré au SIPAL.
- 31413 Non-dépensé de CHF 12'000.00, soit la moitié du budget. Transfert des prestations fournies par une entreprise de nettoyage au SIPAL.
- 3301 Augmentation de CHF 43'120.76.
- 3512, 4512 La comparaison entre les charges et les recettes pour les participations réciproques pour l'enseignement montre un excédent de recettes pour le Canton. Les contributions intercantionales pour les élèves vaudois allant suivre leurs études dans d'autres cantons sont versées par la DGEP. Les établissements perçoivent directement les revenus en relation avec les étudiants ou apprentis non vaudois qui viennent y suivre des cours.
- 3662 Aides et subventions enseignement : 2007 CHF 219'406.90 2008 CHF 257'819.95
- 3802 Les taxes d'inscription pour les gymnases et l'OPTI sont reversées dans les fonds des élèves.

Balance des charges et revenus relatifs aux enclassements dans ou hors canton :

	Charges	Charges	Revenus	Excédents
	231.3512	232.3512	231.4512	
2007	6'019'075.80	2'779'203.80	8'714'514.15	5'474'642.15
2008	7'700'205.90	4'231'036.85	12'417'497.00	8'948'327.95
Variations	+ 1'681'300.10	+ 1'451'833.05	+ 3'702'982.85	+ 3'473'685.80

La comparaison entre les charges pour les participations réciproques pour l'enseignement montre un excédent de recettes de CHF 8'940'627.75 et présente une augmentation de 63,45 % par rapport aux comptes 2007.

- 3652 Les comptes du Gymnase intercantonal de la Broye ont été inférieurs au budget déposé.
- 4331 Augmentation de CHF 440'430.00 par rapport au budget en relation avec l'augmentation des étudiants et apprentis, soit : + CH 48'694.00 pour les gymnases, + CHF 166'948 pour les établissements de

formation professionnelle et + CHF 224'787.50 pour le COFOP. Il est à noter que le COFOP avait anticipé, dans le cadre de son budget, la gratuité de l'écolage, telle que stipulée dans la loi fédérale sur la formation professionnelle.

4363 Les remboursements de dommages se sont élevés à CHF 32'755.40.

4525 Facture sociale. Les charges nettes du COFOP y sont soumises, conformément à la LOF.

4602 Plus de rétrocessions directes aux établissements de formation, si ce n'est une alimentation au COFOP en raison de la facture sociale. Le COFOP a dû procéder à l'annulation d'un compte transitoire pour les comptes 2007, en raison de la fin de l'ancien système de subventions fédérales. Cette annulation porte sur CHF 274'500.00.

25 Direction générale de l'enseignement supérieur

251 Administration de la DGES

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	485'83'699.22	123'222'906.40	362'608'792.78
Budget 2008	504'914'500.00	122'629'700.00	382'284'800.00
Comptes 2008	525'193'47.06	147'020'243.76	378'173'232.30

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	17,60	0,00	0,00	17,60
Au 31.12.08	14,90	0,00	0,00	14,90
Variations	- 2,70	0,00	0,00	- 2,70

Suite au rapport du CCF et à l'observation de la COFIN, une loi sur les hautes écoles de type HES est en préparation ; elle devrait régler le statut des chercheurs.

Les HES-SO n'ont pas été incluses dans la démarche DECFO-SYSREM.

Les mouvements relatifs à la RPT ont été conformes aux prévisions, si ce n'est la subvention de l'OFAS, moindre que prévu, qui est versée pour la dernière fois en 2008 (formation des enseignants spécialisés).

	Charges Budget	Revenus Budget	Comptes	Ecart
251.3193	6'700.00		6.700.00	0.00
251.3512	1'108'800.00		1'108'800.00	0.00
251.3652	4'595'000.00		4'595'000.00	0.00
251.4602		- 250'000.00	- 250'000.00	0.00
252.4602		- 1'200'000.0	- 189'709.00	1'010'291.00

2008 a été l'année du déménagement de la Direction à l'avenue de l'Elysée, qui a occasionné des charges sur plusieurs rubriques du groupe 31, notamment la rubrique 31111, pour l'équipement des nouveaux bureaux.

Subventions cantonales pour l'UNIL

Année	Subvention prévue	Subvention versée	Ecart
2007	161'902'600.00	161'902'600.00	0.00
2008	243'927'800.00	245'414'918.90	+ 1'487'118.90

L'écart par rapport au budget est dû à :

- un crédit supplémentaire pour intempéries CHF 84'400.00
- un crédit supplémentaire pour les allocations pour enfants CHF 364'100.00

- DECFO-SYSREM

CHF 1'038'618.90

Fonds de réserve et de rénovation de l'UNIL

Etat au 31.12.07	28'829'433.62
Alimentation 2008	8'091'002.79
Etat au 31.12.08	36'920'436.41

L'alimentation 2008 est la conséquence de subventions fédérales LAU et de revenus découlant de l'accord intercantonal largement supérieurs aux montants budgétisés.

Pour le détail des comptes de l'Université, il faut se référer aux pages 279 à 284 de la brochure des comptes.

Le groupe 31 a été spécialement mis à contribution en raison du déménagement du Service à l'avenue de l'Elysée, notamment la rubrique 31111 pour l'équipement des nouveaux bureaux.

Effets de l'intégration de nouveaux domaines HES-SO, notamment pour la HES SO Musique. Modification des charges de contributions suivantes :

251.3512 Nouveaux domaines	CHF+ 8'439'101.00	C sup CHF 8'000'000.00
251.3752 Forfait redistribué CDL Lausanne	CHF+ 9'196'983.00	C sup CHF 9'196'983.00
Forfait redistribué (VS + FR)	CHF+ 1'266'024.00	C sup CHF 1'266'024.00

Ces charges ont été compensées par :

251.3652 Compl. VD CdL	CHF - 6'600'000.00
251.4752 Forfait HES SO	CHF + 8'800'000.00
251.472 Forfait (VS + FR)	CHF + 1'460'000.00
251.4512 Avantage de site (VS +FR)	CHF + 40'000.00
252.4652 Forfait HES ECAL	CHF + 1'450'000.00

Augmentation des charges par rapport au budget	Augmentation des revenus par rapport au budget	Augmentation des charges nettes par rapport au budget
7'482'570.00	11'895'477.00	- 4'412'907.00

3011 Une partie de la réorganisation de la Direction, suite notamment à des retraites, a été bloquée en attente de décisions de classification et plusieurs postes sont restés vacants (5,5 ETP sur une dotation de 23,6 ETP) avec une année de gros investissements du personnel pour gérer

- l'intégration des nouveaux domaines de la HES,
- la nouvelle loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES,
- les réflexions sur la gestion par enveloppes des hautes écoles,
- la mise en place de DECFO-SYSREM, etc.

Les sommes économisées ont permis une compensation pour la rubrique 3016.

31852 Cette rubrique comprend notamment :

	Budget 2008	Comptes 2008
Frais de fonctionnement du BUD	350'000.00	410'285.70
Audit comptes de l'UNIL par KPMG	210.000.00	110'000.00
Académie du goût	0.00	8'608.00
Signalisation Elysée	0.00	3'228.00
Concept service HEV	0.00	13'650.00
Totaux	560'000.00	545'771.70

- 3512 Augmentation du nombre des étudiants hors canton.
- 3602 6. CHF 250'000.00 avaient été portés au budget pour la participation du Canton à l'élaboration du concept de l'Ecole de danse. Les charges réelles étant moindres, la part cantonale a donc baissé.
- 3652 9. La subvention accordée à l'UNIL est calculée et adaptée en tenant compte
- de l'évolution du nombre des étudiants,
- des conventions salariales,
- du développement stratégique.
- 3752 01. et 02. Le montant de la subvention de la Confédération en faveur de l'UNIL transitant par le Canton a été supérieur au budget de CHF 15'428'710.50 et de CHF 12'361'755,30 par rapport aux comptes 2007. L'augmentation des subventions fédérales est justifiée par le développement exceptionnel de l'UNIL ainsi que par la qualité de l'enseignement et de la recherche reconnue à l'Institution selon des critères de subventionnement élaborés par la Confédération.
50. Le coût global des HES a été de CHF 107,3 mios au lieu des CHF 115,7 mios prévus au budget.

252 Haute école vaudoise

CHF	Charges	Revenus	Net
Comptes 2007	130'659'155.66	87'081'463.39	43'577'692.27
Budget 2008	143'007'900.00	88'840'900.00	54'197'000.00
Comptes 2008	141'611'466'08	90'348'235.36	51'263'239.72

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	141,39	639,60	0,00	141,39
Au 31.12.08	149,82	658,62	0,00	149,82
Variations	8,43	19,02	0,00	8,43

Le détail des comptes des Hautes écoles vaudoises est présenté aux pages 285 à 288 de la brochure des comptes.

HES SO - Nombre d'étudiants sur sol vaudois et variation annuelle

	Etudiants vaudois hors canton	Etudiants hors canton en écoles vaudoises	Importation nette
Comptes 2005	1'147	1'399	252
Comptes 2006	1'204	1'488	284
Comptes 2007	1'281	1'622	341
Budget 2008	1'410	1'798	389
Comptes 2008	1'322	1'725	404
Comptes - Budget 2008	- 88	- 73	+ 15

Importation nette d'étudiants HES sur sol vaudois

	Comptes 2008	Comptes 2007	Comptes 2006
HES-SO	1'179	1'083	1'018
HES-S2	404	341	284
Total	1'583	1'424	1'302

Par rapport aux autres HES cantonales, l'ECAL reçoit 27 % d'étudiants d'autres cantons HES et 15 % hors Suisse contre respectivement 4 % et 12 % pour la HEIG.

HES SO – Revenus, contributions et soldes pour le Canton

	Revenus études principales	Contributions à HES-SO	Solde en faveur du Canton
Comptes 2005	52'500'000.00	50'800'000.00	1'800'000.00
Comptes 2006	52'300'000.00	50'900'000.00	1'400'000.00
Comptes 2007	54'300'000.00	52'500'000.00	1'800'000.00
Budget 2008	57'595'000.00	56'200'000.00	1'395'000.00
Comptes 2008	52'647'000.00	54'420'000.00	- 1'773'000.00
Comptes - Budget 2008	- 4'948'000.00	- 1'779'000.00	+ 3'169'000.00

Charges et revenus de la HEV

Ecoles		Comptes 2008	Budget 2008	Comptes 2007
S/UB 2522 HEP	Charges	45'043'692.61	46'799'700.00	42'572'924.40
	Revenus	2'394'488.53	1'386'100.00	2'656'731.71
	Net	42'649'204.08	45'413'600.00	39'922'192.69
S/UB 25211 ECAL	Charges	14'883'952.60	14'182'700.00	12'424'787.27
	Revenus	14'268'887.16	11'329'300.00	11'121'302.95
	Net	615'065.44	2'853'400.00	1'303'484.32
S/UB 25212 HEIG-VD	Charges	59'726'599.69	59'611'900.00	56'074'914.47
	Revenus	53'826'368.28	55'439'900.00	54'242'322.27
	Net	5'900'231.41	4'172'000.00	1'832'592.20
S/UB 25413 HECVSanté	Charges	21'077'916.54	21'513'600.00	19'580'529.52
	Revenus	19'857'244.87	20'685'600.00	19'061'010.46
	Net	1'220'671.67	828'000.00	519'423.06
Total UB 252 HEV	Charges	141'611'466.08	143'007'900.00	130'659'155.66
	Revenus	90'348'235.36	88'840'900.00	87'081'463.39
	Net	51'263'230.72	54'167'000.00	43'577'692.27

31852 La rubrique comprend notamment les charges suivantes :

	Budget 2008	Comptes 2008
HEP Mandats hors informatique		
- Montant initial	40'000.00	35'265.00
- Crédits suppl. au budget	382'500.00	360'489.40
- Reconnaissance CDIP	20'000.00	18'990.00
- Système de management	20'000.00	16'275.00
- Profil HEP	80'000.00	83'908.00
- Cahier des charges	88'100.00	87'865.65
- Total	422'500.00	395'754.40
Mandats informatique		
- Montant initial	130'000.00	130'000.00
- Crédits suppl. au budget	143'000.00	150'788.40
- Conduite gestion des systèmes	130'000.00	130'000.00
- Dévelop. et maintenance 2007-08	71'000.00	69'200.00
- Dévelop. et maintenance 2008-09	35'700.00	35'600.00
- Total	273'000.00	280'788.40
HEIG Evaluation du personnel		26'900.02
Révision des comptes (CCF)		10'140'00
Projet interface «Industrie et économie»		22'050.00
Renouvellement des brevets		114'494.45
Renouvellement norme ISO 9001		15'000.00

	Certification norme ISO 9001		15'000.00
	Total		226'261.82
HECV	Montant initial	80'700.00	
santé	Crédit sup au budget	70'000.00	
	Report de crédit	31'000.00	
	Assistance informatique	10'000.00	3'228.00
	Annuaire	10'000.00	9'038.00
	Projets	60'700.00	64'559.00
	Total	150'700.00	158'300.00

27 Service des affaires culturelles

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	40'997'928.27	890'616.10	40'107'312.17
Budget 2008	43'995'500.00	727'800.00	43'267'700.00
Comptes 2008	43'5867'646.11	860'222.32	42'726'423.79

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
31.12.07	162,70	0,00	0,00	162,70
31.12.08	168,22	0,00	0,00	168,22
Variations	+ 5,52	0,00	0,00	+ 5,52

Le Service n'a pas de charges relatives à la promotion et la campagne pour le MCBA, si ce n'est des tâches d'information auprès de la population et la participation à la maquette payée par le SIPAL.

Plusieurs rubriques présentent des augmentations de charges dues à la mise à disposition et l'aménagement de locaux pour le Musée de l'Elysée dans les anciens locaux de l'ECAL.

La BCU a une nouvelle Direction, un nouveau responsable administratif et un nouvel organigramme. Sa dotation n'a pas été revue malgré la hausse importante des effectifs des étudiants et un stock toujours plus conséquent d'ouvrages.

Serre du jardin botanique : un financement externe de CHF 350'000 est à trouver dans le privé pour cofinancer la rénovation conjointe avec le SIPAL.

- 3014 Ajustement des indemnités pour les heures de travail de nuit et pour le *week-end*, selon directives du SPEV ; cette indemnité n'avait pas été appliquée systématiquement.
- 3136, Correction d'une mauvaise utilisation des rubriques comptables.
- 3155
- 3171 Les années précédentes, c'était souvent le Fonds Christen qui était utilisé pour financer les expositions ; la modification d'imputation a été demandée par le CCF. En 2008, c'est spécialement l'exposition Steicher, à l'Elysée, qui a nécessité ces charges, mais qui a, par ailleurs, entraîné un excédent de recettes de CHF 176'000 (rubrique 4391).
- 31851 Difficulté de mesurer à l'avance l'activité de certaines commissions (rallongement du mandat de certaines, mise en veilleuse d'autres).
- 3652 Amendement du Grand Conseil pour les écoles de musique. Ces CHF 1'500'000 ont permis d'améliorer certaines situations. Ils ont été distribués selon les clés de répartition habituelles. Dans le projet de loi, on semble s'orienter vers une répartition des coûts en trois tiers (Etat, communes, parents).
- 3663 Subvention à la Fondation Pro Aventico, couverture des salaires du personnel et projet de restructuration en Fondation de droit public.
- 4352 L'écart entre les comptes 2007 et 2008 provient pour l'essentiel du transfert temporaire, en 2007, de frais de photocopies de l'UNIL à la BCU pour des raisons techniques.
- 4354 Boutique de Rumine. L'internalisation ne s'est pas révélée concluante et un retour à la case départ a été retenu, avec activation à nouveau de la rubrique 4399.

45234 Collaboration du Musée de zoologie avec la HES de Lullier (identification d'insectes).

28 Service de la protection de la jeunesse

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	91'009'364.32	39'689'823.54	51'319'540.78
Budget 2008	111'457'700.00	50'246'400.00	61'211'300.00
Comptes 2008	114'101'073.61	51'005'997.77	63'095'075.90

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.06	136,05	0,00	0,00	136,05
Au 31.12.07	140,05	0,00	0,00	140,05
Variations	+ 4,00	0,00	0,00	+ 4,00

Le Service est indirectement touché en trois points par la RPT :

- subvention de 5 institutions d'enseignement spécialisé pour lesquelles l'OFAS ne verse plus de subvention,
- subvention de l'Office fédéral de justice suite à la convention-programme pour le financement des institutions relevant de la politique socio-éducative en matière de protection des mineurs,
- suppression par le SASH des prestations complémentaires Homes en faveur des institutions de protection des mineurs.

La situation a été réglée par un budget complémentaire pris en compte par le SESAF.

Les situations que doit suivre le Service sont toujours en forte augmentation. Le nombre de dossiers suivis par les assistants sociaux (AS) des offices régionaux de protection des mineurs reste élevé et au dessus de la norme établie dans le règlement d'application de la loi sur la protection des mineurs.

	Dossiers actifs	Suivi par AS	Nouveaux dossiers	Total dossiers	Dossiers archivés	Moyenne par AS
2005	4'014	3'972	1'271	4'942	928	69,68
2006	4'434	4'393	1'330	5'343	909	70,74
2007	4'591	4'444	1'275	5'694	1'103	72,79
2008	4'686	4'516	1'374	5'937	1'251	72,55
Var. 08 - 06	+ 252	+ 123	+ 44	+ 594	+ 342	+ 1,81

3011 Transfert du poste de délégué à l'enfance sur les 4 postes supplémentaires accordés au budget.

3016 Notamment un mandat de juriste à 0,3 % pour la réforme de la loi sur les tutelles et groupe de travail «évolution divorce».

31821 Presque toutes les communications internes sont faites par le réseau informatique.

3655 Ce poste a augmenté de quelques CHF 20 mios en 2008, soit

- conséquences de la RPT (institutions proposant un enseignement spécialisé) - CHF 12,5 mios
- Développement de NATAS et de PSE - CHF 5,8 mios
- FAGE + CHF 1,0 mio

1.2. Notamment pour des mesures de formation en internat, dont certaines avoisinent CHF 580 par journée.

2. Baisse des placements hors canton, qui nécessitent, notamment, des frais de déplacement réguliers pour leur suivi.

3.3. L'intégration précoce, la prise en garderie et les mesures éducatives pour certains enfants non-AI sont assumées par le SPJ et transférées au SESAF.

- 3665 Malgré le crédit supplémentaire pour les aides individuelles de CHF 1'188'000, le montant accordé s'est avéré insuffisant.
- 4505 La subvention de l'Office fédéral de la Justice pour le personnel éducatif des institutions de la politique socio-éducative est désormais standardisée sur le plan suisse. Notre canton, dont les standards sont au dessus de la moyenne, est donc quelque peu perdant.
- 4515 Une facturation des charges aux anciens cantons de domicile est possible pendant 2 ans.
- 4655 4. Suppression d'une facturation interne de CHF 1,2 mios auprès du SASH, qui, vu la RPT, ne peut plus obtenir de subvention fédérale sur les rentes complémentaires.
5. Résultats de décomptes en fin d'exercice en relation avec le nombre exact des journées.
- 4802 Etat du Fonds pour la protection de la jeunesse et de l'enfance malheureuse et abandonnée

Bilan au 31.12. 07	2'647'243.70
Excédent de charges 2008	729'716.28
Bilan au 31.12.08	1'917'527.42

Le versement en relation avec les loteries a été de CHF 3'414'075.60. Le Conseil d'Etat a opéré une correction de valeur sur 3 actifs sous forme de cédules hypothécaires. En outre, les corrections pour fluctuation de cours se sont montées à CHF 147'870.07.

Outre les moins values sur placements, les principaux prélèvements ont été faits pour :

Contribution FAGE	2'200'000.00
Aides structures d'accueil	1'340'000.00
Amortissements prêts	520'600.00
Carnet d'adresses parents	147'532.50

Pertes sur débiteur

	2007	2007	2008	2008
	Débiteurs	CHF	Débiteurs	CHF
Factures bloquées	62	62'707.84	77	95'088.19
Factures en arrangement de paiement	109	269'540.02	100	215'580.70
Factures en poursuites	71	313'851.25	79	385'646.75
Factures avec procès-verbal de saisie	46	209'483.25	49	241'335.30
Factures en plainte pénale	2	4'692.95	0	o
Factures des débiteurs avec ADB	43	177'183.95	39	151'770.50
Totaux	333	1'037'183.95	344	1'089'421.56

29 Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation

	Charges	Revenus	Charges nettes
Comptes 2007	175'287'958.26	52'468'016.75	122'819'941.51

Budget 2008	272'659'600.00	80'332'300.00	192'327'300.00
Comptes 2008	271'035'666.40	81'878'794.16	189'156'872.24

ETP	Rubrique 3011	Rubrique 3021	Rubrique 3023	Total
Au 31.12.07	362,32	309,75	0,00	672,07
Au 31.12.07	374,28	310,36	0,00	684,64
Variations	+ 11,96	+ 0,61	0,00	+ 12,57

Le SESAF comporte les sous-unités budgétaires suivantes :

- 291 Enseignement spécialisé (OES)
- 292 Classes de développement
- 294 Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE)
- 295 Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP)
- 296 Office des écoles en santé (ODES)
- 297 Office de psychologie scolaire (OPS)

L'UB 293 relative à l'Ecole pour enfants sourds a été supprimée et ses imputations intégrées dans l'UB 292.

Ce service a intégré dans sa comptabilité 2008 les effets de la RPT dans le domaine de l'enseignement spécialisé, qui est maintenant en entière responsabilité des cantons. On peut observer à la lecture des comptes une approche très approfondie des mouvements avec la Confédération et des estimations budgétaires quasi exactes.

Il est à relever qu'aucun poste n'a été transféré de la Confédération au Canton dans le cadre de l'opération RPT. L'engagement de 6 ETP (entièrement compensés) a été nécessaire pour assurer les tâches supplémentaires induites par ce transfert de charges et de compétences, notamment pour la gestion des dossiers.

Certains problèmes restent pourtant posés suite à la RPT, notamment :

- La perte du statut d'assuré pour les élèves relevant de l'enseignement spécialisé n'est pas sans conséquence, particulièrement pour la tranche d'âge 15 à 18 ans. Dans le but de favoriser l'intégration professionnelle de ces jeunes, il s'agira d'augmenter le nombre de places durant les prochaines années.
- Parmi les responsabilités transférées de la Confédération au Canton figure celle des transports (environ CHF 14 mios). Un groupe de travail été mis en place. Celui-ci a pour but de contenir les charges de cette rubrique budgétaire.
- Le SESAF a également la responsabilité nouvelle de l'entretien et de l'investissement pour un parc immobilier, dont la valeur assurance incendie se monte à CHF 152 mios avec peu d'hypothèques (environ CHF 30 mios). Le SESAF se trouve désarmé pour suivre l'entretien des nombreux locaux. CHF 3 mios avaient été basculés au Canton avec la RPT pour cet entretien (répartition avant RPT : Canton 1/6, Institutions 1/6, OFAS 1/3, Hypothèque 1/3).

Le passage à DECFO-SYSREM a mis le Service sous tension, notamment avec les statuts des conseillers en orientation, des bibliothécaires ou encore des psychologues et logopédistes.

En outre, le Service se trouve devoir gérer des situations de disparité entre le secteur public et parapublic pour du personnel assumant les mêmes fonctions.

3024 Mise en place progressive de postes, notamment pour la gestion des dossiers et facturations à charge du Service suite à la RPT (notamment 12'000 factures des logopédistes privés).

3021 Le consommé de cette rubrique représente 98,52 % du budget, en dépit d'incertitudes relatives à la demande et au rajeunissement du personnel.

291 *Office de l'enseignement spécialisé*

3512 Suite à l'entrée en vigueur de la RPT, les institutions hors canton accueillant des élèves vaudois n'ont pas été en mesure de facturer les écolages et les pensions pour la totalité de l'année 2008.

3522 Les communes accueillant des classes d'enseignement spécialisé ont bénéficié durant l'exercice 2008 de recettes avec effet rétroactif de l'assurance invalidité.

4364 Recettes de l'assurance invalidité avec effet rétroactif.

4522 Les effets conjugués des remboursements de la Confédération ont entraîné une baisse de la facture sociale de CHF 2,2 mios.

4602 Solde après RPT de la subvention OFAS pour l'Ecole pour enfants sourds.

294 *Office cantonal des bourses d'études*

Conformément à la demande exprimée par le CCF, le montant des débiteurs de l'Office a été porté au bilan de l'Etat. De plus, un service de contentieux a été mis en place. Celui-ci a permis d'augmenter le montant des remboursements déjà pour l'année 2008 (1'800 dossiers ouverts). Les encaissements mensuels ont passé d'environ CHF 50'000 à environ CHF 150'000.

L'Office présente depuis quatre ans un suivi hebdomadaire des prêts et bourses.

3662 L'Office a été contraint, pour la première fois, de demander un crédit supplémentaire non compensé de CHF 2,6 mios pour satisfaire à la demande. Vraisemblablement, un autre crédit devra être accordé cette année, notamment en regard de la baisse possible des revenus ou, par exemple, des velléités de doublement de taxes d'écolage comme il en est question à l'EPFL.

Si le programme FORJAD est accepté, l'Office pourra effectuer des versements mensuels.

4602 La subvention fédérale accordée à l'Office est basée sur la population des cantons dès l'exercice 2008

Nombre de boursiers par type de formation

Catégories de formation	Versements 2007			Versements 2008		
	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne	Nbre de bourses	Total alloué	Moyenne
Ecoles maturité gymnasiale	719	2'342'870	3'259	906	3'040'350	3'356
Culture générale	487	1'808'083	3'713	621	2'083'533	3'355
Ecoles prof. à plein temps	381	2'433'924	6'388	447	2'703'720	6'049
Apprentis et. form. pratique	1'306	6'506'962	4'982	1'634	7'861'083	4'811
Maturité prof.	8	46'840	5'855			
Form. prof. supérieure	395	3'997'415	10'120	402	3'820'340	9'503
HES	460	4'446'245	9'666	577	5'511'032	9'551
Uni / EPF	1'071	9'051'490	8'451	1'210	9'265'695	7'658
Total	4'827	30'633'829	6'346	5'797	34'285'753	5'914

295 *Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle*

3011 Engagement différé de postes d'orienteurs octroyés au budget, d'où un non-dépensé de CHF 378'000.

3188 Transports et frais de déménagement de centres régionaux.

296 *Office des écoles en santé*

3011 Vacances de postes en raison de la période de transformation ODES-UDES et direction de l'Office assumée temporairement par le Chef de service

3654 Actions de prévention en milieu scolaire différées sur l'exercice 2009.

297 *Office de psychologie scolaire*

3024 Prestations de logopédie privée suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

3188 L'OPS a dû financer des transports d'enfants accordés par l'AI avant la RPT et non connues du Service.

4502 Recettes supplémentaires touchées par l'AI pour prestations de logopédie servies en 2007.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	37'175'000.00	5'893'000.00	31'282'000.00
Comptes 2008	32'413'094.96	4'121'479.45	28'291'615.51

Les charges nettes d'investissement présentent un écart de CHF 2'990'384.49 par rapport au budget. Ceci est imputable à des retards, reports ou abandons dans la réalisation des projets ci-après : SIEF, établissements concordataires pour la détention des mineurs, transformation de la Planta, à Chavannes, MCBA, diverses constructions liées à l'UNIL. La baisse constatée au niveau des recettes découle directement de l'évolution des projets précités.

11.3 Département de l'intérieur

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice
Mme Jaqueline Bottlang-Pittet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré les chefs de tous les services du Département, rencontres échelonnées sur deux demi-journées consacrées à l'examen des comptes 2008. Elles remercient les chefs de service et les collaborateurs de l'Etat qui les ont diligemment renseignées et leur ont fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du Département, qui les a accompagnées tout au long de leurs entretiens.

Au terme de leurs travaux, les commissaires ont également eu l'occasion de rencontrer M. le conseiller d'Etat Philippe Leuba pour un bilan final ; elles lui expriment ici leur remerciement.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	339'041'900.00	157'963'700.00
Crédits supplémentaires	2'767'600.00	243'700.00
Budget total 2008	341'809'500.00	158'207'400.00
Comptes 2008	332'375'079.10	160'483'925.11
Différence en CHF	- 9'434'220.90	2'276'525.11
Différence en %	- 2,76	1,44

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	278'362'576.26	151'675'667.03
Comptes 2008	332'375'079.10	160'483'925.11
Différence en CHF	54'012'502.84	8'808'258.08
Différence en %	19,40	5,81

3. Remarques générales

3.1. D'une manière générale, les **charges du DINT** sont en baisse notable par rapport au budget 2008, mais très au-dessus des comptes 2007. Ceci est dû principalement au transfert de l'OTG (UB 305) au DINT et à une charge nouvelle de CHF 38 mios au SeCRI résultant de la convention Etat-communes en vue d'atténuer les coûts de la RPT, rendant toute comparaison directe difficile entre les deux années. Pour résumer les plus importantes modifications :

UB 302 : La différence à noter pour le SG-DINT est l'arrivée des Archives cantonales dans ses comptes, provenant de la Chancellerie, et au départ de l'OAE au DFIRE.

UB 303 : Le SJL présente une augmentation de charges de plus de CHF 1 mio par rapport au budget, due entre autre à l'augmentation du volume des frais liés à l'assistance judiciaire, tendance déjà amorcée depuis quelques années (de fait, les charges sont relativement stables par rapport à 2007), mais pas assez budgétisée pour 2008. Un autre million d'écart par rapport au budget est dû à l'action du Service pour rattraper 5 ans de retard dans les procédures de recouvrement de notes de frais pénaux. Environ 14'000 poursuites sont en cours, entraînant une forte augmentation des frais de poursuite.

UB 305 : L'OTV faisait partie du budget de l'OJV en 2007 et compte donc pour plus de CHF 8 mios dans les charges du DINT dès 2008. Il a vu, par crédit supplémentaire compensé, augmenter ses ressources de 12,9 ETP ; les frais liés à cette augmentation du personnel se retrouvent dans les comptes liés au personnel, à l'équipement pour leur travail et à un mandat (évolution de la charge de travail, réorganisation, etc.).

UB 306 : Le SPOP a vu une baisse d'environ CHF 6 mios de ses charges, en regard de la baisse de la subvention à l'EVAM (de CHF 87 mios à CHF 81,7 mios). Ceci est dû à la fois à une baisse de la population assistée et au fait que dans la part de population prise en charge par l'EVAM, il y a moins de personnes relevant entièrement de l'assistance que prévu. Par rapport à 2007, l'augmentation des charges d'environ CHF 1 mio est principalement due à la hausse naturelle de la masse salariale.

UB 308 : Le SPEN voit ses charges inférieures d'environ CHF 3 mios par rapport au budget 2008, mais supérieures de CHF 3,5 mios par rapport à 2007. Les raisons principales en sont les suivantes : une baisse de CHF 3 mios des frais médicaux des détenus non affiliés à la LAMal ; ces montants sont aléatoires, variables selon les types de détenus et de maladies, et donc peu prévisibles. Par rapport à 2007, sont en augmentation les frais de détention et de personnel liés à la croissance de la population carcérale.

UB 309 : Le SeCRI ne montre pas de grandes variations par rapport au budget. A noter que la grosse variation des charges entre 2007 et 2008 est due aux CHF 38 mios de participation de l'Etat aux charges communales de prévoyance sociale suite à l'accord canton-communes post-RPT.

3.2. En regard de la baisse des charges, les **revenus du DINT** présentent une baisse par rapport au budget, mais une grosse augmentation par rapport aux comptes 2007. Les explications principales en sont les suivantes :

UB 303 : Le SJL enregistre des recettes en ligne avec le budget ; la baisse des recettes d'environ CHF 1,5 mio par rapport à 2007 est principalement due à une baisse de revenus de l'assistance judiciaire, consécutive à un rattrapage dans la facturation effectué en 2007. Ces revenus devraient montrer dorénavant une certaine stabilité. Les amendes 2007 étaient particulièrement élevées grâce à quelques cas extraordinaires de créances compensatrices ; 2008 est dans la normalité.

UB 306 : Le SPOP enregistre une baisse d'environ CHF 4 mios de ses revenus par rapport au budget et d'une hausse d'un peu plus de CHF 1 mio par rapport à 2007. La différence 2008 est due à baisse de CHF 7 mios de financements de la Confédération pour l'asile. Il y a conjonction de deux facteurs : à la fois parce que la Confédération a baissé le montant subsidié par effectif, selon la nouvelle loi sur l'asile, et à cause de la diminution de la population prise en charge. Cette forte baisse de revenus a été compensée par un revenu non prévu de CHF 1,3 mio dû à la restitution par l'EVAM d'un surplus encaissé en 2007.

UB 308 : Le SPEN enregistre une augmentation des revenus de plus de CHF 6 mios par rapport au budget et de CHF 11 mios par rapport aux comptes 2007. C'est le montant des amendes qui explique ces écarts, un séquestre durant l'année 2008 ayant rapporté près de CHF 8 mios à l'Etat. Il y a par contre un écart négatif de plus de CHF 3 mios par rapport au budget sur les amendes provenant de la Gendarmerie.

Pour le DINT, nombre de crédits supplémentaires ont été passés, dont la majeure partie pour permettre au SJL de rattraper le retard accumulé dans les poursuites pour notes de frais pénaux et faire face à l'augmentation du nombre de dossiers à l'assistance judiciaire. L'OTG a vu aussi une augmentation de sa dotation en personnel par voie de crédit complémentaire, pour faire face au manque flagrant de moyens par rapport aux besoins. Les compensations ont été faites en partie grâce à des excédents budgétaires au SPEN ou à des demandes de crédits supplémentaires non compensés à la Commission des finances.

4. Thèmes d'étude

Les membres de la sous-commission n'ont pas retenu de thème d'étude transversal particulier. De manière anecdotique, mais à régler de manière transverse, l'organiste de la Cathédrale est en dépassement de budget au SeCRI depuis plusieurs années (rubrique 309.3011), alors que la Cathédrale, partagée entre de multiples utilisateurs, ne peut pas le prendre à sa charge tant que sa gouvernance n'est pas réglée.

Pour le SJL, il y a une forte augmentation de charges liées aux poursuites. Elle est cependant partiellement autofinancée, la contrepartie se trouvant majoritairement à l'OJV. Relevons le manque de transparence de ces opérations ; à voir comment l'améliorer.

Les amendes de la Gendarmerie se trouvent en recettes au SPEN, mélangées à des recettes de séquestres et aux amendes des Préfectures. La baisse notable des amendes facturées par la Gendarmerie par rapport aux attentes budgétaires est invisible, du fait qu'elle est cachée par des recettes extraordinaires dues à un séquestre. Le SPEN n'a aucune prise sur les amendes de la Gendarmerie ni sur celles des Préfectures ; ces dernières devraient être isolées dans le Service qui en est responsable opérationnellement.

5. Remarques de détail

302 *Secrétariat général du DINT*

Tous les dépassements budgétaires non expliqués dans la brochure des comptes sont dus aux Archives cantonales, dont la présence dans les comptes du SG-DINT est nouvelle en 2008 (3016 et comptes du personnel

dérivés ; 3082 ; 3101 ; 3119 ; 3131 ; 3181 ; 4313 et 4354). Au global, les comptes du SG-DINT sont cependant inférieurs au budget.

303 Service juridique et législatif

- 3184 Voici une précision pour mieux cerner la situation du point de vue de l'encaissement des notes de frais pénaux (NFP). A fin avril 2009, le SJL a encaissé CHF 1'422'000. Une projection sur l'ensemble de l'année laisse escompter une recette globale de quelque CHF 4'200'000. On constate donc une progression constante des encaissements (moins de CHF 100'000 en 2002, CHF 2,6 mio en 2005). Les frais de poursuite et le personnel supplémentaire engagés pour traiter ces poursuites sont donc largement inférieurs aux encaissements.
- 31855 Augmentation de CHF 1 mio justifiée par l'augmentation du nombre des dossiers de l'assistance judiciaire, montant indexé en cours d'année par la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 1'200'000. A noter que cette augmentation des dossiers de l'assistance judiciaire avait déjà été relevée dans les comptes 2005, 2006 et 2007 (dossiers passés de 2712 en 2003 à 3249 en 2008). Il faudra que le budget 2010 inclue cette réalité.
- 3661 Il s'agit des mesures d'application de la LAVI, dont les prestations sont par nature irrégulières et difficilement prévisibles. Un crédit supplémentaire a été accordé par la Commission des finances pour prendre en compte un cas particulièrement lourd.
- 3801 Il s'agit de montants encaissés relatifs aux créances compensatrices qui sont versés au fonds pour la lutte contre les toxicomanies.
- 43621 Ce compte regroupe deux types d'encaissement : les dépens en faveur de l'Etat et les remboursements de frais judiciaires dans les affaires traitées par le secteur juridique du SJL, ainsi que les remboursements de frais de poursuite pour les NFP. La proportion est environ d'un tiers pour la première cause et de deux tiers pour la seconde. Les frais restitués viennent ainsi en déduction de ceux déboursés par la rubrique 3184.
- 4371 Recettes aléatoires, puisqu'il s'agit de montants de créances compensatrices facturés, mais non encore encaissés ; la réalité des encaissements, avec un décalage évident, apparaît à la rubrique 3801.

304 Office de l'Autorité de surveillance des fondations

Par cet office, le Canton de Vaud répond aux exigences fédérales en matière de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle. Les comptes de charges et de recettes tendent à un équilibre. 2008 présente un excédent de charges de CHF 34'000.

- 4313 Il s'est révélé, courant 2008, que les émoluments facturés par l'ASF manquaient d'une base légale suffisante. La facturation de ces émoluments a donc été stoppée dès fin novembre 2008. La base légale, votée ce printemps 2009, permettra de facturer de manière rétroactive les émoluments depuis le début de l'année 2009.

305 Office du tuteur général

Cet office est en relation directe avec l'évolution de notre société avec, d'une part, des personnes qui vivent de plus en plus âgées et ne sont plus en mesure de gérer leurs affaires, qui ont donc recours à des tutelles ou des curatelles, et, d'autre part, des jeunes dans une plus grande précarité qui recourent à une protection. La complexification des dossiers à suivre a pour conséquence un recours accru au Tuteur général au détriment d'un suivi privé.

Cette complexification des dossiers et l'augmentation des mandats générés a exigé des ressources supplémentaires de manière urgente, avec un renforcement de 12,9 ETP courant 2008, dont une pérennisation de personnes en place en contrat de durée déterminée (assistants sociaux, secrétaires), le renforcement du bureau de conseil et du support juridique et financier.

Cette hausse du personnel, entièrement compensée dans le budget du SPEN et du SG-DINT, explique tous les dépassements de charges de l'OTG par rapport au budget.

- 43622 Il s'agit d'honoraires d'activités du Tuteur général remboursées par les Justices de paix. L'OTG renonce souvent à ses honoraires, au vu de la situation financière des personnes sous mandat.

306 Service de la population

Le détail de l'évolution des comptes du SPOP est inclus de manière très complète et remarquable dans les commentaires de la brochures des comptes. Pour les généralités, les grosses évolutions sont dues à la baisse des

personnes demandant l'asile en 2008 par rapport à ce qui avait été anticipé. A noter toutefois que le nombre de requérants est en tendance fortement haussière depuis fin 2008.

3655 Année 2008 de transition pour le Bureau de l'intégration, où les conventions entre la Confédération et le Canton n'étaient pas arrêtées et les montants à obtenir peu prévisibles lors de l'élaboration du budget.

4364 La nouvelle convention de subventionnement entre l'EVAM et l'Etat précise qu'il y a adaptation de la subvention par rapport à une modification de l'effectif global des personnes prises en charge et par rapport à une augmentation du nombre d'arrivées. Le bilan annuel de ces chiffres se fait postnumerando, avec ajustements via un fonds d'égalisation des résultats, voire, si le surplus est trop important, par un remboursement à l'Etat, ce qui a été le cas en 2008.

308 Service pénitentiaire

De manière générale, il est à noter que le SPEN a pu compenser nombre de ses dépenses supplémentaires, voire celles d'autres Services du DINT, par une budgétisation prudente de ses charges. Malgré la hausse du nombre des détenus, on voit que la plupart des charges liées à leur détention sont inférieures au budget prévu. Du côté des ventes, on pourrait s'attendre à une hausse de ces dernières, au vu des activités de brochage, de menuiserie, etc. en hausse. Il ressort qu'il y a effectivement plus de travail fait par les détenus, mais moins de «vendable». Il y a donc orientation vers la formation des personnes détenues par le biais de ces activités, plutôt qu'une «rentabilisation» de ces dernières.

3011 Le montant atteint fin 2008 est inférieur au budget d'environ CHF 600'000. Il n'est pas synonyme de diminution d'effectifs dans un secteur où il est relevé une surcharge de travail récurrente, avérée depuis 2002. Il est justifié par un taux de rotation élevé au SPEN, dû à la particularité de la tâche. Cette diminution se répercute sur les rubriques 3031, 3041 et 3051.

31857 Voir explication dans les remarques générales.

31858 Augmentation de CHF 0,4 mio environ, due à l'augmentation du nombre de détenus placés dans des établissements hors canton et à un prix de facturation hors concordat intercantonal.

3651 CHF 600'000 dépensés en moins pour cause d'une contribution à la baisse à l'Association vaudoise de probation (AVP) et de la cessation du subventionnement de l'institution du Levant.

3801 Augmentation des montants liés aux séquestres et versés dans le fonds pour la lutte contre les toxicomanies.

4321 Ces recettes reflètent les rentrées venant de détenus «étrangers» au canton ; elles sont difficilement prévisibles.

4371 Dans le détail des amendes, on constate que celles provenant de la Gendarmerie ont été inférieures au budget de plus de CHF 3 mios, celles provenant des Préfectures supérieures à CHF 1 mio ; le séquestre de l'affaire Posada a rapporté près de CHF 8 mios. Ainsi, il y a eu surévaluation du budget des amendes de la Gendarmerie en 2008 ou activité de la Gendarmerie moindre que prévue dans le domaine des amendes.

4524 Remboursement par les communes de 50 % de la facture sociale, non prévu au budget, et touchant aux frais médicaux des personnes incarcérées sans statut juridique.

309 Service des communes et des relations institutionnelles

3101 Augmentation d'environ CHF 100'000 par rapport au budget sur les frais liés au matériel pour les votations/élections ; ce dépassement non autorisé est dû à l'envoi très tardif de la facture de Lausanne pour l'organisation de scrutins pour les Suisses de l'étranger.

3161 Dépassement budgétaire non autorisé ; le SIPAL pensait pouvoir casser des contrats de locaux de Préfectures, alors qu'il a fallu, dans un certain nombre de cas, continuer de les louer ; certains agrandissements effectués n'étaient pas prévus.

3181 Ce compte contient tous les frais de port liés au secteur des droits politiques ; il y a eu 4 scrutins en 2008 pour un coût d'environ CHF 250'000 par votation. Des compensations ont été faites au SeCRI en faveur de la DSI pour le logiciel Votelec. Ceci reflète le travail de maintenance de la DSI en relation avec les scrutins fédéraux et cantonaux, dont le nombre est variable et imprévisible chaque année.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	5'635'000.00	0	5'635'000.00
Comptes 2008	582'038.60	0	582'038.60

Les investissements 2008 du DINT sont ventilés comme suit :

UB	Service	Budget	Comptes
302	SG-DINT	625'000.00	497'626.65
306	SPOP	1'510'000.00	57'511.95
308	SPEN	3'500'000.00	26'900
Total		5'635'000.00	582'038.60

Par rapport au budget, les investissements dans le centre de détention de Palézieux ont pris du retard pour cause de votation populaire sur le sujet. A noter aussi l'abandon du projet CaRé (contrôle des habitants), se reflétant dans des non-investissements au SPOP.

11.4 Département de la santé et de l'action sociale

Commissaires : M. Rémy Jaquier, rapporteur
Mme Tinetta Maystre

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 5 demi-journées à l'examen des comptes 2008. Elle a, en particulier, consacré une demi-journée à l'examen des résultats du CHUV. Durant ses travaux, elle a rencontré Mme et MM. les chefs de service (dont le nouveau chef du SSP) et leurs collaborateurs, qui ont répondu à leurs demandes et fourni tous les documents nécessaires à l'exécution de leur mandat. Qu'ils soient remerciés pour leur disponibilité et la qualité des informations reçues.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	2'147'395'800.00	820'969'400.00
Crédits supplémentaires	18'784'200.00	14'511'100.00
Budget total 2008	2'166'180'000.00	835'480'500.00
Comptes 2008	2'151'373'142.27	830'629'978.04
Différence en CHF	- 14'806'857.73	- 4'850'521.96
Différence en %	- 0,68	- 0,58

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	2'147'521'269.56	738'522'667.48
Comptes 2008	2'151'373'142.27	830'629'978.04
Différence en CHF	3'851'872.71	92'107'310.56
Différence en %	+ 0,18	+ 12,47

3. Remarques générales

Comparaison avec le budget 2008

Les charges brutes 2008 sont inférieures de CHF 14,8 mios (0,68 %) au budget, inclus les crédits supplémentaires accordés en cours d'année, soit CHF 18,7 mios.

Les revenus bruts sont également inférieurs, de CHF 4,8 mios (0,58 %), au budget, inclus les revenus supplémentaires enregistrés en cours d'année, soit CHF 14,5 mios.

Les charges nettes du DSAS sont ainsi inférieures de CHF 5,7 mios par rapport au budget. Les revenus étant inférieurs à ceux budgétisés, inclus les revenus supplémentaires, nous pouvons conclure à une bonne maîtrise des charges, dans un Département dont les risques sur la prévision budgétaire sont non négligeables, car fonction de certaines inconnues. Parmi les risques identifiés, nous trouvons le revenu d'insertion (RI), le durcissement de la politique tarifaire des assureurs maladie et, dès le dernier trimestre 2008, la conjoncture économique.

Suite à la signature, le 03.11.08, de la convention portant sur la mise en œuvre de la nouvelle classification des fonctions et politique salariale de l'Etat (DECFO-SYSREM), le montant versé au titre de rattrapage 2008 pour le DSAS s'élève à CHF 6,8 mios (sur un total de CHF 32 mios), dont CHF 6,6 mios pour le CHUV.

Comparaison avec les comptes 2007

L'écart important de + CHF 92 mios sur les revenus des comptes 2008 du DSAS par rapport à 2007 résulte notamment de la mise en place de la RPT et de l'augmentation consécutive des participations communales à la facture sociale.

Les principales différences, totalisant les CHF 92 mios précités, sont observées aux unités budgétaires 4221 «Assurances maladie et accidents» (- CHF 8,7 mios), 4222 «Prestations complémentaires AVS/AI» (+ CHF 48,0 mios) et 43 «SPAS» (+ CHF 53,9 mios).

Pour mémoire, l'effet global de la RPT sur la facture sociale était de + CHF 115 mios au budget 2008 par rapport au budget 2007, montant qui a fait l'objet d'une déduction globale annuelle de CHF 38 mios en faveur des communes, conformément à la convention signée entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV le 20.08.07.

Facture sociale

Concernant les flux financiers liés à la facture sociale 2008 et comme le montre le décompte final ci-après, les comptes 2008 présentent une amélioration de 13.9 millions par rapport au budget, montant que l'Etat va donc reverser aux communes sur les acomptes payés par ces dernières durant l'année 2008.

Facture sociale 2008 - Acomptes et décompte final

Version résumée	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart en CHF	Ec. en %
1. PC à domicile et hébergement	158'716'200	162'901'567	+ 4'185'367	+ 2,6
2. Assurance maladie	87'655'100	81'301'778	- 6'353'322	- 7,2
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	256'226'400	246'158'303	- 10'068'097	- 3,9
4. Protection de la jeunesse	34'679'200	35'627'227	+ 948'027	+ 2,7
5. COFOP - Transition formation	3'275'000	2'878'804	- 396'196	- 12,1
6. Enseignement spécialisé	74'065'700	71'877'637	- 2'188'063	- 3,0
TOTAUX	614'617'600	600'745'316	- 13'872'284	- 2,3

Version détaillée	Budget 2008	Comptes 2008	Ecart en CHF	Ec. en %
1. PC à domicile et hébergement	158'716'200	162'901'567	+ 4'185'367	+ 2,6
<i>PC AVS/AI</i>	<i>118'091'000</i>	<i>121'719'930</i>	<i>+ 3'628'930</i>	<i>+ 3,1</i>
<i>Hébergement (LAPRAMS)</i>	<i>40'625'200</i>	<i>41'181'637</i>	<i>+ 556'437</i>	<i>+ 1,4</i>
2. Assurance maladie	87'655'100	81'301'778	- 6'353'322	- 7,2
3. Aides, subventions et autres régimes sociaux	256'226'400	246'158'303	- 10'068'097	- 3,9
<i>SG-DSAS</i>	<i>1'052'000</i>	<i>823'193</i>	<i>- 228'807</i>	<i>- 21,7</i>
<i>SASH - Hospitalisation</i>	<i>1'543'200</i>	<i>963'175</i>	<i>- 580'025</i>	<i>- 37,6</i>
<i>SASH - Alloc. enfant handicapés domicile + maternité</i>	<i>2'215'000</i>	<i>2'244'662</i>	<i>+ 29'662</i>	<i>+ 1,3</i>
<i>SASH - Subv. diverses liées au maintien à domicile</i>	<i>1'536'300</i>	<i>1'443'100</i>	<i>- 93'200</i>	<i>- 6,1</i>
<i>SPAS - RI/LAVI/BRAPA/LAIH</i>	<i>218'439'000</i>	<i>216'721'445</i>	<i>- 1'717'555</i>	<i>- 0,8</i>
<i>SS P - Portail infirmier RA (PMU) + PROFA</i>	<i>1'624'200</i>	<i>1'624'200</i>	<i>0</i>	<i>0,0</i>
<i>SPOP - Asile</i>	<i>9'378'000</i>	<i>9'450'133</i>	<i>+ 72'133</i>	<i>+ 0,8</i>
<i>SDE - MRP + MMT</i>	<i>20'391'000</i>	<i>12'334'183</i>	<i>- 8'056'817</i>	<i>- 39,5</i>
<i>SPEN</i>	<i>47'700</i>	<i>554'212</i>	<i>+ 506'512</i>	<i>+ 1'061,9</i>
4. Protection de la jeunesse	34'679'200	35'627'227	+ 948'027	+ 2,7
5. COFOP - Transition formation	3'275'000	2'878'804	- 396'196	- 12,1
6. Enseignement spécialisé	74'065'700	71'877'637	- 2'188'063	- 3,0
<i>SESAF</i>	<i>72'112'100</i>	<i>70'032'788</i>	<i>- 2'079'312</i>	<i>- 2,9</i>
<i>ECES</i>	<i>1'953'600</i>	<i>1'844'849</i>	<i>- 108'751</i>	<i>- 5,6</i>
TOTAUX	614'617'600	600'745'316	- 13'872'284	- 2,3

4. Remarques de détail

41 *Secrétariat général du DSAS*

3091 Frais pour la formation professionnelle de tous les services du Département (sauf le CHUV). Charges inférieures au budget 2008, alors même que le montant prévu était déjà inférieur aux comptes 2007. L'utilité de la formation continue est reconnue et sa pratique est encouragée par une directive. Malgré cela, le montant prévu au budget n'a pu être utilisé pleinement, en raison d'un manque de temps. Cet état de fait peut être dommageable dans une optique de maintien de la motivation au travail.

31852 Le principal mandat attribué en 2008, cofinancé par le SG-DSAS et le SPAS, a porté sur l'évaluation des effets de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV), tâche périodique requise par la loi. Ce travail se poursuivra en 2009, financé par un report de crédit. Par ailleurs, la contribution à la Statistique suisse de l'aide sociale s'est poursuivie. De nouveaux mandats ont porté sur l'étude de l'identification des effets de seuil dans le domaine des aides individuelles pour réduire les entraves à la réinsertion, ainsi qu'une recherche statistique sur la violence domestique. Deux autres mandats non réalisés en 2008 ont été reportés à 2009 (comptabilisés en passif transitoire) et concernent la transmission de la pauvreté et les groupes à risques dans l'aide sociale.

42 *Service des assurances sociales et de l'hébergement*

2008 est la première année comptable après la bascule de la RPT, bascule au demeurant bien maîtrisée. La comparaison de comptes 2008 à comptes 2007 est donc peu pertinente.

421 *Administration du SASH*

Un crédit supplémentaire compensé de CHF 60'000, plus frais annexes, a été consenti pour la prolongation du personnel auxiliaire de la cellule dite 64a de l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie (OCC). La LAMAL, par son article 64a entré en vigueur en janvier 2006, permet aux assurances de suspendre leurs prestations en cas de retard de paiement. L'objectif de lutter contre les mauvais payeurs n'a pas été atteint. Au contraire, les effets peuvent être catastrophiques tant pour les assurés, souvent de conditions modestes, que pour le CHUV, qui, en 2007, avait CHF 5 mios de factures ouvertes pour cette raison. La cellule 64a permet de recenser les cas et d'oeuvrer au déblocage de financement. En 2007, 3'400 personnes avaient été répertoriées et fin 2008 entre 1'000 et 1'200. Ce problème avait fait l'objet d'une observation de la Commission des finances lors de l'établissement du budget 2008. Il y a donc été répondu en maintenant cette tâche en 2008, permettant ainsi de baisser l'ampleur du contentieux et le nombre de cas touchés. Un accord vient d'ailleurs d'être signé entre le DSAS et 18 assureurs pour améliorer l'efficacité administrative de cette action et d'en assurer un suivi.

422 *Politique sociale*

4221 *Assurance maladie et accidents*

3665 Les subsides et contentieux ont été moindres que budgetisés, grâce au maintien voire à la baisse des primes des assurances maladie. De plus, les prestations ont été améliorées pour atténuer les effets de seuil.

4364 Remboursement de subsides indus via l'OCC, qui, auparavant, venaient en déduction des subsides fédéraux.

4505 Ce montant comprend la fin de l'enveloppe restante pour la période d'avant 2008 (pré-RPT) de CHF 19'717'382.

4222 *Prestations complémentaires AVS / AI*

3665 3. Le nombre de bénéficiaires de PC domicile a augmenté de plus de 3 % en 2008. Cette forte croissance s'explique par la démographie grandissante des personnes en âge d'AVS et par les effets de la 5ème révision AI qui a fait basculer dans le régime des PC des rentiers auparavant autonomes. Cet effort financier est réparti entre Confédération (5/8), Canton et communes (3/16 chacun).

4223 *Hébergement*

3301 Abandon, suite à un arrêt du Tribunal cantonal, des intérêts de retard liés à la facturation de la restitution du report soins d'un EMS.

3665 Les aides individuelles pour courts séjours ont pour but de favoriser le maintien à domicile. Le report soins correspond au solde non couvert par les assureurs (env. 40 %). La subvention directe UAT (Unité d'accueil temporaire) favorise aussi le maintien à domicile. Des réflexions sont en cours pour remettre à jour ce concept qui a déjà 20 ans.

4224 *Hospitalisation*

3665 Cette aide soutient les patients ne pouvant faire face au paiement de leurs soins en milieu hospitalier. La convention entre le CHUV et le SASH, en lien avec les mesures DEFI est entrée en vigueur en juillet 2007. Il est entre-temps établi qu'une partie de ces montants concernent des factures incompatibles avec une prise en charge dans le cadre de la LASV. La rubrique 4525 a ainsi été corrigée et un transfert a été effectué au SSP.

4225 *Participation à des charges fédérales AVS/AI*

4505 Ces remboursements très aléatoires disparaîtront en 2009, en raison de la RPT.

4226 *Politique familiale et autres régimes sociaux*

3505 Le Canton paie mensuellement des acomptes fixés par la Confédération au titre de participation au régime fédéral des allocations familiales dans l'agriculture. Le décompte final avait toujours été en faveur du Canton, ce qui n'a étonnamment pas été le cas en 2008, expliquant ainsi le crédit supplémentaire de cette rubrique.

4227 *Promotion du maintien à domicile*

3655 1. Pro Senectute. Une modification de l'ordonnance fédérale maintient des subventions au niveau fédéral (via l'OFAS).

2. Transport Handicap Vaud (THV) est régulièrement déficitaire. Ce service représente toutefois globalement une économie collective.

3. La différence entre budget et compte s'explique par le fait que le projet PHARE a démarré avec 4 mois de retard.

43 *Service de prévoyance et d'aide sociales*

L'année 2008 appelle les commentaires suivants :

- La difficulté d'évaluer précisément l'évolution des dépenses au titre du RI est toujours réelle. La bonne conjoncture a permis de renforcer l'insertion des bénéficiaires, permettant une courbe décroissante du nombre de RI jusqu'en octobre.
- Le programme de FORJAD est entré dans sa 3ème année. Les CSR ont également joué leur rôle en envoyant les demandeurs à l'ORP. 1'200 personnes ont ainsi retrouvé un emploi, alors que les moyennes précédentes faisaient état de la moitié.
- Après octobre, la courbe a toutefois à nouveau subi une croissance nécessitant un crédit supplémentaire de CHF 10 mios, compensé à 50 % via la facture sociale (CHF 26 mios en 2007). Ce crédit s'est d'ailleurs révélé insuffisant, la crise ayant été particulièrement dure en décembre. Ces prémisses négatives laissent augurer de risques accrus en 2009, pour les personnes concernées et ... pour les comptes 2009 à venir.
- Une augmentation d'1 % de chômage signifie environ 1'000 dossiers et CHF 22 mios de prestations supplémentaires.
- 2008 est l'année de mise en vigueur de la RPT, avec un transfert de CHF 115 mios dans le domaine des subventions aux institutions et ateliers pour handicapés.
- Les différences budgétaires sont dues en partie à la difficulté à mettre sur pied des indicateurs fiables dans ce domaine (par ex: aides individuelles LAVI, besoins réels de mesures d'insertion sociale, etc).

4515 Diminution du nombre de cas refacturables aux autres cantons.

48 *Service de la santé publique*

Les comptes de l'année 2008 appellent les commentaires généraux suivants :

- Les comptes présentent des charges nettes de CHF 805,2 mios, soit une diminution de CHF 2,8 mios (0,35 %) par rapport au budget complété par les crédits supplémentaires.
- Le poste principal des dépenses du SSP concerne les subventions accordées pour l'hospitalisation d'intérêt public (CHF 679 mios), le secteur médico-social (CHF 100 mios), la chaîne des urgences (CHF 17 mios) et la promotion de la santé et de la prévention des maladies (CHF 16 mios), pour un total de CHF 813,2 mios (voir le tableau des subventions accordées par le SSP ci-dessous). Le retard dans l'ouverture de nouveaux EMS est illustré, pour l'essentiel, par la différence de - CHF 3,3 mios entre comptes et budget dans le secteur médico-social.

- Le bouclage des conventions d'hospitalisation 2007 présente un remboursement à l'Etat non budgétisé de CHF 1,8 mio, à la rubrique 4364.
- Concernant le principal crédit supplémentaire de CHF 6,4 mio validé en faveur du SSP, relatif au programme de vaccination contre le cancer de l'utérus des jeunes filles nées après le 01.01.88, les dépenses engagées en 2008 (campagne en cours) se montent à CHF 4,9 mio. Elles sont remboursées à approximativement 95 % par les assureurs maladie. Ce montant comprend les stocks en pharmacie payés aux fournisseurs. 80 % des vaccins sont effectués dans le cadre scolaire, le solde en cabinets privés. Ces derniers tardent parfois à transmettre les données nécessaires au SSP pour lui permettre d'obtenir le remboursement.
- La sous-commission a pris connaissance d'une présentation claire par projets des mandats de la rubrique 31852, attribués à l'externe pour un montant de CHF 1'144'800 (budget: 1'488'300). Les montants non dépensés au 30 juin sont reversés dans un pot commun au SSP et réalloués à d'autres mandats.
- Conformément à la directive no 18 du SAGEFI, entrée en vigueur le 01.01.08, toutes les dépenses et recettes relatives aux fonds du bilan sont comptabilisées en premier lieu dans les fonds concernés. Ensuite, lors du bouclage des comptes, ces mouvements doivent également apparaître dans les comptes de fonctionnement de l'Etat par le biais des rubriques 3801 (attribution aux fonds) et 4801 (prélèvement sur fonds). Depuis 2008, il y a donc une "double comptabilisation" des mouvements en relation avec les fonds. Pour le SSP, il s'agit notamment du Fonds pour la prévention et la lutte contre les toxicomanies. En 2008, un montant de CHF 3 mio (rubrique 481.3801 point 3, avec une contrepartie au crédit de la rubrique 481.4364 point 2) a été attribué pour l'alimentation du Fonds par les valeurs patrimoniales confisquées ainsi que par le produit des créances compensatrices encaissées dans le cadre du trafic illicite de stupéfiants, conformément au règlement du Fonds. Les prélèvements sur ce fonds se sont montés à CHF 398'910.50 (comptabilisés aux rubriques 481.3654 et 485.3654) et les bénéficiaires sont la Fédération vaudoise de coopération (FEDEVACO) pour CHF 288'910.50, ainsi que divers organismes présentant des projets touchant le domaine des dépendances. Le solde du Fonds à fin 2008 est de CHF 4'287'500.27.

Subventions accordées par le Service de la Santé publique

	Récapitulatif	Comptes 2007	Budget 2008	Comptes 2008	Comptes 2008 - Budget 2008	Crédits supplémentaires	Budget 2008 total	Comptes 2008 - Budget 2008 total
481	DIVERS	7 499,96	994 700	1 296 692,40	301 992	8 600	1 003 300	2 93 392
482	HOSPITALISATION D'INTERET PUBLIC	6 258 646,45	6 72 449 700	6 79 698 872,47	6 649 172	1 800 000	6 742 497 00	48 491 72
483	SECTEUR MEDICO-SOCIAL	80 440 860	102 917 800	99 585 105,65	-3 332 694	-8 600	1 02 909 200	-3 324 094
484	CHAINE DES URGENCES	17 671 517	18 324 100	17 191 140,85	-1 132 959	0	18 324 100	-1 132 959
485	PROMOTION DE LA SANTE ET PREVENTION DES MALADIES	138 471,65	14 965 400	16 958 949,44	1 993 549	0	14 965 400	1 993 549
	TOTAL	7 385 573,83	809 651 700	813 290 760,81	3 579 061	1 800 000	811 451 700	1 779 060,81

SSP/Economie et Finances/20.05.09/CF

481 *Administration générale du SSP*

- 3011 Au 31.12.08, le SSP comptait 88 collaborateurs représentant 73,4 EPT. Il est responsable de la formation de tous les apprentis du DSAS (hors CHUV), soit 19 apprentis, dont 7 au SSP et 12 dans les autres services du Département.
- 3014 Cette indemnité est prise en charge à la rubrique 484.3654.4.
- 3016 3. Concerne le personnel auxiliaire remplissant les fiches des services d'ambulances ; dès 2009, cette prestation sera assurée par la centrale «urgences santé», qui gère également le no de tél. d'urgence 144.
- 3044 La demande de crédit supplémentaire a été sous estimée.
- 3051 Dépassement dû au décompte final des primes LAA versées à la SUVA.
- 3054 Idem.
- 3064 Congrès en fin d'année non prévus au budget
- 3132 Le principe d'échéance est dorénavant appliqué aux prestations de la Ligue pulmonaire vaudoise, qui facture avec une année de retard, ce qui explique les 2 ans facturés sur 2008.
- 3188 Transports de déchets infectieux (seringues usagées).
- 3301 L'estimation du correctif d'actif décidée par le DFIRE se base sur le 5 % des débiteurs ouverts pour prestations hospitalières à la fin de l'année précédente, en l'occurrence, pour 2008, au 31.12.2007. Le montant des débiteurs ouverts ayant passé de CHF 133,5 mios à fin 2006 à CHF 129,8 mios à fin 2007, l'amortissement s'élève donc à CHF 187'229.60.
- 3193 5. Une vingtaine de cotisations à diverses associations, dont CHF 3'500 de prime annuelle pour l'accréditation de la CIVEMS.
- 3654 2.2. Le montant aux comptes est réduit par rapport au budget, car le DDP (droit distinct et permanent de superficie) relatif au bâtiment abritant anciennement cet institut a été radié.
- 3801 3. L'essentiel des revenus externes correspondent aux montants séquestrés chez les dealers de drogue. La contrepartie est enregistrée à la rubrique 4364.2.
- 4361 1. L'inspecteur romand contrôle la qualité des médicaments fabriqués en Suisse occidentale (financé par plusieurs cantons) et dépend de la pharmacienne cantonale vaudoise.
- 482 *Hospitalisation d'intérêt public*
- 3654 Poste principal (81,1 %) des charges du SSP, dont les montants des subventions figurent sur le tableau "Subventions accordées par le SSP" ci-dessus.
- 4364 Taxes payées par les patients soignés en division privée dans les divers établissements hospitaliers subventionnés par le Canton.
- 483 *Secteur médico-social et réseaux de soins*
- 3654 1.7. La restructuration des EMS ayant pris un gros retard, l'aide au démarrage des établissements, budgétisée à cette rubrique, est diminuée en conséquence.
- 1.11. Une aide exceptionnelle supplémentaire a été attribuée au réseau de la région lausannoise ARCOS, ce qui explique le supplément de CHF 100'000.
- 484 *Chaîne des urgences*
- 3654 Economie substantielle sur le dispositif EURO 2008.

Centre Hospitalier Universitaire Vaudois

Le CHUV est un service de l'Administration cantonale rattaché au DSAS. Il administre également les secteurs psychiatriques Nord et Ouest ainsi que l'EMS de Gimel. L'activité de l'Hôpital orthopédique a été intégrée au CHUV au 01.01.08. Les actifs et passifs courants de cet établissement ont été transférés à leur valeur nette comptable dans les comptes du CHUV et ceux concernant l'immeuble dans les comptes de l'Etat.

Outre ses activités principales dans le domaine des soins, le CHUV dispense aussi des prestations d'enseignement et de recherche, en étroite collaboration avec l'UNIL et sa Faculté de médecine.

1. Comptes d'exploitation 2008 :

Les comptes 2008 présentent un excédent de charges de CHF 6,3 mios sur un total de revenus de CHF 1'184 mios, ce qui réduit le fonds de réserve du CHUV de CHF 19,4 mios à CHF 13,1 mios à fin 2008.

Les principaux éléments ayant une influence sur l'exercice sont les suivants :

- Intégration de l'activité de l'Hôpital orthopédique.
- Augmentation d'activité importante, soit plus de 4 % (effet intégration de l'Hôpital orthopédique neutralisé).
- Ristourne sur le résultat de CHF 3,5 mios, selon décisions budgétaires 2009.
- Inflation importante sur les éléments de charges, en particulier énergies (+ CHF 2 mios) et produits alimentaires (+ CHF 1 mio).
- Charges de personnel supplémentaires importantes en relation avec une forte augmentation des maternités (intérimaires, garderies).
- Frais financiers en relation avec les projets Paix du Soir et Lavaux (lits C).
- Une occupation inadéquate de lits somatiques, en raison de patients en attente de placement (66 lits en moyenne-année), génère un manque à gagner chronique sur l'exploitation du CHUV. Le CHUV continue à exercer une pression sur ses durées de séjour tout en surveillant son taux de réhospitalisation. Les effets escomptés sont insuffisants pour compenser le manque de lits de réadaptation et d'hébergement médico-social.

2. Ressources humaines :

L'année 2008 se caractérise par :

- Un effectif de 6'942 ETP à fin 2008, dont 68 % de femmes. L'augmentation de 500 ETP par rapport à 2007 s'explique par l'intégration de l'Hôpital orthopédique (200 ETP), l'augmentation des activités, liées notamment au vieillissement de la population, et par des efforts particuliers liés à l'évolution des technologies consacrées aux soins.
- Une répartition du personnel provenant de 97 nationalités et des 5 continents.
- Un taux de rotation de 13,1 %, dont les principaux motifs sont la démission, l'échéance du contrat et le départ à la retraite.
- Un effort de recrutement important lié à un marché de l'emploi présentant des signes de pénurie inquiétants.

3. Subventions cantonales octroyées au groupe CHUV

Le recouplement entre les montants de subventions indiqués à la rubrique 482.3654 des comptes de l'Etat et les comptes du CHUV n'est pas évident à établir. Voici les principaux montants identifiés durant l'entretien de la sous-commission DSAS avec la direction du CHUV :

a) hospitalisation

Revenus d'exploitation :		Subventions du SSP
Revenus d'hospitalisation	CHF 584,3 mios	CHF 277,7 mios
Revenus ambulatoires	CHF 157,4 mios	CHF 0,0 mio
Enseignement et recherche	CHF 175,9 mios	CHF 94,4 mios
Total revenus d'exploitation	CHF 917,6 mios	CHF 372,1 mios

b) enseignement et recherche

Le total des subventions cantonales attribuées au groupe CHUV pour les tâches d'enseignement et de recherche se monte à :

Part SSP	CHF 94,4 mios
Part UNIL	CHF 102,6 mios
Total	CHF 197,0 mios

c) investissements :

Investissements périodiques	CHF 35,6 mios
Amortissements bâtiments, intérêts	CHF 17,1 mios
Total	CHF 52,7 mios

4. Contrôle des comptes du CHUV :

Les comptes ont fait l'objet d'un contrôle externe par KPMG SA, dont le rapport a été mis à disposition de la sous-commission. Selon l'appréciation de KPMG SA, la comptabilité et les comptes 2008 sont conformes à la LFin, à la loi sur les Hospices cantonaux et au règlement du 22.01.95 sur les Hospices cantonaux. Aucune réserve n'est émise par l'Organe de contrôle.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	42'840'000.00	1'600'000.00	41'240'000.00
Comptes 2008	54'016'550.80	0.00	54'016'550.80

Les principaux écarts entre budget et comptes 2008 s'expliquent comme suit :

- L'achat du bâtiment de l'Hôpital Orthopédique de Suisse Romande pour CHF 25,6 mios n'était pas au budget 2008.
- Remboursement de CHF 1,5 mio en relation avec le terrain EMS Bois-Gentil II non budgetisé.
- Retard dans le dépôt de divers EMPD (Bugnon Est, soins continus BH16, maternité, Bugnon 17, centre des brûlés et troubles du comportement alimentaire).
- Retard dans la sélection des mandataires.
- Retard dans le début du chantier.
- Hôpital de Cery, concours n'a pu être lancé.
- Avancement des bouclements.
- Travaux de mise en conformité reportés en 2009.

11.5 Département de l'économie

Commissaires : M. Frédéric Grognez, rapporteur
Mme Michèle Gay Vallotton

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a consacré 7 séances, réparties sur 4 demi-journées, à l'examen des comptes 2008 du DEC.

Elle remercie les chefs de service et les collaborateurs du Département de la clarté et de la diligence avec lesquelles ils lui ont fourni les informations demandées, ainsi que les responsables de l'unité financière du Département, qui l'ont accompagnée tout au long de ces séances

Elle tient également à remercier M. le conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, chef du Département, pour son accueil et sa disponibilité lors de l'entretien qu'elle a eu avec lui à l'issue de ses travaux.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	446'318'600.00	365'202'200.00
Crédits supplémentaires	2'436'700.00	2'310'100.00
Budget total 2008	448'755'300.00	367'512'300.00
Comptes 2008	400'776'409.80	337'674'809.13
Différence en CHF	- 47'978'890.20	- 29'837'490.87
Différence en %	- 10,69	- 8,12

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	401'271'495.85	335'760'172.56
Comptes 2008	400'776'409.80	337'674'809.13
Différence en CHF	- 495'086.05	+ 1'914'636.57
Différence en %	- 0,12	+ 0,57

3. Remarques générales

Les comptes 2008 du DEC bouclent avec un résultat amélioré par rapport à la prévision budgétaire, l'excédent de charges net réalisé étant inférieur de CHF 18 mio à l'excédent prévu, soit une amélioration de 22,2 %. En fait, cette amélioration s'explique par une diminution des charges de CHF 17 mio et une augmentation des revenus de CHF 1 mio. En neutralisant la baisse de CHF 23,2 mio des paiements directs du SAGR et la diminution de CHF 5 mio des charges des ORP qui s'annulent avec les remboursements de la Confédération, ainsi que les paiements des subsides de la Confédération pour le SELT (CHF 0,1mio), on obtient ce résultat.

4. Reports de crédits

a) Reports de crédits 2007 sur 2008 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SG-DEC	3063	8'000	Manifestation de fin d'année du Département reportée à janvier 2008. Un report résiduel de CHF 2'390.75 a été reporté sur le compte de pertes et profits.
SAGR	31161	5'500	Achat d'un épandeur. Ce report n'a pas été utilisé.

SDT	31852	165'900	Mandats d'études, en particulier agglomérations. Un report résiduel de CHF 33'297.85 a été reporté sur le compte de pertes et profits.
SELT	31852	2'035'100	Concept de signalisation touristique. Un report résiduel de CHF 1'691'355.85 a été reporté sur le compte de pertes et profits.

b) Reports de crédits 2008 sur 2009 :

Service	Rubrique	Montant	Description
SG-DEC	3063	5'000	Manifestation de fin d'année du Département reportée à janvier 2009.
SAGR	3658	85'000	Délégation de tâches en faveur d'AGRIDEA.
SDT	31852	222'200	Mandats d'études, en particulier agglomérations.

5. Remarques de détail

51 Secrétariat général du DEC

Pas de commentaire particulier. Les crédits supplémentaires sont tous compensés dans les mêmes groupes réciproques.

52 Service de l'emploi

Contrairement à 2007, la situation du chômage s'est fortement dégradée au 2^{ème} semestre 2008, passant de 11'877 chômeurs en juin 2008 à 14'308 inscrits à fin décembre 2008. A la même date, le nombre de demandeurs d'emplois s'élevait à 20'960. Néanmoins, sur la moyenne annuelle, ces chiffres sont inférieurs aux montants prévus au budget.

Le nombre d'ORP a suivi, autant que possible, le nouveau découpage territorial et est passé de 13 à 10.

L'Inspection cantonale du travail et l'Office cantonal de la main d'œuvre et du placement ont fusionné. Ils sont devenus la division «Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs». Cela induit une pratique commune afin d'améliorer les contrôles.

3011 Difficulté à trouver les personnes bien formées et profilées pour l'inspection du travail (3 remplacements + 1 poste supplémentaire).

3061 Surestimation budgétaire. Les nouveaux collaborateurs sont accompagnés dans leurs déplacements par les anciens, ce qui diminue les frais qui y sont liés.

31851 Jetons de présence et indemnités de déplacements pour la Commission tripartite aux mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Certaines commissions ne sont pas rémunérées.

3301 Abandon des créances irrécouvrables relatives à la facturation d'émoluments en matière de marché du travail, et ceci conformément à la directive d'exécution n° 20 du SAGEFI. Il est particulièrement difficile de prévoir avec exactitude quel sera le montant des encaissements effectifs, ainsi que la solvabilité des débiteurs pour la fin de l'exercice suivant. Force est de constater une recrudescence importante des faillites et de la production d'actes de défaut de biens par les débiteurs.

3658 1. Coûts relatifs aux frais de fonctionnement et d'investissements des ORP, LMMT et IJC intégralement pris en charge par le fonds fédéral de l'assurance-chômage (voir la rubrique 4608.1). Budget basé sur 20'000 demandeurs d'emploi, moyenne effective 2008 : 18'167.

2. Participation aux frais de fonctionnement de la Commission de lutte contre le travail illicite dans le secteur de la construction. L'écart provient essentiellement des modifications apportées au mode de financement prévu par la nouvelle convention quadripartite sur le contrôle des chantiers de la construction, entrée en vigueur le 01.01.08. Celle-ci prévoit, notamment, une participation de la Confédération de 50 % aux coûts salariaux des inspecteurs en charge des contrôles, après déduction des émoluments administratifs encaissés.

3668 1. Coûts des mesures cantonales de réinsertion professionnelles RI. Il est particulièrement difficile d'évaluer de manière précise l'évolution de ce poste, tant sur le nombre de bénéficiaires que sur celui du coût moyen annuel des mesures mises à disposition. Montant pris en charge par les communes à raison de 50 % via la facture sociale.

4528 1. Coûts des mesures de réinsertion professionnelle RI. L'art. 59d de la loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) a été modifié avec effet au 01.01.08. En substance, la modification porte sur le cercle des bénéficiaires, qui a été élargi, notamment, aux personnes «qui ont épuisé leur droit aux indemnités de chômage». En conséquence, le Canton de Vaud a demandé et obtenu de la Confédération que soient pris en charge, par le fonds de compensation de l'assurance-chômage, 80 % des frais d'encadrement, d'écolage et d'infrastructure induits par la mise en œuvre des mesures cantonales d'insertion professionnelle prévues par les art. 24 ss. LEmp. Cette prise en charge est conditionnelle, car, d'une part, elle est limitée par le plafond de crédit alloué au Canton par l'ordonnance du DFE sur le financement des mesures relatives au marché du travail, et, d'autre part, la décision d'octroi de subvention adressée au canton par le SECO pose un certain nombre d'autres conditions formelles à respecter.

Grâce à cette disposition, un montant de CHF 6,5 mios pourra être mis à la charge de l'assurance-chômage et soulagera la facture sociale. Ceci correspond à une économie de CHF 3,25 mios pour le Canton et de CHF 3,25 mios pour les communes.

54 Service de l'agriculture

3022 Crédit supplémentaire de CHF 250'000 accordé selon décision du Conseil d'Etat du 12.11.08 pour couvrir les charges supplémentaires liées à la régularisation des chargés de cours d'Agrilogie-CEMEF exerçant des activités d'enseignement pérennes, entièrement compensé par une diminution de charges à la rubrique 3021 (20 postes).

3042 Surestimation budgétaire liée à la régularisation des chargés de cours d'Agrilogies-CEMEF exerçant des activités d'enseignement pérennes.

3131 Suite aux remarques de la sous-commission sur le budget 2009, les comptes confirment un problème de prix de revient des repas servis au réfectoire de Marcelin. En effet, le déficit par repas servi s'élève à environ CHF 9.50. Des mesures seront prises durant l'été afin de corriger et réorganiser le fonctionnement de la cuisine de Marcelin. Les effets de celles-ci seront visibles à partir des comptes 2010.

3508 Effet de la RPT (mesures bétails).

3652 Crédit supplémentaire de CHF 137'700 accordé selon décision du Conseil d'Etat du 19.11.08 pour couvrir les charges supplémentaires relatives à la participation vaudoise aux coûts de l'enseignement à l'Ecole d'ingénieurs en œnologie et d'agriculture de Changins (plafonnement à un maximum de CHF 800'000 dès l'exercice 2006), entièrement compensé, l'excédent étant couvert par un prélèvement d'une partie des intérêts du Fonds de prévoyance pour les risques non assurables en viticulture (voir rubrique 4802).

3658 16. Office central vaudois de la culture maraîchère. RPT, solde de la Confédération non compensé.

20. Eco'Prest, section I. Budget surestimé.

22. Promotion des produits agricoles. Provision transitoire pas utilisée, crédit reporté suffisant.

24. Etude Gest'Alpe. Transitoire 2007, en plus du budget 2008.

30. Promotion des produits de l'élevage. Nouvelle disposition, difficile à estimer.

3668 02. OQE, mise en réseau, optimisation du franc cantonal (participation : 80 % Canton et 20 % Confédération).

04. Autoroutes (entièrement compensé par la Confédération). Entretien des talus d'autoroutes par des agriculteurs pour la Confédération.

4608 Amortissement de CHF 545'000 de subventions fédérales à l'enseignement 2007 mises en transitoire et non reçues en 2008, suite à l'introduction d'un nouveau système de subventionnement par la Confédération. Augmentation de la subvention fédérale à l'enseignement 2008 de CHF 120'000 par rapport au budget.

56 Service de l'éducation physique et du sport

3064 Les projets de participation à des congrès à l'étranger n'ont pas tous été réalisés et les montants dépensés varient en fonction des destinations des congrès et du nombre d'accompagnants.

57 Service du développement territorial

- 3016 Crédit supplémentaire de CHF 102'000 pour engager cinq auxiliaires en remplacement des vacances (voir rubrique 3011) et des absences de longue durée (maladie, maternités). Décision du Conseil d'Etat du 27.08.08. Certains de ces auxiliaires seront ensuite engagés pour remplacer les départs de collaborateurs (retraites, démissions).
- 4313 1. Emoluments pour l'examen des plans (mesure DEFI).
2. Emoluments pour l'examen des dossiers de constructions illicites (mesure DEFI).
Augmentation de la charge de travail pour les contrôles et divers projets supplémentaires (environ 40 % de travail en plus).
- 4801 Participation au Metropoly. Prélèvement sur le Fonds cantonal d'urbanisme, dont le solde s'élève à CHF 857'721 à fin 2008.

59 Service de l'économie, du logement et du tourisme

- 3011 Vacances temporaires de postes lors des mouvements au sein du personnel régulier et engagement de collaborateurs-trices plus jeunes.
- 31851 Conseil économique : Pas d'étude particulière en 2008. Poste déplacé, dès 2009, dans la rubrique 31832.
Commission de conciliation en matière de baux à loyer : Augmentation considérable des recours en la matière suite à la majoration des taux hypothécaires.
- 31852 L'actualisation de l'étude Rütter (importance du tourisme pour l'économie vaudoise), ainsi que l'étude sur l'hébergement n'ont pas été menées. Un nouveau mandat Rütter sera confié ultérieurement.
- 3301 Solde net entre les amortissements (assainissements et corrections de valeur) de l'exercice sur les créances LIM et LDER. Amortissement d'un prêt LIM d'une entreprise en sursis concordataire.
- 3518 La participation pour le teste conjoncturel vaudois (produit intérieur brut) a été inférieure de CHF 4000.
- 3655 03. Aide individuelle au logement. Budget surestimé en relation avec l'avancement des règlements communaux. Seules Lausanne et Vevey ont profité de la subvention cantonale, et ceci dès le 01.01.08 seulement, pour un montant total de CHF 54'942.20. Il semble qu'il y ait moins de familles remplissant les conditions pour obtenir la subvention que ce qui avait été prévu dans les projections budgétaires.
- 3658 02. Organismes régionaux. Tous les organismes régionaux ne sont pas prêts avec leur convention de prestations ainsi que leur plan stratégique.
OTV : La sous-commission a pris connaissance du rapport CCF relatif au dit Office (rapport non public), concernant notamment l'application de la nouvelle LSubv. De plus, elle a pris bonne note des dispositions mises en place pour conduire l'OTV vers la conformité à la loi. Elle a d'ores et déjà prévu un suivi de l'opération d'entente avec le chef du Département.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	8'900'000.00	0.00	8'900'000.00
Comptes 2008	10'928'877.45	49'823.45	10'879'054.00
Ecarts	+ 2'028'877.45	+ 49'823.45	+ 1'979'054.00

Le dépassement est dû à la rénovation de «l'ECAM» (+ CHF 1 mio) au SAGR et au «crédit AF 2007-2010» (+ CHF 1,5 mios) au SDT. La compensation partielle de CHF 500'000 provient de l'objet d'investissement «Conservation des sols – travaux de protection» au SDT.

11.6 Département des infrastructures

Commissaires : M. Eric Bonjour, rapporteur
M. Jean-Michel Dolivo

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a pris trois demi-journées pour effectuer son rapport.

Elle a bénéficié, durant ses travaux, de l'assistance de Mme Marianne Guggiari Fresquet, responsable financière du Département, accompagnée de Mme Brigitte Mattiuzzo, sa collaboratrice financière. Elle tient à les remercier de leur excellente collaboration, de la précision de leurs réponses et de la diligence avec laquelle elles nous ont transmis les documents demandés.

La sous-commission, à la fin de ses travaux, a rencontré le chef du Département, M. François Marthaler, afin d'examiner de manière globale la situation du Département. Il nous a permis de formuler des questions dont les réponses sont données ci-dessous. Nous le remercions de sa disponibilité.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	407'262'400.00	127'593'600.00
Crédits supplémentaires	8'843'800.00	4'352'700.00
Budget total 2008	416'106'200.00	131'946'300.00
Comptes 2008	415'402'485.39	133'443'328.69
Différence en CHF	- 703'714.61	+ 1'497'028.69
Différence en %	- 0,17	+ 1,13

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	349'203'269.45	108'761'272.66
Comptes 2008	366'778'975.93	112'262'154.37
Différence en CHF	+ 17'575'706.48	+ 3'500'881.71
Différence en %	+ 5,03	+ 3,22

3. Remarques générales

Charges

Les charges brutes 2008 sont inférieures de CHF 0,7 mio (- 0,17 %) au budget, inclus les crédits supplémentaires obtenus en cours d'année, soit CHF 8,843 mios. La maîtrise des charges est à relever, notamment pour les services suivants : SG-DINF, UB 61 (- CHF 0,5 mio), SR, UB 62 (- CHF 0,1 mio), DSI, UB 63 (- CHF 1,5 mio). *A contrario*, nous relevons une augmentation des charges effectives par rapport au budget 2008 au SIPAL, UB 64 (+ CHF 1,1 mio) et au SM, UB 66 (+ CHF 0,4 mio).

Revenus

Les revenus effectifs sont supérieurs au budget pour les services suivants : SG-DINF (+ CHF 0,6 mio), SR (+ CHF 0,8 mio), SIPAL (+ CHF 1,1 mio), SM (+ CHF 0,1 mio). Par contre l'inverse se produit pour la DSI (- CHF 1,2 mio).

Comparaison entre l'augmentation des charges et celle des revenus concernés

Selon la synthèse des dépassements budgétaires non-autorisés aux comptes 2008 du DINF, 30 rubriques font état d'un tel dépassement pour un montant total de CHF 5,07 mios. Le ratio des dépassements sur le montant des charges globales 2008 s'élève à 1,22 %. Pour donner suite à une observation répertoriée dans les rapports 2006 et 2007 déjà, la sous-commission constate avec regret qu'un certain nombre de dépassements par rapport au

budget voté ne fait toujours pas l'objet d'une demande de crédits supplémentaires, comme le demande la nouvelle LFin. Quand bien même le pourcentage de dépassement budgétaire non autorisé est faible, la commission invite le Département à réduire le nombre de rubriques concernées.

4. Thèmes d'étude de la sous-commission

La sous-commission a adopté une approche globale des comptes en approfondissant l'examen des dépassements budgétaires non autorisés et des crédits supplémentaires. Conformément à la décision de la Commission des finances, elle n'a pas retenu de thèmes d'étude particuliers mais s'est concentré sur les effets RPT.

5. Les reports de crédits

a) Reports de crédits 2007 sur 2008 pour un total de CHF 2'895'100

Service	Rubriques	Montant	Description
SR	3143	190'000	Entretien de la signalisation routière
SR	31421	270'000	Entretien des routes cantonales
DSI	31512	97'000	Mise en oeuvre Tutelec
DSI	31512, 31852	78'700	Mise en œuvre LISA
DSI	31512, 31852	198'000	Mise en œuvre JUGE
DSI	31112, 31852	226'800	Mise en œuvre GESCOMP
DSI	31112, 31512, 31852	191'400	Mise en œuvre DAVEL
DSI	31512	102'200	Mise en œuvre nouveau code pénal (NCP)
SIPAL	31411, 31412	961'000	Entretien de bâtiments et constructions nouvelles budgétisés en 2007, mais effectués en 2008
SIPAL	3124	350'000	Acquisition de mazout
SM	31852, 3657	230'000	Mandats, expertises, aides et subventions

b) Reports de crédits 2008 sur 2009 pour un total de CHF 3'558'800

Service	Rubriques	Montant	Description
DSI	31112, 31852	90'000	Adaptation du site internet du SCRIS
DSI	31112, 31852	100'000	Remplacement plate-forme synchronisation agendas électroniques dans le cadre de la migration de Lotus Notes
DSI	31414	50'000	Exploitation de la téléphonie
DSI	31512	51'000	Evolution outil de gestion SIRENE (SEVEN)
DSI	31512	320'000	Adaptation du système d'information du SFFN aux impératifs de la RPT
DSI	31512	47'000	Migration de ProConcept en liaison avec les applications du domaine social
DSI	31512	40'000	Mise en place d'une interface PROGRES-MEDREG
DSI	31512	165'500	Renouvellement de l'application ADSE
DSI	31512	765'000	Mise en œuvre des adaptations LI, LiCom et

			LMSD consécutives à l'EMPL 79 de mai 2008
DSI	31822	300'000	Réalisation de lignes en fibres optiques
DSI	31512, 31852	317'300	Développement des applications du Registre foncier
DSI	31852	68'000	Mise en œuvre et suivi de DECFO-SYSREM
DSI	31852	55'000	Réalisation de la documentation et de l'inventaire des fibres optiques
SIPAL	31411, 31412	187'500	Entretien de bâtiments et constructions nouvelles budgétisés en 2008 mais effectués en 2009
SIPAL	31412	479'000	Travaux pour la HEP budgétisés en 2008 mais effectués en 2009
SM	31852, 3657	523'500	Mandats, expertises, aides et subventions

5. Remarques de détail

61 Secrétariat général du DINF

Effectifs : 2007 : 55,27 ETP 2008 : 53,27 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2008	10'499'500.00	4'693'400.00
Crédits supplémentaires	- 4'100.00	125'000.00
Budget total 2008	10'495'400.00	4'818'400.00
Comptes 2008	9'944'168.55	5'453'975.17
Différence en CHF	- 551'231.45	+ 635'575.17
Différence en %	- 5,25	+ 13,19

3102 Dépassement non autorisé de CHF 24'994.51 lié aux frais de publication des avis d'enquêtes dans la Feuille des avis officiels, malgré le crédit supplémentaire de CHF 125'000 accordé le 19 novembre 2008. Ce dépassement est totalement compensé par les recettes supplémentaires à la rubrique 4352 (+ CHF 42'371.60).

Remarque générale : la sous-commission constate une volonté démontrée de maîtriser les frais dits administratifs (frais de téléphone, indemnités, etc.).

62 Service des routes

Effectifs : 2007 : 520,00 ETP 2008 : 502,60 ETP

Diminution du personnel à financement externe (Confédération) dans le cadre de la RPT.

	Charges	Revenus
Budget 2008	87'039'700.00	61'739'800.00
Crédits supplémentaires	2'462'800.00	2'500'000.00
Budget total 2008	89'502'500.00	64'239'800.00
Comptes 2008	89'343'978.42	65'063'890.98
Différence en CHF	- 158'521.58	+ 824'090.98
Différence en %	- 0,18	+ 1,28

3061 + CHF 282'494. Dépassement non autorisé dû au retard dans la livraison des véhicules commandés. La sous-commission s'étonne de la décision de réduire de CHF 560'000, à des fins de compensation, le budget voté arrêté à CHF 1'363'000. Au final cette rubrique montre un dépassement non autorisé de 35,18 %. La décision de compensation s'est avérée erronée. La prudence doit être de mise dans ce genre d'opération.

- 31422 + CHF 811'156. Dépassement non autorisé dû à des travaux de mesures individuelles commandées par la Confédération et à des dépassements du service hivernal et des travaux de signalisation. Un montant de CHF 0,7 mio est entièrement compensé par une recette équivalente. Le surplus n'est que partiellement compensé par des non-dépenses pour d'autres travaux.
- 3143 4. Seuls 25 % du budget ont été dépensés. Suite au départ "précipité" de son responsable, la division Gestion du réseau n'a pas eu les ressources nécessaires pour la mise à jour, la rénovation et l'implantation des divers itinéraires de mobilité douce sur le domaine public.

63 Direction des systèmes d'information

Effectifs : 2007 : 179,00 ETP 2008 : 181,30 ETP

	Charges	Revenus
Budget 2008	93'890'200.00	6'346'000.00
Crédits supplémentaires	3'492'600.00	0.00
Budget total 2008	97'382'800.00	6'346'000.00
Comptes 2008	95'811'355.82	5'133'776.80
Différence en CHF	- 1'571'444.18	- 1'212'223.20
Différence en %	- 1,61	- 19,10

- 31512 Dépassement du budget pour l'entretien du matériel et logiciels informatiques de gestion de CHF 49'223'600 par une succession de crédits supplémentaires d'un montant de CHF 3'308'500 qui laisse penser que le budget global pourrait ne pas être suffisant ; il conviendra que la Commission des finances ait une vue d'ensemble des projets transversaux et métier en suspens.

La DSI a fourni le commentaire complémentaire suivant :

Actuellement, et le plan directeur de l'informatique qui avait été soumis au Conseil d'Etat l'an dernier le montre clairement, l'Etat de Vaud est en pleine phase de croissance de son patrimoine applicatif. Pour son développement, l'Etat de Vaud investit chaque année entre CHF 15 et 20 mios. Ces applications, une fois prêtes à l'utilisation, génèrent des coûts pérennes : la maintenance courante et l'exploitation. En moyenne, ces coûts représentent environ 15 % des montants investis (soit CHF 2,2 à 3,0 mios par an). S'agissant de maintenance et d'exploitation, ces coûts sont comptabilisés sur la rubrique 31512. Donc, aussi longtemps que l'Etat investira pour développer ses applications, sa rubrique 31512 augmentera de CHF 2 à 3 mios par an. Ce n'est qu'une fois dans une phase de renouvellement pur (et pour autant que le renouvellement se fasse à périmètre fonctionnel constant) que la hausse sera stabilisée. Liminairement, rappelons que le budget, élaboré au mois d'avril de l'année N doit couvrir tous les besoins de l'ACV jusqu'au 31 décembre de l'année N+1, soit un décalage allant jusqu'à 20 mois. 20 mois, en informatique, c'est très long.

Concernant les crédits supplémentaires, ils sont de deux natures.

1. Les crédits supplémentaires issus des travaux trimestriels de repriorisation des projets. Chaque trimestre, le portefeuille de projets est revu en fonction de l'avancement effectif des projets, des ressources disponibles (RH informatiques, RH métier, financières), des besoins des services bénéficiaires et des contraintes techniques. Ce travail de repriorisation conduit souvent à un crédit supplémentaire destiné à aligner le budget par rubrique sur les besoins effectifs (il n'est pas rare d'augmenter la rubrique 31512 en compensant par exemple sur les rubriques 31112 et 31852). L'avancement effectif des projets ne peut être modélisé au moment de l'élaboration du budget. Nous aurons donc constamment des décalages entre prévisions et réalité nécessitant des crédits supplémentaires compensés.

2. Les crédits supplémentaires compensés (ou non compensés comme ce fut le cas pour CHF 990'000 obtenus pour la modification des applications fiscales suite au vote du Grand Conseil) par les services métiers pour réaliser des projets pertinents, importants et prioritaires non prévus au budget. Là également, il est très difficile de prévoir, jusqu'à 20 mois avant, l'évolution réelle de chaque projet. Chaque année, des projets budgétisés ne se réalisent pas au profit d'autres non prévus au budget.

Il ne s'agit pas d'une erreur d'évaluation mais bien, comme expliqué ci-dessus, de décalages dans la réalisation de projets qu'il n'est pas possible de modéliser, puisque la DSI n'est qu'un des intervenants

autour d'un projet. Beaucoup de causes lui sont étrangères dans le sens où elle ne peut pas les maîtriser ni même, dans certains cas, avoir une influence sur elles. De même, la DSI ne pourra pas éviter les crédits supplémentaires puisque la réalisation de projets métiers passe par une compensation par le service bénéficiaire (voir les art. 10, dernier alinéa, et 18 du règlement relatif à l'informatique cantonale).

31852 Pour les consultations, mandats et expertises, on constate que les crédits supplémentaires votés pour un total de CHF 504'800 n'ont pas été dépensés dans leur totalité (CHF 155'764.54), ce qui soulève le problème des demandes de crédits non compensés en cours d'année. Ceux-ci devraient intervenir au moment d'un dépassement réel du budget. Car ce système implique forcément une augmentation des dépenses votées par le Grand Conseil.

4356, 4908 Les revenus montrent une diminution par rapport au budget de 19,10 %. La répétition, si elle est avérée, d'une telle situation, demanderait une baisse des revenus inscrits au budget.

La DSI a fourni le commentaire complémentaire suivant :

Certains éléments budgétisés n'ont pas été facturés car les projets liés n'ont pas été réalisés en 2008 ou ont été financés de manière différente. Il s'agit en particulier de deux projets :

1. Refonte de l'application "Vignes et vendanges" pour l'OCV. Il était prévu au budget que le Service compense les coûts de réalisation de cette nouvelle application à hauteur de CHF 150'000. Ce montant a été inscrit dans la rubrique 4356. Or, en 2008, ce projet ne s'est pas réalisé, notamment par manque de ressources au niveau du service métier. En conséquence, le montant de CHF 150'000 n'a pas été facturé au Service.

2. Développement de l'application "Pétale" pour le SELT, qui, dans son budget 2008, avait tenu compte d'un montant de CHF 282'300 (rubrique 59.4313.04) au titre des émoluments informatiques, montant maximum que le SELT peut prélever sur les émoluments LADB à ces fins. La DSI, de son côté, avait estimé ses besoins à CHF 192'000, montant qu'elle n'a pas été "chercher" auprès du service métier.

En outre, non-facturation de l'infrastructure PKI (Personal Key Identification) aux communes, faute de base légale ou réglementaire claire. Cette infrastructure sert aux collaborateurs de l'Etat et des communes (polices communales, services de l'habitant, etc.) à pouvoir se connecter de manière parfaitement sécurisée et authentifiée aux applications du Département fédéral de justice et police. La DSI gère l'ensemble de la plate-forme d'accès (IAM). A la mise en œuvre, il avait été prévu que tous les coûts encourus seraient refacturés aux communes (plate-forme, certificats et certification). Or, faute d'une décision claire du comité de pilotage du projet mais aussi du Conseil d'Etat, on ne peut refacturer que les coûts des certificats (matérialisés sous forme d'une clé USB sécurisée). Le montant qui avait été prévu au titre de la plate-forme et du travail de certification se monte à CHF 125'000.

64 Service des immeubles, du patrimoine et de la logistique

Effectifs : 2006 : 261,69 ETP 2007 : 271,70 ETP

Augmentation des effectifs suite à la régularisation des auxiliaires selon décision du Conseil d'Etat du 19 septembre 2007.

	Charges	Revenus
Budget 2008	68'314'100.00	16'162'700.00
Crédits supplémentaires	2'888'200.00	1'727'700.00
Budget total 2008	71'202'300.00	17'890'400.00
Comptes 2008	72'341'375.99	18'993'429.53
Différence en CHF	+ 1'139'075.99	+ 1'103'029.53
Différence en %	+ 1,60	+ 6,17

3016 On constate que le Conseil d'Etat a, par sa décision du 19.09.07, régularisé des auxiliaires. Or, ce poste continue à augmenter de CHF 57'907.70, soit 12,18 %, par rapport au budget 2008.

3103 + CHF 457'256.15. Quand bien même un crédit supplémentaire de CHF 500'000 a été accordé, un dépassement budgétaire non autorisé de 41,57 % est constaté. L'idée avancée l'année dernière était de

bénéficier d'économies d'échelle sur l'achat de fournitures de bureau et scolaire. Le résultat est surprenant !

Le SIPAL a fourni le commentaire complémentaire suivant :

Cette rubrique comptabilise les acquisitions de marchandises destinées à la revente aux clients (Etat, Commune de Lausanne, autres collectivités publiques, privés). En fin d'année, il est procédé à une consolidation qui consiste à compenser les achats et les ventes des marchandises concernant les clients Etat. Ne subsistent dans cette rubrique, au 31 décembre, que les achats destinés à des ventes hors ACV.

Au moment de l'élaboration du budget 2008, le partenariat avec la Ville de Lausanne, mis en place en cours d'année 2007, était difficile à estimer ; d'où un crédit supplémentaire insuffisant et par conséquent le dépassement mentionné ci-dessus. 2008 est la 1ère année complète de ce partenariat. Les chiffres qui en résultent devraient permettre, pour 2009, la demande d'un crédit supplémentaire proche de la réalité.

3121 à Divers crédits supplémentaires liés à des déménagements.

3133

31411 Amélioration de la situation en 2008 par rapport à 2007. Les éléments en notre possession indiquent qu'un montant d'entretien ordinaire du patrimoine administratif devrait avoisiner CHF 32 mios par année. Le compte n'y est pas ! Néanmoins, le Département devra veiller à respecter la répartition des budgets départementaux proposés et votés par voie législative.

31412 CHF 1'758'300 de crédits supplémentaires. La sous-commission note avec satisfaction des améliorations de planification. L'écart constatable est de 0,02 %. Le volume des demandes de crédits supplémentaires correspond aux montants dépensés. Toutefois, il est frappant de remarquer que les crédits supplémentaires représentent 142 % du budget voté. Le Département est prié de mieux planifier les travaux importants.

31413 L'écart entre le budget et le montant final dépensé est de CHF 706'200. Il s'agit d'un crédit supplémentaire accordé qui représente 17,77 % du montant adopté par le Parlement.

3189 On constate une forte diminution du poste des contrats de surveillance, et on s'en félicite si la sécurité n'en est pas réduite.

4272 Les loyers des places de parc soumis à la TVA ont explosé. La différence est de 27,73 % par rapport au budget. Le SIPAL a fourni le commentaire complémentaire suivant :

La recette supplémentaire, en 2008, à la rubrique 4272.21 correspond aux montants restitués par les services à partir des retenues sur salaire des collaborateurs utilisant des places de parc propriétés de l'Etat, environ CHF 220'000. Ce mécanisme existait en 2007 déjà, mais non introduit dans le projet de budget 2008 car le Service n'était pas sûr de la pérennité de ce montant.

Versement de la HEIG de CHF 104'000 correspondant aux années 2007 et 2008. Pour 2007, il s'agit d'un produit exceptionnel et pour 2008, le montant n'était pas connu lors de l'élaboration du budget.

66 Service de la mobilité

Effectifs : 2006 : 14,10 ETP 2007 : 15,10 ETP

Poste provisoire pour le renforcement de la division Planification pour le suivi des grands projets (axes forts dans les transports publics) selon décision du Conseil d'Etat du 21 novembre 2007.

	Charges	Revenus
Budget 2008	147'518'900.00	38'651'700.00
Crédits supplémentaires	4'300.00	0.00
Budget total 2008	147'523'200.00	38'651'700.00
Comptes 2008	147'961'606.61	38'798'256.21
Différence en CHF	+ 438'406.61	+ 146'556.21
Différence en %	+ 0,30	+ 0,38

3657 Le SM a fourni le commentaire suivant :

Le budget 2008 par entreprise, à l'instar de la rubrique relative aux lignes régionales des CFF, a été établi sur la base des offres de prestations provisoires remises par les entreprises au début de l'année 2007. Par la suite, le SM a, en collaboration avec l'Office fédéral des transports (OFT), poursuivi les négociations avec les différentes entreprises. En ce qui concerne les CFF, on a abouti à une révision de leur offre, avec notamment une amélioration des prévisions de recettes. Cela s'est traduit par une baisse CHF 2 mios des indemnités 2008 définitives, qui sont financées à raison de 50 % par la Confédération et 50 % par le Canton, selon les clés de répartition en vigueur. Le montant directement à charge du Canton de Vaud a ainsi diminué d'environ CHF 1 mio.

Les CHF 950'000 de dépassement de l'enveloppe fédérale allouée au Canton de Vaud pour le trafic régional ont été budgétisés sur la base de la communication de l'OFT en notre possession à ce moment, soit d'une enveloppe d'environ CHF 122 mios pour le Canton de Vaud. Par la suite, l'OFT a finalement attribué au Canton une enveloppe de CHF 126 mios, soit une hausse de CHF 4 mios, qui lui a permis de rentrer dans le cadre de cette enveloppe et d'éviter d'engager ce montant qui aurait dû être financé à 100 % par le Canton de Vaud, car hors enveloppe allouée par la Confédération.

Par ailleurs, le budget prévoyait une participation du Canton à des indemnités pour des pertes de recettes liées à la Communauté tarifaire genevoise Unireso sur territoire vaudois. Finalement, aucune indemnisation n'a été versée à ce titre.

6. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	92'198'000.00	14'540'000.00	77'658'000.00
Comptes 2008	47'686'568.47	13'527'570.85	34'158'997.62

Les dépenses nettes présentent une diminution de CHF 43'499'002.38 par rapport au budget. Ceci est imputable à des retards dans la réalisation d'investissements relevés notamment ci-après :

Routes nationales

Les investissements faits en 2008 se montent à CHF 12'489'329.84 avec des recettes pour CHF 9'307'657.55, soit des dépenses nettes de CHF 3'181'672.29. Le budget prévoyait un montant net de CHF 1,84 mios, soit CHF 1,34 mios de dépassement.

Routes cantonales

CHF 4'340'418.05 ont été investis dans la H144 Rennaz - Les Evouettes. Des recettes sont observables à hauteur de CHF 1'711'146.25. Le budget 2008 prévoyait CHF 10'240'000.00 de dépenses et CHF 0.00 de recettes. Il en découle un montant non dépensé de CHF 7,61 mios.

Les dépenses liées au réseau prioritaire pour le trafic 40t se montent, en 2008, à CHF 3'181'926.15. Le budget prévoyait un montant de CHF 4'920'000.00. Pour la 2^{ème} étape, un budget de CHF 2'680'000 avait été annoncé. Aucune dépense n'a été enregistrée cette année.

Aucune dépense n'a été enregistrée, en 2008, pour 8 autres ouvrages RC annoncés au budget d'investissement 2008, soit un total non dépensé d'environ CHF 6 mios.

No objet	Titre	Budget 2008	Comptes 2008	Motif
600429	RC 47, Essertines-Gimel, correction	1'500'000		0 Recours pendant au Tribunal cantonal
600431	Crédit-cadre 2009-2010, 4 objets	370'000		0 Projet modifié, adopté par le Conseil d'Etat le 22.04.09
600439	RC 601, Moudon, aménag. Sorbiers	650'000		0 Repoussé à 2010
600444	RC 1 Ecublens et St-Sulpice, 1ère étape	2'000'000		0 Lourdeur de la démarche, EMPD et projet modifié en cours d'adoption par le Conseil d'Etat

600445	RC 82 et 401, équipement électromécanique	400'000	0	Lourdeur de la démarche EMPD en cours d'adoption par le Conseil d'Etat
600446	RC 601, Lausanne, 2 giratoires EHL	500'000	0	Repoussé à 2010
600450	RC 761, Puidoux-Les Thioleyres	590'000	0	Repoussé à 2010
600453	Réseau prioritaire trafic 40 t, 2ème étape	2'680'000	0	Adopté Conseil d'Etat le 22.04.09, travaux en 2010
Total		8'690'000	0	

Immeubles, patrimoine et logistique

Le budget global 2008 prévoyait des dépenses pour CHF 29'103'000.00 et des recettes pour CHF 740'000.00. Les comptes 2008 présentent un total de dépenses de CHF 17'144'536.16 et des recettes de CHF 357'479.00, soit des dépenses nettes inférieures de plus de CHF 11,95 mios par rapport au budget.. Ceci est notamment dû à diverses modifications dans la planification des travaux et à des retards dans divers projets.

Mobilité

On constate un retard par rapport au budget dans les investissements pour le plan d'agglomération Lausanne-Morges. Seuls 15,33 % du budget voté ont été dépensés.

Objet 600414 Crédit d'étude 2 pour le plan d'agglomération Lausanne - Morges. Ce crédit concerne le projet d'étude des axes forts des transports publics urbains. Le décret a finalement été soumis au Grand Conseil en 2009 (décret du 24 mars 2009). Dès lors, aucun montant n'a été engagé en 2008.

Objet 600415 Crédit d'ouvrage pour la réalisation de la halte de Prilly-Malley. Initialement, il était prévu de financer la part cantonale vaudoise (CHF 40 mios) par le budget d'investissement. Finalement, selon les directives de la Confédération, cet objet est à financer par un prêt conditionnellement remboursable (décret du 23 septembre 2008). Cet objet a ainsi été retiré du compte d'investissement et c'est pourquoi aucun montant n'a été engagé en 2008.

11.7 Département des finances et des relations extérieures

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré les responsables des services et offices du Département accompagnés d'un ou plusieurs collaborateurs, ainsi que la Cour des Comptes. Elle a ainsi consacré 5 séances pour en faire le tour.

La sous-commission a pu obtenir les renseignements, documents et réponses aux remarques et questions posées. Elle remercie de leur accueil et de leur disponibilité chaque personne qu'elle a pu rencontrer.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	955'344'300.00	4'647'621'500.00
Crédits supplémentaires	- 2'929'800.00	157'100.00
Budget total 2008	952'414'500.00	4'647'781'600.00
Comptes 2008	1'336'986'480.89	5'355'334'807.33
Différence en CHF	+ 384'571'980.89	+ 707'556'207.33
Différence en %	+ 40,3	+ 15,2

b) comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	1'398'264'012.02	5'191'382'973.65
Comptes 2008	1'336'986'480,89	5'355'334'807.33
Différence en CHF	- 61'277'531.13	+ 163'951'833.68
Différence en %	- 4.4	+ 3,2

3. Remarques générales

L'écart global par rapport au budget voté s'explique de la manière suivante :

Au niveau des charges, des amortissements supplémentaires ont été effectués dans le cadre des écritures de bouclage dont l'effet ne figurait pas au budget. Il s'agit principalement de l'amortissement du découvert pour CHF 420 mio, alors qu'il n'était prévu que CHF 140 mio au budget.

L'écart des revenus entre budget et comptes est moins important que l'an dernier principalement, car en 2007, rappelons-le, deux sociétés avaient fait exploser l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales.

4. Remarques de détail

701 Chancellerie d'Etat

- 3013 Dans ce service, il y a beaucoup de temps partiel. L'attribution de la pleine allocation familiale au personnel à temps partiel a vu ce poste augmenter fortement.
- 3014 Il y a toujours une ou deux personnes «de piquet téléphone» du vendredi 17h00 au lundi 07h00 pour pouvoir réagir rapidement en cas de problème.
- 3061, 3063 Ces rubriques, comparées aux comptes 2007, sont de même niveau, mais ont été sous-évaluées au budget 2008, ce qui a été corrigé pour le budget 2009.
- 3153 Par manque de disponibilité du maître d'état, quelques menus travaux ont été reportés à 2009.
- 3171 La représentation du canton à l'OLMA avait été budgétisée à CHF 60'000. Seuls CHF 22'000 ont été payés par la Chancellerie ; les gros frais ont été pris en charge par le DEC.

3188 Il y a bien des déchets sensibles à la Chancellerie, mais une grande partie est prise en charge par l'huissier-chef, qui les achemine directement à TRIDEL ; en cas de grosses quantités, les frais sont pris en charge par le SIPAL.

3199 Il s'agit, notamment, des cadeaux pour les centenaires.

702 *Secrétariat général du DFIRE*

7021 *Secrétariat général du DFIRE*

3101 Le remplacement de nombreuses imprimantes par des appareils multifonctions en réseau ainsi que plus de copies recto-verso noir-blanc ont permis à cette rubrique de diminuer notablement.

3102 Suppression d'abonnements inutiles.

31111 Réaménagement adéquat de l'accueil du Département.

31852 Gestion des dossiers des anciens magistrats par les Retraites populaires.

7022 *Office des affaires extérieures*

Cet office a été rattaché au département présidentiel au 01.07.07. L'entrée en fonction du nouveau chef après l'élaboration du budget a pour conséquence de menus dépassements et quelques différences.

3111 L'acquisition de matériel a été compensée par une recette pour «interreg» à la rubrique 43621.

3171 Il est parfois difficile de faire la différence entre des frais de repas (rubrique 3063) et des frais de représentation. Par exemple, dans quelle rubrique inscrire le café avec les parlementaires à Berne ?

3188 Transport lors du déménagement.

3656 Montant qui a été réellement dépensé par le fonds.

4361, Remboursement pour le secrétariat et l'aménagement des bureaux d'«interreg».
43621

7023 *Registre foncier*

L'office d'Orbe-La Vallée a déménagé à Yverdon courant 2008.

3163 Achat de copieurs couleur pour imprimer des plans conformes.

31852 Les décisions rédigées par l'avocat indépendant, secrétaire de la commission foncière section II, sont plus nombreuses et plus complexes.

4313 L'année 2008 a encore été bonne, car supérieure à la moyenne des 20 dernières années, qui est de l'ordre de CHF 17 mios. Il faut s'attendre à une baisse, ces prochaines années, un fléchissement se fait déjà sentir.

Une somme de CHF 9'000 a été prélevée sur cette rubrique et versée à la DSI (rubrique 63.31512), en vue d'augmenter la capacité de stockage informatique.

4361 Principalement des congés maternité.

4528 Il s'agit de la participation des communes aux frais des commissions fiscales.

703 *Administration cantonale des impôts*

3016 Travail de dépouillement et de saisie qui doit impérativement être fait dans un laps de temps court (mars à juin), afin d'envoyer les sommations fin juin.

3063 Moins de séances que prévu.

3091 Formation continue pour les employés, formations spéciales mises sur pied par la Conférence suisse des impôts. Trois modules doivent être suivis, à savoir :

- CSI I 1 jour par semaine durant 6 mois,
- CSI II 1 jour par semaine durant 1 année,
- CSI III une dizaine de personnes suivent ce module.

3101 L'utilisation de VaudTax par de plus en plus de personnes réduit le nombre d'envois de fascicules papier ; d'autre part, il a été renoncé à envoyer systématiquement toutes les instructions, qui ont été remplacées par un guide beaucoup plus simple.

3184 Baisse due à l'impossibilité, durant 2 mois, de la reprise des données.

- 3186 Augmentation en lien avec l'impôt à la source en hausse et donc avec la commission de 3 %, qui figure dans cette rubrique.
- 3212 Impôts payés en avance (il est plus avantageux de mettre son argent aux impôts qu'à la banque).
- 4001 L'essentiel de la hausse est dû à la taxation 2006 (plus de CHF 150 mios).
- 4003 Explosion du nombre de contribuables sourciers ordinaires.
- 4011 L'impôt sur le bénéficiaire est en retard par rapport à la baisse de la conjoncture, qui n'a pas été aussi rapide que l'on pouvait le craindre. Nous sommes encore, en 2008, dans une bonne conjoncture, mais cela ne va pas être le cas dans l'avenir. Souhaitons que la traversée du désert ne soit pas trop longue.
- 4031 Tassement moins important que prévu, mais, comme vu au Registre foncier, le ralentissement des affaires arrive.
- 4212 On voit, ici, que les contribuables paient moins régulièrement. Il y a donc plus d'intérêts débiteurs, ce qui n'est pas un bon signe.
- 4371 Il y a plus de 25'000 taxations d'office, ce qui démontre un moins bon respect des sommations de l'Etat.
- 4401 La nouvelle péréquation explique la différence entre 2007 et 2008. Pour ce qui est de la différence entre le budget et les comptes, elle est due au résultat relativement bon des sociétés.

704 Service d'analyse et de gestion financières

- 3011 Au 31.12.08, deux postes étaient encore vacants. Ils vont être repourvus en 2009. L'écart favorable au budget a permis d'enregistrer, pour le compte d'autres services, CHF 225'500 de compensations pour des crédits supplémentaires, dont un montant de CHF 200'000 à faire valoir pour une subvention unique à la Fondation Jean Monnet pour divers travaux de rénovation non budgétisés à la ferme de Dorigny.
- 3183 Ce dépassement s'explique par une augmentation de CHF 7 par chèque encaissé à partir du 01.07.08. Les décomptes finals des frais bancaires enregistrés dans le courant du mois de janvier 2009 expliquent également la raison pour laquelle une demande de crédit supplémentaire de CHF 5'000 n'a pu être déposée à temps.
- 31852 Validation de la planification financière par un organisme externe.
- 3199 L'effet du rattrapage DECFO-SYSREM pour 2008 s'élève à CHF 32 mios, qui sont à répartir de la manière suivante

	En mios de CHF
ACV	23,8
CHUV	6,6
UNIL	1,0
Report de crédit 2008-2009	0,6
Total	32,0

Le report de crédit pour 2009 se retrouve dans cette rubrique. Le solde a été absorbé par presque tous les services dans leurs rubriques 3011 respectives. Une compensation a été nécessaire pour CHF 7 mios.

- 4042 Augmentation due à la bonne santé du marché immobilier et à des modifications légales.
- 4211 Le budget 2009 (CHF 14'400'000) pourrait bien ne pas être atteint. Le taux estimé de 2 % n'a plus cours. Aujourd'hui, il est à 0%.

706 Service du personnel de l'Etat de Vaud

Comme pour DECFO-SYSREM au SAGEFI, les sommes portées au budget du SPEV pour la compensation par les services des rubriques 3013, 3031, 3041 et 3051 n'ont pas été utilisées en entier

- 31852 Divers mandats ont été utilisés pour DECFO-SYSREM.
- 4356 Le Service, qui fait passer des tests pour des recrutements pour des collectivités publiques ou parapubliques, facture cette prestation, d'où une entrée supplémentaire.

4658 Financement pour le programme Ré-Agir de la part de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et de l'Office AI.

708 Service de recherche et d'information statistiques

3011 Le départ à la retraite de 3 personnes remplacées par des plus jeunes explique cette différence.

3101 L'annuaire statistique 2008 a été payé fin 2007 ; ainsi, il y a eu un décalage et pas d'annuaire imprimé sur l'exercice 2008.

3194 Acquisition de diverses données auprès de la Confédération, comme, par exemple :

CHF 55'000 pour l'étude de la population active,

CHF 40'000 pour l'étude de l'emploi,

CHF 70'000 pour des enquêtes sur les salaires.

4352 Moins de ventes que prévu, alors que les abonnés sont stables : environ 950 pour Numéris et 500 pour l'annuaire.

78 Cour des comptes

3002 La remarque, dans la brochure des comptes, page 254, concerne la rubrique 3011.

3171 Report de crédit pour paiement lorsque la base légale aura été approuvée.

31852 Il s'agit de mandats et expertises pour des affaires pour lesquelles la Cour des comptes n'a pas les compétences spécifiques.

79 Contrôle cantonal des finances

3011, 3031, 3051 Dépassement dû à DECFO-SYSREM et autorisé par le SAGEFI.

3081 Moins de mandataires externes avec des compétences spécifiques, vu que le personnel était au complet et avait les compétences souhaitées.

31852 L'audit informatique à l'ACI n'a pas été réalisé. Le travail sera effectué en 2009 avec les montants du budget 2009. Aucun report de crédit n'est demandé.

4361 Un collaborateur à 45 % devait être mis à disposition de Neuchâtel en 2008, ce qui n'a pas été le cas. Ceci explique le moins-encaissé à cette rubrique.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	16'158'000.00	0.00	16'158'000.00
Comptes 2008	13'321'928.75	0.00	13'321'928.75
Différence en CHF	- 2'836'071.25	0.00	-2'836'071.25
Différence en %	- 17,5	0,00	- 17,5

L'écart par rapport au budget est essentiellement dû à deux projets non réalisés en 2008, soit «gestion de la paie» au SPEV et «SIPF» au SAGEFI.

11.8 Ordre judiciaire vaudois

Commissaires : M. Pierre-Yves Rapaz, rapporteur
Mme Monique Weber-Jobé

1. Travaux entrepris par la sous-commission

La sous-commission a rencontré une délégation de l'OJV emmenée par la Présidente et le Vice-président du Tribunal cantonal. Elle a consacré une demi-journée à l'étude de cette entité.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	152'112'200.00	86'610'400.00
Crédits supplémentaires	141'000.00	402'200.00
Budget total 2008	152'253'200.00	87'012'600.00
Comptes 2008	172'131'077.04	88'871'337.99
Différence en CHF	+ 19'877'877.04	+ 1'858'901.99
Différence en %	+ 13,06	+ 2,14

b) comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	152'049'546.37	89'559'701.22
Comptes 2008	172'131'077.04	88'871'337.99
Différence en CHF	+ 20'081'530.67	- 688'363.23
Différence en %	+ 13,21	- 0,77

3. Remarques générales

L'augmentation des charges est due à la rubrique 3301, qui correspond au provisionnement des créances ouvertes des notes de frais pénales, selon audit du CCF en 2008.

4. Remarques de détail

- 3011 Passablement de postes vacants et renouvelés courant 2008 à un salaire inférieur.
- 3063 Peu de congrès à l'extérieur du canton et distances plus courtes. La verrée de fin d'année à passé de CHF 8 à CHF 15 par collaborateur dans les offices judiciaires. Le montant a été pris sur cette rubrique.
- 31111 Acquisition de broyeurs pour destruction des documents sensibles.
- 31112, 31512 Il faut lire, dans les remarques de la brochure des comptes, page 264, 2008 et non 2009.
- 3183 Frais pour les clients qui paient par carte bancaire.
- 31854 Une partie des frais est remboursée à la rubrique 43622.
- 4313 La conjoncture étant meilleure, les frais sont moins élevés. Cette tendance pourrait rapidement s'inverser.
- 43622 Les justices de paix ont eu beaucoup de rattrapage en 2006-2007. Elles ont plus ou moins atteint leur rythme de croisière maintenant.

5. Dépenses d'investissement

	Dépenses	Recettes	Dépenses nettes
Budget 2008	985'000.00	0.00	985'000.00
Comptes 2008	1'476'940.33	0.00	1'476'940.33

L'écart par rapport au budget est essentiellement dû aux aménagements des locaux des offices des poursuites, suite à la réorganisation des districts (DECTER), ainsi qu'à l'informatique pour l'office des juges d'application des peines.

11.9 Grand Conseil

Commissaires : Mme Fabienne Freymond Cantone, rapportrice
Mme Jaqueline Bottlang-Pittet

1. Travaux entrepris par la sous-commission

Les commissaires ont rencontré M. le secrétaire général Olivier Rapin et M. le Secrétaire général adjoint Igor Santucci pour examiner les comptes 2008 du Grand Conseil. Elles les remercient de les avoir diligemment renseignées et de leur avoir fourni tous les documents nécessaires à leur mandat, ainsi que M. Roger Schibenegg, responsable de l'unité financière du DINT, à laquelle la comptabilité du Grand Conseil est rattachée, qui les a accompagnées durant cet entretien.

2. Récapitulation des comptes 2008

a) Comparaison avec le budget 2008

	Charges	Revenus
Budget 2008	7'168'400.00	20'000.00
Crédits supplémentaires	10'000.00	0.00
Budget total 2008	7'178'400.00	20'000.00
Comptes 2008	6'329'150.61	11'945.71
Différence en CHF	- 849'249.39	- 8'054.29
Différence en %	- 11,83	- 40,27

b) Comparaison avec les comptes 2007

	Charges	Revenus
Comptes 2007	6'349'402.93	15'982.73
Comptes 2008	6'329'150.61	11'945.71
Différence en CHF	- 20'252.32	- 4'037.02
Différence en %	- 0,32	- 25,26

3. Remarques générales

Le Secrétariat général du Grand Conseil présente pour un premier exercice entier des comptes avec des indemnités des députés adaptées au décret du 5 juin 2007 fixant le montant des indemnités des membres du Grand Conseil pour la législature 2007-2012.

Les comparaisons avec le budget 2008 sont donc relatives. Ce budget intégrait, entre autres, des estimations pour des jetons de présence aux commissions, dont certaines nouvelles depuis le début de la législature, sans expérience de la réalité.

Les dépassements budgétaires non autorisés tels que notifiés dans la brochure des comptes proviennent d'une situation comptable connue trop tardivement et qui ne permettait dès lors plus la procédure d'une demande en bonne et due forme de crédits supplémentaires. Ils sont cependant tous justifiés, voire compensés.

4. Remarques de détail

3003 La compensation de CHF 10'000 en faveur de la DSI (UB 63) a été faite pour financer le projet Prefec+ suite au développement prioritaire du logiciel SAFARI/Antilope. La Chancellerie et le Secrétariat général du Grand Conseil ont participé à ce financement avec le SeCRI.

3061 Croissance reflétant tant l'accroissement du personnel que des déplacements plus nombreux que prévus (concordats intercantonaux, OLMA, etc.).

3063 Idem.

- 31111 Achat de bornes WIFI et de beamers pour les diverses salles de réunion des députés.
- 31852 Rubrique contenant la sonnerie des cloches de la Cathédrale (CHF 9000), les heures du régisseur, TVRL, les mandats au professeur Rouiller (affaire Erni, sur demande de la COGES) et à l'avocat N'Guyen (désaccord Grand Conseil-Conseil d'Etat par rapport à l'application de la loi sur les étrangers).